

RAPPORT FINANCIER

ANNUEL 2019



PAGE 02 :	PRESENTATION DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC
PAGE 04 - 05 :	PRÉSENTATION DES CHIFFRES CLÉS
PAGE 07 - 13 :	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS
PAGE 15 - 25 :	COMPTES SOCIAUX
PAGE 27 - 77 :	RAPPORT DE GESTION
PAGE 79 - 123 :	RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE (ESG)
PAGE 125 :	LISTE DES COMMUNIQUÉS FINANCIERS
PAGE 127 - 130 :	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PAGE 132 :	ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

Instituée par le Dahir N° 1-60-106 du 4 décembre 1961, la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA) était un organisme public à vocation de financement et du monde rurale et, plus particulièrement, de l'agriculture.

Investie d'une mission de service public, la CNCA a, notamment, pour objectifs de :

- Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;
- Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;
- Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.

Désormais régit par le Dahir N° 1-03- 221 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2 003) portant promulgation de la loi n° 15-99, la CNCA prend la dénomination de Crédit Agricole du Maroc (CAM), Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. Une réforme traduisant la volonté de doter le Crédit Agricole du Maroc d'un mode de gouvernance apte à lui permettre de répondre aux exigences de ses actionnaires et d'une clientèle de plus en plus universelle.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole du Maroc est une banque qui, au-delà de son expertise agricole, intervient également dans plusieurs chantiers de financement.

Leader du financement du monde rural, le CAM est la banque universelle du Groupe qui finance l'agriculture et participe au développement socio-économique du monde rural, qui reste sa priorité absolue, en parallèle avec les activités du marché et d'investissement.

Son réseau d'agences, aussi bien conventionnelles que mobiles, lui permet d'être plus proche de ses clients en leur proposant des produits et services adaptatifs répondants à leurs besoins et à leur évolution.

PRÉSENTATION DES CHIFFRES CLÉS



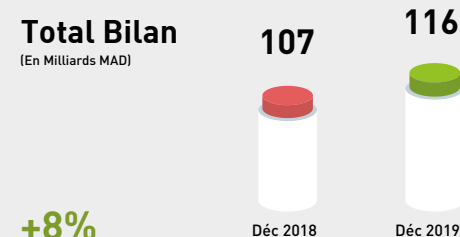
Le Directoire, réuni sous la Présidence de Monsieur Tariq Sijilmassi en date du 26 Février 2020, a examiné l'évolution de l'activité de la Banque et a arrêté les comptes au 31 Décembre 2019.

Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion en date du 05 Mars 2020.

Les performances réalisées durant l'exercice 2019 consolident les acquis du Groupe Crédit Agricole du Maroc en termes d'atteinte des objectifs fixés par son Plan Stratégique CAP 2023

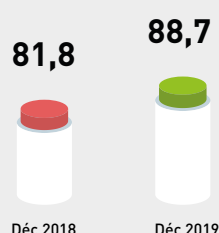
UNE PERFORMANCE FINANCIERE CONFIRMEE

Dans la continuité des performances exceptionnelles réalisées durant l'exercice précédent, le Groupe Crédit Agricole du Maroc enregistre une progression de 8% de son total bilan, soit un encours de 116 Milliards de Dirhams.



Crédits distribués

(En Milliards MAD)

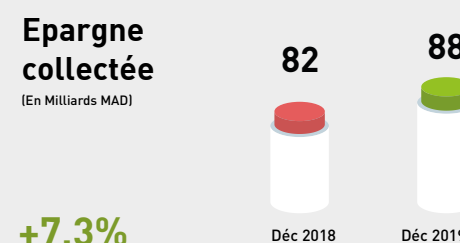


RENFORCEMENT DE LA DYNAMIQUE DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la poursuite des efforts mobilisés par l'ensemble de ses canaux de financement (la Banque universelle, Tamwil El Fellah, La Fondation ARDI pour le microcrédit et Al Akhdar Bank), le Groupe Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2019 avec un encours de crédits distribués de 88,7 Milliards de Dirhams, réalisant ainsi une progression de 8% comparativement à l'exercice précédent.

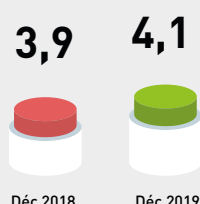
MOBILISATION SOUTENUE DE L'EPARGNE

Tout au long de l'exercice 2019, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a renforcé les moyens déployés pour l'appui de sa stratégie commerciale axée sur la diversification de l'épargne collectée en accordant une attention toute particulière à l'accroissement des comptes à vue qui s'affichent désormais à 40,5 Milliards de Dirhams (+8%). Ainsi, le Groupe marque une progression de 7,3% de l'encours global de ses ressources en le portant à plus de 88 Milliards de Dirhams contre 82 Milliards de Dirhams à fin décembre 2018.



Produit Net Bancaire

(En Milliards MAD)



UN PRODUIT NET BANCAIRE PORTE PAR L'ACCROISSEMENT DE L'ACTIVITE

Au 31 Décembre 2019, le Produit Net Bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc franchit le seuil des 4 Milliards de Dirhams, réalisant ainsi une progression de 3% par rapport à fin Décembre 2018. La performance réalisée est due à une hausse de la Marge d'Intérêt Commerciale et du Résultat des Opérations de Marché.

AMELIORATION DE LA CAPACITE BENEFICIAIRE

Avec un Résultat Net Consolidé de 620 Millions de Dirhams (au même niveau que l'exercice précédent) et un Résultat Net Part du Groupe de 636 Millions de Dirhams (+2% comparativement à fin Décembre 2018), le Groupe Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2019 en enregistrant une performance en ligne avec ses objectifs stratégiques.

RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIERE

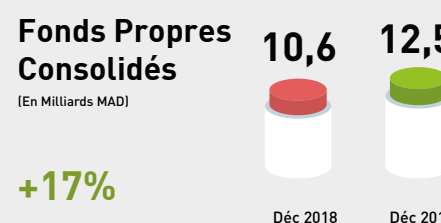
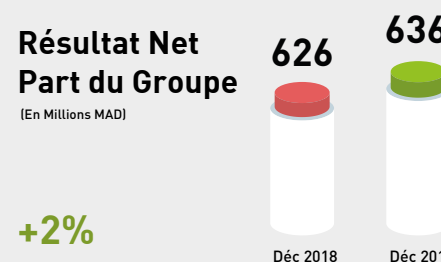
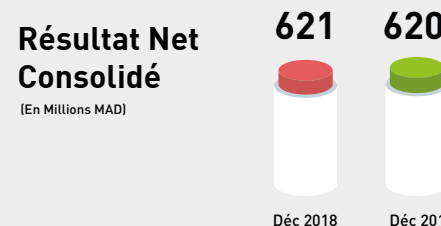
Au cours de l'exercice 2019, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a procédé au renforcement de son Tier One à travers la mise en place d'un plan d'actions spécifique: l'optimisation du Bilan et de l'hors bilan, le renforcement des fonds propres de base à travers l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles pour un montant de 850 Millions de Dirhams ainsi que le renforcement des fonds propres complémentaires à travers l'émission d'obligations subordonnées pour un montant de 450 Millions de Dirhams. Grâce à la réussite de l'ensemble des opérations menées, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a pu hisser l'encours de ses Fonds Propres consolidés à 12,5 Milliards de Dirhams, soit une progression de 17% comparativement à l'exercice précédent.

UNE MEILLEURE COUVERTURE DU RISQUE

Au terme de l'exercice 2019, le Crédit Agricole du Maroc renforce sa politique de provisionnement pour s'immuniser contre certains risques sectoriels en portant son encours de provisions pour risques généraux à environ 1 Milliard de Dirhams, soit 1,5% de l'encours sain des crédits à la clientèle. Ainsi, le Crédit Agricole du Maroc affiche un taux de couverture des créances en souffrance de 71%.

PERSPECTIVES DU GROUPE

Au vu des réalisations enregistrées en 2018, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a procédé, durant l'exercice 2019, au réajustement du plan AFAK 2021. Le nouveau plan stratégique rebaptisé «CAP 2023» a été mis en place par le GCAM en vue d'aligner sa stratégie avec les transformations de son environnement, consolidant ainsi son statut de banque universelle innovante, humaine et engagée au service de l'économie du pays et du monde rural.



MISSION DE SERVICE PUBLIC

ACCOMPAGNEMENT DU PLAN MAROC VERT

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a poursuivi son accompagnement du Plan Maroc Vert et a débloqué 58 Milliards de Dirhams depuis son lancement. En effet, le Groupe a financé les projets initiés dans le cadre du Plan Maroc Vert à travers ses 3 canaux de financement (Crédit Agricole du Maroc, TAMWIL EL FELLAH et la Fondation ARDI pour le microcrédit) lesquels ont proposé des solutions complètes tenant compte des objectifs que s'est assigné le Plan Maroc Vert tant au niveau du pilier I (projets d'agrégation) que du pilier II (amélioration des revenus des agriculteurs les plus fragilisés).

COOPERATION SUD SUD

Dans le cadre de la dynamique insufflée par Sa Majesté le Roi à la coopération africaine, l'année 2019 a été marquée par l'organisation de nombreuses missions pour la mise en œuvre des conventions de partenariat signées en 2016 et 2017 avec des institutions financières africaines actives dans le secteur agricole. Ces missions, qui ont concerné des banques de pays tels que le Rwanda, le Nigéria ou encore le Niger, ont permis le renforcement des capacités des partenaires en matière de financement de l'agriculture et d'inclusion financière des ruraux.

Par ailleurs, afin de renforcer ses actions au niveau africain, le CAM a signé, en avril 2019, une convention cadre avec la Société Financière Internationale portant notamment sur la collaboration et le partage d'expérience dans plusieurs domaines stratégiques, en particulier la coopération Sud-Sud.

Enfin, le CAM a renforcé ses relations avec les institutions panafricaines de crédit agricole. Ainsi, des sessions d'échanges ont été organisées en faveur des membres de l'AFRACA (Association Africaine du Crédit Rural et Agricole) et l'AlAFD (Association des Institutions Africaines de Financement du Développement) a reconnu le CAM meilleure institution de financement du développement en Afrique pour la quatrième année consécutive.

PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES EN MILIEU RURAL

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a poursuivi ses efforts pour l'accompagnement des jeunes entrepreneurs en milieu rural en soutenant et en finançant des projets impactants pour l'écosystème agricole et rural en général.

A titre d'exemple, et dans le cadre de sa politique de proximité, la Banque a poursuivi l'accompagnement des Projets de jeunes Entrepreneurs Agricoles à Dakhla (PJEA); projets qui sont aujourd'hui une expérience pilote de financement de l'investissement agricole au profit de jeunes bénéficiaires ainsi que la création, par des jeunes ruraux, d'entreprises de prestation de services agricoles (mécanisation, récolte, taille...).

PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE

Banque citoyenne et socialement responsable, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a réalisé, au cours de l'année 2019, trois grandes opérations de formation de proximité portant sur l'éducation financière de base de la population rurale dans les régions de Souss-Massa et Nord-Ouest. Une action spécifique a été menée au cours du SIAM 2019.

Ce programme, mené par le Centre d'Etudes et de Recherches du Crédit Agricole du Maroc (CERCAM), a bénéficié depuis son lancement à près de 15 000 petits producteurs agricoles et ménages ruraux dont en particulier des femmes et des jeunes et a ciblé les territoires les plus éloignés du réseau bancaire.

Le programme global vise à sensibiliser les bénéficiaires à l'importance des chiffres dans une exploitation agricole et/ou un ménage rural, et leur démontrer les possibilités d'amélioration de leurs revenus et conditions de vie.

FONDATION CAM POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de ses actions de soutien à la promotion de l'agro écologie et de l'agriculture bio au Maroc, la Fondation CAM pour le Développement Durable a appuyé en 2019 la commercialisation des produits qui en sont issus à travers la mise en place du premier Système Participatif de Garantie, « le SPG-Agroécologie Maroc », au niveau du marché paysan de Rabat et le test de la certification bio de groupement au niveau de la commune du Toubkal où elle a planté 8 000 amandiers et noyers sur les 20 000 planifiés à horizon 2021.

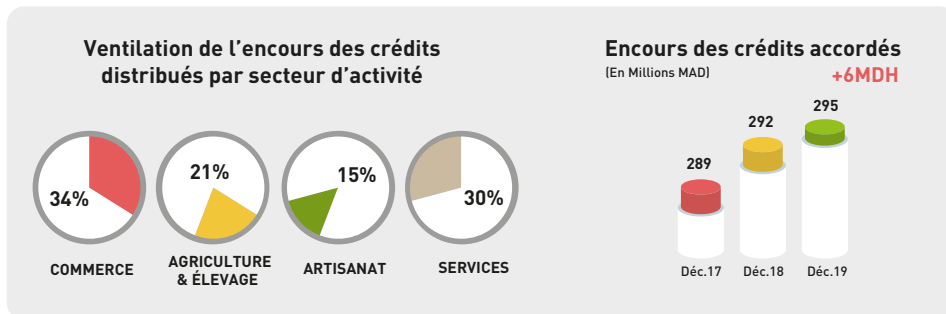
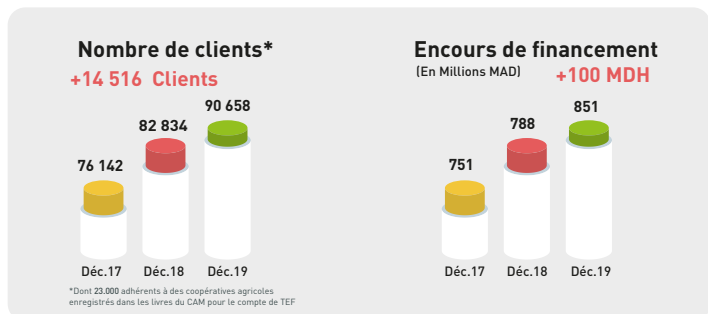
La Fondation a par ailleurs promu l'inscription de l'agriculture dans l'économie circulaire en présentant les options de recyclage qu'elle a explorées et leurs opérateurs aux plus grands producteurs horticoles, maraichers et agrumicoles de la Région Souss Massa émettant plus de la moitié des déchets agricoles du Maroc.

L'APPUI FINANCIER DE TAMWIL EL FELLAH POUR LES AGRICULTEURS NON ELIGIBLES AU FINANCEMENT BANCAIRE TRADITIONNEL

Plus de 90 000 Clients dont 642 coopératives, un total de 54 agences pour un encours global de 851 Millions de Dirhams (+8% par rapport à l'exercice précédent), autant de données prouvant l'engagement sans cesse renouvelé de Tamwil El Fellah envers les agriculteurs relevant du Plan Maroc Vert.

LA MICROFINANCE PAR LA FONDATION ARDI

La fondation ARDI clôture l'exercice 2019 en réitérant son soutien indéfectible au développement socio-économique de la population rurale relevant du financement solidaire. En effet, la Fondation a porté son encours de financement à 295 millions de Dirhams touchant quatre secteurs d'activité: l'agriculture et l'élevage (21%), le commerce (34%), l'artisanat (15%) et les services (30%).



FAITS MARQUANTS



PROMOTION DE LA TPE

- Engagement du CAM pour la TPE suite aux hautes orientations royales à travers le déploiement du programme Al Moustatmir Al Qaraoui ;
- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc lance un programme spécifique « 5 ans, 5 emplois » pour les entrepreneurs dans le monde rural.



PARTENARIATS

- Le Crédit Agricole du Maroc rejoint le programme "WOMEN IN BUSINESS" de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement visant la mise en place d'une ligne de crédit de 20 millions d'euros dédiée aux TPME agricoles dirigées par des femmes ;
- Par ailleurs, l'exercice 2019 a été témoin de la signature avec la KfW d'une convention d'assistance technique de 500.000 Euros pour soutenir la banque verte dans la réalisation du projet d'élaboration d'une carte de rentabilité des activités agricoles et rurales ;
- Signature d'un accord de partenariat avec les eaux et forêts visant la préservation et la réhabilitation de la cédraie du Moyen Atlas ;
- Al Akhdar Bank a signé deux protocoles d'accord avec "Wifak Bank" de la Tunisie et Trustbank Amanah de Suriname.
- Signature avec l'AFD d'une convention de prêt de 50.000.000 Euros pour le financement des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles privées en zone rurale pour des investissements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de pompage solaire.



DISTINCTIONS

- Désignation du CAM meilleure institution africaine de financement du développement. Cette distinction, obtenue pour la quatrième fois consécutive, consacre le business model du groupe bancaire et sa capacité à accompagner l'ensemble des composantes du monde agricole et rural notamment les plus vulnérables ;
- Gratification du Groupe CAM pour la création de valeur disruptive et pour la solution « poste de travail agile » ;
- Nomination en tant que meilleure institution bancaire en matière d'inclusion financière numérique dans le monde arabe ;
- Consécration de Tamwil Al Fellah en Allemagne. Tamwil Al Fellah a reçu le certificat de mérite 2019 dans la catégorie "financement exceptionnel de projets durables" ;
- Le CAM remporte le trophée RSE pour l'inclusion financière lors de la 6ème édition de la conférence "Tendances marketing & communication".



EXPANSION DE L'ACTIVITE & DEVELOPPEMENT DES RELAIS DE CROISSANCE

- Démarrage de l'activité de « CAM Leasing », filiale du Crédit Agricole du Maroc spécialisée dans l'agroalimentaire et les machines agricoles ;
- Le CAM obtient l'autorisation pour la création d'une société spécialisée dans l'intermédiation d'assurance appelée « CAM COURTAGE ».



DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT

- Emission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant de 850 MDH avec un taux de souscription de 2,49 fois ;
- Emission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 450 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription de 5,0 fois ;
- Augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt à 10 Milliards de Dirhams contre 8 Milliards de Dirhams auparavant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



NORMES, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

1.CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2019, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB).

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées .

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2.PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole du Maroc et ceux de toutes les entités sur lesquelles il dispose d'un pouvoir de contrôle.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence .L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100%	100%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%		IG
M S IN	Société de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80%	80%	IG
GCAM DDC	Gestion des Archives	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%		IG

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ;
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Ménisserie	15	17	30	20	15

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- En application de la norme IFRS 1, le Groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti ;
- Les taux d'amortissement retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 relative aux instruments financiers est applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 en remplacement de la norme IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

La norme IFRS 9 permet une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative de l'exercice N-1. De ce fait, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2017. Le Crédit Agricole du Maroc a procédé à l'application de la norme IFRS 9 sans retraitements des informations à titre comparatif des périodes antérieures.

La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments

Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :



2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1^{er} janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

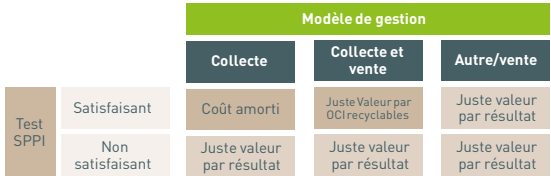
Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

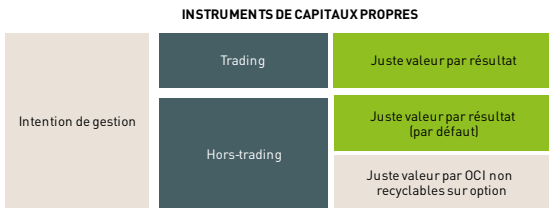
Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation. Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;

Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

NORMES, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location. Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories (« Buckets ») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

- Bucket 1 :** • Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
- Bucket 2 :** • Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
- Bucket 3 :** • Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39)- ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

La définition du défaut retenue est alignée sur les critères définis par Bank Al-Maghrib dans les textes réglementaires.

L'évaluation des pertes attendues pour les titres s'effectue selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres

- ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur – Bucket 1.

Lors des évaluations ultérieures

- Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité – Bucket 1 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en «sain», devient «dégradé» – Bucket 2 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit est «dégradé» et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine – Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut – Bucket 3.

Pour les prêts et les créances, l'évaluation des pertes attendues est calculée à chaque date d'arrêt qui conduit à classer les opérations par classe de risque (buckets) selon les principes suivants :

- Les créances saines sans aucun impayé sont classées en Bucket 1 ;
- Les créances ayant au moins 1 impayé de moins de 90 jours sont classées en Bucket 2 ;
- Les créances avec un impayé non régularisé au bout de 90 jours sont classées en Bucket 3.

2.5.6 Forward looking

Les estimations actuelles de perte attendues n'intègrent pas de paramètre forward looking. En effet, la méthodologie adoptée actuellement ne prévoit pas de corrélation entre les données macro-économiques et les indicateurs de coût du risque des actifs financiers de la banque. Toutefois, il est prévu d'adopter une approche basée sur des critères qualitatifs permettant d'anticiper une dégradation à venir de la sinistralité des crédits qui sera et qui sera examiné trimestriellement à l'occasion des Comités de Déclassement et Provisionnement.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations [juridiques ou implicites], résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations

sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 31 Décembre 2019, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **Les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

- **Les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. **Les régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.

L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes.

Hypothèses Démographiques

- **Mortalité ;**
- **Rotation du personnel (Turn Over).**

Hypothèses Financières

- **Taux d'augmentation des salaires** : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3%.
- **Taux d'actualisation** : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM.
- **Taux de chargement sociaux**

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX L'IFRIC 23, applicable à partir du 1^{er} Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- **Totalement rétrospective** : selon les dispositions de la norme IAS 8 ;
- **Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif** de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêt, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la

monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « locations » remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1^{er} Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement. Ainsi, la comptabilisation d'un actif loué impliquera la constatation d'un « droit d'utilisation » à l'actif et d'une « dette locative » au passif. Dans le compte du résultat, le droit d'utilisation sera amorti linéairement sur la durée du contrat et la dette locative subira un amortissement dégressif.

Du point de vue du bailleur, l'incidence de la nouvelle norme sur les comptes restera limitée, vu que l'essentiel des dispositions normatives est resté inchangé par rapport à l'IAS 17.

Les options retenues

Modalités de transition

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe CAM a adopté l'approche rétrospective modifiée, qui consiste à valoriser le droit d'utilisation et la dette locative à la somme des loyers restant à verser, actualisée au taux marginal d'endettement.

La première application de la norme n'aura aucune incidence sur les capitaux propres du Groupe.

Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement ;
- Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation. La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :
- Bail commercial : 9 ans ;
- Bail à usage d'habitation : 3 ans ;
- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans ;
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié ;
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux-ci sont détenus pour leur quasi-totalité depuis plus d'un an.

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le Groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices débutant à partir du 1^{er} Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

BILAN

en milliers de dh			
ACTIF IFRS	Note	31/12/19	31/12/18
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		2 003 078	4 099 975
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		9 467 199	6 697 669
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	9 318 699	6 511 592
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	148 500	186 077
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		3 700 283	6 414 233
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	3 405 454	6 118 409
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	294 829	295 824
Titres au coût amorti	5.7	2 985 478	
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	2 425 043	792 893
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	83 946 909	77 506 164
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	41 251	80 255
Actifs d'impôt différé	5.8	217 503	205 989
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	1 671 619	2 800 238
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10		
Immeubles de placement	5.11	1 827 004	1 542 510
Immobilisations corporelles	5.11	7 295 166	6 725 390
Immobilisations incorporelles	5.11	125 382	118 218
Ecart d'acquisition	5.12	306 908	306 908
TOTAL ACTIF		116 012 823	107 290 442

en milliers de dh			
PASSIF	Note	31/12/19	31/12/18
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat		23 263	21 206
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	23 263	21 206
Passifs financiers à la JV par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	12 808 935	12 358 708
Dettes envers la clientèle	5.5	79 109 012	75 048 898
Titres de créance émis	5.6	7 492 364	5 969 586
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible	5.8	86 303	37 127
Passifs d'impôts différés	5.8	1 016 486	791 131
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	2 349 022	1 982 998
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions pour risques et charges	5.14	338 732	333 316
Subventions et Fonds assimilés		12 174	12 179
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	4 382 358	3 073 513
CAPITAUX PROPRES		8 394 174	7 661 780
Capital et réserves liées		5 653 042	5 653 042
Réserves consolidées		2 102 152	1 382 306
Réserves consolidées - Part du groupe		1 794 331	1 155 146
Réserves consolidées - Part des minoritaires		307 821	227 160
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		19 482	5 271
Résultat net de l'exercice		619 498	621 161
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		635 678	626 104
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		-16 180	-4 943
PASSIF CONSOLIDE		116 012 823	107 290 442

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDES

en milliers de dh			
	Note	31/12/19	31/12/18
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		4 831 529	5 022 271
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-1 759 777	-1 480 073
MARGE D'INTERETS	2.1	3 071 752	3 542 198
Commissions [produits]		529 691	474 473
Commissions [charges]		-19 616	-8 749
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	510 075	465 724
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	567 910	8 441
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		509 703	27 228
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		58 207	-18 787
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	36 813	-65 935
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		36 870	2 847
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables [dividendes]		-57	-68 782
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	104 986	224 040
Charges des autres activités	2.5	-218 287	-203 784
PRODUIT NET BANCAIRE		4 073 249	3 970 684
Charges générales d'exploitation	2.9	-1 950 814	-1 917 785
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-407 995	-247 125
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 714 440	1 805 774
Coût du risque de crédit	2.6	-930 774	-743 189
RESULTAT D'EXPLOITATION		783 666	1 062 585
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.7	68 895	-224 207
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOTS		852 561	838 378
Impôts sur les bénéfices		-233 063	-217 217
RESULTAT NET		619 498	621 161
Résultats minoritaires		-16 180	-4 943
RESULTAT NET PART DU GROUPE		635 678	626 104
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		15,04	14,81
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		15,04	14,81

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
IAS/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2019

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Résultat avant impôt	852 561	838 380
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	407 995	289 486
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition		
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	196 230	-107 274
+/- dotations nettes aux provisions	110 039	53 117
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-175 389	-104 316
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- autres mouvements	-4 448	993
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	534 427	132 006
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-1 188 660	4 369 432
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 585 745	-605 465
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 531 849	-951 191
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 269 535	-2 049 647
Impôts	-69 920	-37 210
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 042 941	725 919
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	344 047	1 696 303
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-49 701	-9 413
+/- flux liés aux immeubles de placement		
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-761 044	-650 041
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-810 745	-659 454
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 600	-2 000
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 628 605	353 453
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 630 205	351 453
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 096 902	1 388 302
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 099 972	2 711 673
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]	4 099 972	2 711 673
Comptes [actif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 003 070	4 099 975
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]	2 003 070	4 099 975
Comptes [actif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-2 096 902	1 388 302

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN
CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Résultat net	619 498	621 161
Eléments recyclables en résultat net:	21 683	-1 496
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	34 417	-2 044
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables		
Impôts liés	-12 734	548
Eléments non recyclables en résultat net:	-2 201	6 767
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-42 712	-35 675
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	39 217	46 415
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	1 294	-3 974
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	19 482	5 271
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	638 980	626 432
Part du groupe	655 160	631 375
Part des minoritaires	-16 180	-4 943

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires
Total								
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2018	4 227 677	1 425 365		1 781 251	-1 495	6 766	7 439 564	222 217
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat								
Comptabilisation des pertes de crédit attendues [sur actifs financiers et engagements hors bilan]								
Autres								
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2019	4 227 677	1 425 365		1 781 251	-1 495	6 766	7 439 564	222 217
Changement de méthodes - 2019 DECEMBRE								
Autres				-38 323			-38 323	1 454
Capitaux propres à la clôture corrigés	4 227 677	1 425 365		1 742 928	-1 495	6 766	7 401 241	223 671
Variation de capital				63 250			63 250	85 750
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								-1 600
Autres								
Résultat de l'exercice				635 678			635 678	-16 180
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions [D]				-16 884			-16 884	
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat [E]				5 037	23 178	-4 535	23 680	
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies						-4 433	-4 433	
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat [F]								
Gains ou pertes latents ou différés [D] + [E] + [F]				-11 847	23 178	-8 967	2 364	
Variation de périmètre								
Autres mouvements - Décembre 2019								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE	4 227 677	1 425 365		2 430 008	21 683	-2 201	8 102 532	291 642

5.4 OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Comptes à vue	1 333 968	789 603
Prêts	215 880	3 293
Opérations de pension	875 195	
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	2 425 043	792 896
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	2 425 043	792 896

DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/19	31/12/18
Dettes envers les établissements de crédit	255 062	1 276 994
Emprunts	5 951 644	7 242 687
Opérations de pension	6 602 229	3 839 027
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	12 808 935	12 358 708

5.5 PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Comptes ordinaires débiteurs	15 789 118	13 673 121
Prêts consentis à la clientèle	72 453 323	67 909 626
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	88 242 441	81 582 747
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-4 295 532	-4 076 583
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	83 946 909	77 506 164

DETTE ENVERS LA CLIENTELE	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Comptes ordinaires créditeurs	40 710 190	37 620 735
Comptes à terme	22 629 377	21 618 557
Comptes d'épargne	13 118 783	12 264 263
Autres dettes envers la clientèle	2 275 550	3 224 499
Intérêts courus à payer	375 112	320 844
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	79 109 012	75 048 898

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Secteur public	10 224 587	8 431 623
Entreprises financières	13 142 862	13 039 549
Entreprises non financières	12 294 168	11 231 422
Autre clientèle	43 447 395	42 346 304
TOTAL EN PRINCIPAL	79 109 012	75 048 898
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	79 109 012	75 048 898

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Maroc	79 109 012	75 048 898
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	79 109 012	75 048 898
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	79 109 012	75 048 898

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/19			31/12/18		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 135 280	-1 840 114	7 295 166	8 349 765	-1 624 375	6 725 390
Terrains et constructions	1 829 599	-370 819	1 458 780	2 139 461	-437 750	1 701 711
Equipement, mobilier, installations	957 116	-808 967	148 149	910 775	-754 688	156 087
Biens mobiliers données en location	39 827	-1 800	38 027			
Autres immobilisations	5 632 726	-549 617	5 083 109	5 299 529	-431 937	4 867 592
Droits d'utilisation des contrats de location	676 012	-108 911	567 101			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	566 847	-441 465	125 382	534 432	-416 214	118 218
Logiciels informatiques acquis	7 068	-6 127	941	6 596	-5 817	779
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	559 779	-435 338	124 441	527 836	-410 397	117 439
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	1 919 478	-92 474	1 827 004	1 601 762	-59 252	1 542 510
TOTAL	11 621 605	-2 374 053	9 247 552	10 485 959	-2 099 841	8 386 118

5.12 ECARTS D'ACQUISITION

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Valeur brute comptable en début de période	306 908	306 908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306 908	306 908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Ecart de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	306 908	306 908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PERIODE	306 908	306 908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	333 316	319 618
Dotations aux provisions	294 954	-94 061
Reprises de provisions	-211 983	162 925
Utilisation des provisions		
Incidence de la consolidation		
Variation des parités monétaires et divers		
Autres	-77 555	-55 166
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	338 732	333 316

5.6 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Autres dettes représentées par un titre	7 492 364	5 969 586
titres de créances négociables	7 492 364	5 969 586
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	4 382 358	3 073 513
Emprunts subordonnés	4 382 358	3 073 513
à durée déterminée	4 382 358	3 073 513
à durée indéterminée		
Titres subordonnées		
TOTAL	11 874 722	9 043 099

5.7 TITRES AU COUT AMORTI

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Titres de créance négociables	2 985 478	
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	2 985 478	
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES TITRES AU COUT AMORTI BRUT	2 985 478	
Dépréciation		
TOTAL DES TITRES AU COUT AMORTI NET	2 985 478	

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Impôts courants	41 251	80 255
Impôts différés	217 503	205 989
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	258 754	286 244
Impôts courants	86 303	37 127
Impôts différés	1 016 486	791 131
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	1 102 789	828 258

5.9 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	4 746	1 605 295
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	1 666 873	1 194 943
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1 671 619	2 800 238
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	185 540	207 903
Charges à payer et produits constatés d'avance	260 773	66 389
Autres créditeurs et passifs divers	1 328 100	1 708 706
Dettes locatives	575 338	
Intérêts courus non échus - IFRS	150	
Autres passifs - annulation des loyers a payer -	-879	
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2 349 022	1 982 998

5.15 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	5 613 553	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	3 705 146	148 500
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	9 318 699	148 500

5.16 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	3 700 283	6 414 233
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 405 454	6 118 409
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	294 829	295 824
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 405 454	6 118 409
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3 027 239	5 591 310
Autres titres de créance négociables (*)		50 281
Obligations	378 215	476 818
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	294 829	295 824
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	294 829	295 824

5.17 PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	23 263	21 206
Passifs financiers à la jv par résultat sur option		
TOTAL	23 263	21 206

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

Portefeuille Créances sur la Clientèle :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre	70 773 752	4 430 516	6 398 672
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre	13 865 163		
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre	-495 431	-953 997	-2 647 348
Encours Bilan au 2019.Décembre	77 158 525	3 924 849	7 159 067
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre	15 865 928		
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre	-583 929	-853 816	-2 857 788

Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre	792 893		
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre			
Encours Bilan au 2019.Décembre	2 425 043		
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre			

Portefeuille Titres en JV/OCI :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre	6 118 970		22 500
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre	-561		-22 500
Encours Bilan au 2019.Décembre	3 405 888		22 500
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre	-434		-22 500

Titres au coût amorti :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre			
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre			
Encours Bilan au 2019.Décembre	2 985 478		
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

	01/01/19	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/19
Immobilier					
Valeur brut	407 635	220 468	-11 057	18 233	635 280
Amortissements et dépréciations		-103 029	6 854		-96 175
Total Immobilier	407 635	117 440	-4 203,18	18 233	539 105
Mobilier					
Valeur brut	29 212	6 031	-294	5 783	40 733
Amortissements et dépréciations		-12 828	91		-12 737
Total Mobilier	29 212	-6 796	-202,57	5 783	27 996
Total droit d'utilisation	436 847	110 643	-4 405,76	24 016	567 101

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

	01/01/19	Augmentations	Remboursements	Autres	31/12/19
Dette locative	436 847	226 500	-112 025	24 016	575 338

2.1 MARGE D'INTERETS

	31/12/19			31/12/18		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 696 422	-1 122 239	3 574 183	4 959 490	-901 935	4 057 555
Comptes et prêts/emprunts	4 696 422	-1 122 239	3 574 183	4 959 490	-901 935	4 057 555
Opérations de pensions						
Opérations de location financement						
Opérations interbancaires	20 539	-422 945	-402 406	1 806	-360 215	-358 409
Comptes et prêts sur emprunts	-3 267	-147 401	-150 668	-8 248	-126 989	-135 237
Opérations de pensions	23 806	-275 544	-251 738	10 054	-233 226	-223 172
Emprunts émis par le groupe		-197 121	-197 121		-217 923	-217 923
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	4 281		4 281	1 299		1 299
Titres à revenus fixes	4 281		4 281	1 299		1 299
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	42 606		42 606	59 676		59 676
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	67 681		67 681			
Charges d'intérêts sur dettes locatives		-17 472	-17 472			
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 831 529	-1 759 777	3 071 752	5 022 271	-1 480 073	3 542 198

2.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/19			31/12/18		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	468 576	-19 616	448 960	439 591	-8 749	430 842
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	466 932	-19 616	447 316	437 158	-8 749	428 409
sur titres de change	1 644		1 644	2 433		2 433
sur instruments financiers à terme						
engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	61 115		61 115	34 882		34 882
produits de gestion d'opcvn						
produits sur moyens de paiement	61 115		61 115	34 882		34 882
assurance						
autres						
TOTAL	529 691	-19 616	510 075	474 473	-8 749	465 724

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	567 910	8 441
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	509 703	27 228
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	58 207	-18 787
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	36 813	-65 935
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	36 870	2 847
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-57	-68 782

5.19 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh		
	31/12/19		
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor	3 027 239	25 963	-6 352
Obligations	378 215	14 806	
Autres titres de créance négociables			
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTE COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (JVOCI R)	3 405 454	40 769	-6 352
Impôt		-15 085	2 350
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		25 685	-4 002
Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	31/12/19		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	294 829	39 697	-480
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	294 829	39 697	-480
Impôt		-14 688	177
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES		25 009	-302

	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre	70 773 752	4 430 516	6 398 672
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre	13 865 163		
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre	-495 431	-953 997	-2 647 348
Encours Bilan au 2019.Décembre	77 158 525	3 924 849	7 159 067
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre	15 865 928		
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre	-583 929	-853 816	-2 857 788

	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre	792 893		
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre			
Encours Bilan au 2019.Décembre	2 425 043		
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre			

	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre	6 118 970		22 500
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre	-561		-22 500
Encours Bilan au 2019.Décembre	3 405 888		22 500
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre	-434		-22 500

	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre			
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre			
Encours Bilan au 2019.Décembre	2 985 478		
Encours Hors Bilan au 2019.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Décembre			

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	en milliers de dh		
	31/12/19		
	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement			
Produits nets des immobilisations en location simple			
Produits nets de l'activité de promotion immobilière			
Autres produits	104 986	-218 287	-113 301
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	104 986	-218 287	-113 301

	31/12/18		
	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement			
Produits nets des immobilisations en location simple			
Produits nets de l'activité de promotion immobilière			
Autres produits	104 986	-218 287	-113 301
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	104 986	-218 287	-113 301

2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	11 683	248 155
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-88 498	70 074
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-88 498	70 074
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	100 181	178 081
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	100 181	178 081
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-218 752	-189 705
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-218 752	-189 705
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-100 937	-65 115
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-308 006	-6 665
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-659 535	-967 332
Récupérations sur prêts et créances	36 767	230 808
Comptabilisés au coût amorti	36 767	230 808
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	-930 774	-743 189

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	175 388	213 721
Plus value de cession	175 715	196 837
Moins value de cession	-327	16 884
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	-106 493	-437 928
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	68 895	-224 207

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Impôts courants	41 251	80 255
Impôts différés	217 503	205 989
Actifs d'impôts courants et différés	258 754	286 244
Impôts courants	86 303	37 127
Impôts différés	1 016 486	791 131
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1 102 789	828 258

2.8.2 CHARGES NETTES DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Charge d'impôts courants	-69 920	-37 210
Charge nette d'impôts	-163 143	-180 007
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-233 063	-217 217

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Résultat net	619 498	621 161
Charge d'impôt sur les bénéfices	-233 063	-217 217
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	38%	32%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Taux d'impôt en vigueur	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	1%	-5%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	38%	32%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Charges de personnel	-1 199 399	-1 143 968
Impôts et taxes	-37 751	-34 670
Charges externes	-656 449	-603 542
Autres charges d'exploitation	-183 035	-135 605
Annulation Charges relatives aux contrats de location	125 820	
CHARGES D'EXPLOITATION	-1 950 814	-1 917 785

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-292 139	-247 125
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-115 856	
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-407 995	-247 125

2.11 DETAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

en milliers de dh		
	31/12/19	01/01/19
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-17 472	
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-115 856	

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc ;
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et la société Targa ;
- Sociétés de financement Spécialisées : ce domaine regroupe la société de leasing [CAM LEASING] et Tamwil El Fellah qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux ;
- Micro crédit : ce domaine regroupe la fondation Ardi et l'association Ismailia pour le micro-crédit ;
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe la société de gestion d'actifs CAM Gestion, la société de bourse MSIN et MAROGEST ;
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK
- Autres : Au 31 Décembre 2019, ce domaine comprend la filiale GCAM DOC.

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'interets	2 889 209	1 942	59 217	101 326	1 382	18 676		3 071 752
Marge sur commissions	472 997	1 258	2 341	500	33 842	-863		510 075
Produit net bancaire	3 850 890	-912	63 987	103 281	36 598	19 405		4 073 249
Résultat brut d'exploitation	1 710 598	-6 204	22 132	36 054	12 928	-55 868	-5 200	1 714 440
Résultat d'exploitation	822 705	-6 204	5 235	10 174	12 824	-55 868	-5 200	783 666
Résultat avant impôts	891 602	-6 479	5 202	10 275	13 029	-55 868	-5 200	852 561
Résultat net	665 792	-6 966	3 869	9 535	8 362	-55 868	-5 226	619 498
Résultat net part du groupe	665 792	-6 971	3 869	550	6 157	-28 493	-5 226	635 678

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Total Bilan	113 115 236	176 710	1 055 860	304 156	242 841	1 108 738	9 282	116 012 823
Eléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 434 264				32 935			9 467 199
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	3 557 813	141 105			1 365			3 700 283
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	2 413 122				11 921			2 425 043
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	81 897 466		850 845	297 100		901 498		83 946 909
Titres au coût amorti	2 944 598					40 880		2 985 478
Eléments du Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 153 087		556 652	98 000		1 196		12 808 935
Dettes envers la clientèle	78 168 872	129 402	229 866	21 827	-19 034	573 851	4 228	79 109 012
Capitaux propres	8 152 533	-25	-38 874	139 228	58 845	87 595	-5 128	8 394 174

3.3 VENTILATION DES PRETS ET CREANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

en milliers de dh			
	31/12/19		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
MAROC	2 425 043		
EUROPE			
AFRIQUE			
AUTRE			
TOTAL EN PRINCIPAL	2 425 043		
Créances rattachées			
Provisions			
VALEURS NETTES AU BILAN	2 425 043		

3.3.2 VENTILATION DES CREANCES ENVERS LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

en milliers de dh					
	31/12/19				
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions		
			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1
Maroc	81 083 374	7 159 067	-2 857 787	-853 816	-583 929
Europe					
Afrique					
Autres					
TOTAL EN PRINCIPAL	81 083 374	7 159 067	-2 857 787	-853 816	-583 929

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Engagements de financements donnés	11 834 062	9 673 417
Aux établissements de crédit	16 059	24 017
A la clientèle	11 818 003	9 649 400
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financements reçus		
Des établissements de crédit		
De la clientèle		

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Engagements de garantie donnés	3 651 861	3 613 108
D'ordre des établissements de crédit		
D'ordre de la clientèle	3 651 861	3 613 108
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	1 570 337	1 168 712
Autres garanties d'ordre à la clientèle	2 081 524	2 444 396
Engagements de garantie reçus	27 271	56 633
Des établissements de crédit		
De l'état et d'autres organismes de garantie	27 271	56 633

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALAIRES

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	150 239	149 767
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	150 239	138 273

7.2.3 HYPOTHESES DE BASE DES CALCULS

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2019

7.3 COÛT DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Charges normales de l'exercice	7 707	7 414
Charges d'intérêt	5 123	5 571
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	12 830	12 985
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

7.4 EVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Dette actuarielle d'ouverture	149 767	138 273
Charge normale de l'exercice	7 707	7 414
Charge d'intérêt	5 123	5 571
Écarts d'expérience	7 037	10 520
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-19 396	-12 011
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	150 239	149 767
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ETAT MAROCAIN	31 780 465	75,2%	75,2%
MAMDA	3 134 311	7,4%	7,4%
MCMA	3 134 311	7,4%	7,4%
CDG	4 227 678	10%	10%
TOTAL	42 276 765	100%	100%

Résultat par action	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Nombre d'action	42 276 765	42 276 765
Résultat Net Part du Groupe	635 678	626 104
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	15,04	14,81

8.4 PARTIES LIEES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

	31/12/19	31/12/18
Prêts, avances et titres	-852 193	
Comptes ordinaires	-667 172	
Prêts		
Titres	-185 021	
Opération de location financement		
Actif divers	-204 294	
TOTAL ACTIF	-1 056 487	
Dépôts	-681 011	
Comptes ordinaires		
Autres emprunts	-681 011	
Dettes représentées par un titre		
Passif divers	-375 476	
TOTAL PASSIF	-1 056 487	
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

8.4.2 ELÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/19	31/12/18
Intérêts et produits assimilés	-11 807	
Intérêts et charges assimilés	11 743	
Commissions (produits)	-15 244	
Commissions (charges)	3 744	
Prestations de services données		
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		
Autres	-6 836	

AUTRES ETATS

Référence	Etat	
5.2	Instruments de couverture	Néant
5.10	Participations dans les sociétés mises en équivalence	
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

	31/12/19	31/12/18
FONDS PROPRES	12 454 828	10 644 461
Fonds propres de base	9 123 754	7 694 765
Fonds propres réglementaires	3 331 074	2 949 696
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	5 996 586	5 330 210
Risque de marché en approche standard	311 726	133 999
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	598 657	579 696
RATIO DE FONDS PROPRES T1 (MINIMUM EXIGIBLE 9%)	10,57%	10,19%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL (MINIMUM EXIGIBLE %12)	14,43%	14,09%

FONDS PROPRES TAMWIL EL FELLAH

	31/12/19	31/12/18
FONDS PROPRES	141 970	152 498
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	101 970	102 498
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	101 970	102 498
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	125 000	125 000
-Instruments de fonds propres de base versés		
-Prime d'émission		
Résultats non distribués	-22 332	-22 502
Autres réserves		
Autres immobilisations incorporelles		
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	40 000	50 000
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	45 234	39 358
EXIGENCE/Risque de crédit	45 234	39 358
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	18,03%	20,83%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	25,11%	31,00%

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 394 174, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 619 498. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 27 février 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé. Pour les événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des états de synthèse relatifs aux effets de la pandémie de Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 5 juin 2020

Les commissaires aux comptes

COMPTES SOCIAUX



NOTE DE PRESENTATION DES REGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit.
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie;
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle) ;
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière ;
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- * 20 % pour les créances pré-douteuses ;
- * 50 % pour les créances douteuses ;
- * 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés :

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles ;
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.3 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.4 Portefeuilles de titres

1.4.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.4.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.4.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.4.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en:

- Titres de participation ;
- Participations dans les entreprises liées ;
- Titres de l'activité du portefeuille ;
- Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis: valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.4.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.5 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.6 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.7 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes:

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	Sans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation	20ans
Mobilier de bureau	10ans
Matériel informatique	5ans
Matériel roulant	5ans
Agencements, aménagements et installations	5ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

1.8 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.9 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.10 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2019

BILAN

en milliers de dh		
ACTIF	31/12/19	31/12/18
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 941 642	4 059 101
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 705 742	951 903
A vue	1 810 922	945 327
A terme	894 820	6 576
Créances sur la clientèle	80 226 417	74 873 000
Crédits de trésorerie et à la consommation	35 890 456	34 105 064
Crédits à l'équipement	20 497 403	19 561 340
Crédits immobiliers	17 552 093	15 730 759
Autres crédits & financement participatifs	6 286 465	5 475 836
Créances acquises par affacturage	880 278	879 141
Titres de transaction et de placement	12 782 268	12 727 785
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 614 828	7 186 374
Autres titres de créance	364 474	476 653
Titres de propriété	3 802 965	5 064 758
Autres actifs	3 502 688	3 788 544
Titres d'investissement	2 944 598	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 944 598	
Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	749 881	735 075
Participations dans les entreprises liées	649 801	637 810
Autres titres de Participations et emplois assimilés	100 080	97 265
Titres de Moubadara & Moucharaka		
Créances subordonnées	840	1 120
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	150 000	
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations données en Ijara		
Immobilisations incorporelles	410 383	400 467
Immobilisations corporelles	6 555 987	6 564 709
TOTAL DE L'ACTIF	112 850 726	104 980 845

en milliers de dh		
PASSIF	31/12/19	31/12/18
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 321 869	11 845 398
A vue	420 541	1 773 972
A terme	11 901 328	10 071 426
Dépôts de la clientèle	78 717 939	74 360 052
Comptes à vue créditeurs	40 494 154	37 578 210
Comptes d'épargne	13 173 773	12 317 700
Dépôts à terme	22 908 543	21 881 140
Autres comptes créditeurs	2 141 470	2 583 001
Titres de créance émis	7 492 364	5 969 586
Titres de créance négociables	7 492 364	5 969 586
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance émis		
Autres passifs	1 401 621	1 763 674
Provisions pour risques et charges	1 168 022	1 004 507
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157
Dettes subordonnées	4 331 295	3 022 450
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	2 780 345	2 408 380
Capital	4 227 677	4 227 677
Actionnaires.Capital non versé [-]		
Report à nouveau (+/-)		
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	402 437	371 965
TOTAL DU PASSIF	112 850 726	104 980 845

HORS BILAN

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
ENGAGEMENTS DONNES	12 117 844	13 865 163
1.Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	166 372	135 649
2.Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 782 914	9 590 686
3.Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	516 696	525 720
4.Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 651 862	3 613 108
5.Titres achetés à réméré		
6.Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS		
7.Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
8.Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9.Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10.Titres vendus à réméré		
11.Autres titres à recevoir		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dh		
	31/12/19	31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 989 320	5 830 450
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	30 824	10 759
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 493 832	4 769 114
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	110 287	59 676
Porduits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	35 883	34 772
Produits sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Produits sur immobilisation en crédit bail et en location		
Produits sur immobilisation données en Ijara		
Commissions sur prestations de service	493 856	435 816
Autres produits bancaires	824 638	520 313
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 219 446	2 211 845
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	399 716	336 805
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 122 239	901 843
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	197 121	217 923
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisation en crédit bail et en location		
Charges sur immobilisation données en Ijara		
Autres charges bancaires	500 370	755 275
Transferts de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	3 769 874	3 618 605
Produits d'exploitation non bancaire	275 578	197 708
Charges d'exploitation non bancaire	117 193	91 872
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 959 560	1 874 968
Charges de personnel	1 121 174	1 070 597
Impôts et taxes	35 377	34 203
Charges externes	555 849	512 301
Autres charges générales d'exploitation	47 681	56 968
Dotations aux amortissements et aux provisions des immo	199 480	200 900
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 898 808	2 083 834
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	921 409	793 026
Pertes sur créances irrécouvrables	634 020	944 404
Autres dotations aux provisions	343 380	346 404
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	502 834	841 190
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	401 659	478 895
Récupérations sur créances amorties	34 981	228 481
Autres reprises de provisions	66 194	138 814
RESULTAT COURANT	572 725	606 829
Produits non courants	1 257	1 088
Charges non courantes	107 748	205 652
RESULTAT AVANT IMPOTS	466 234	402 265
Impôts sur les résultats	63 798	30 300
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	402 437	371 965

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
1. Produits d'exploitation bancaire perçus	5 989 320	5 830 450
2. Récupérations sur créances amorties	34 981	228 481
3. Produits d'exploitation non bancaire perçus	276 835	198 796
4. Charges d'exploitation bancaire versées	-3 650 402	-3 682 970
5. Charges d'exploitation non bancaire versées	-224 940	-255 163
6. Charges générales d'exploitation versées	-2 036 736	-1 617 100
7. Impôts sur les résultats versés	-63 798	-30 300
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges Variation de :	325 261	672 194
8. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 753 840	20 574
9. Créances sur la clientèle	-5 504 554	-7 804 372
10. Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-3 013 886	327 367
11. Autres actifs	285 856	-809 078
12. Immobilisations données en crédit-bail et en location		
13. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	476 471	4 544 469
14. Dépôts de la clientèle	4 357 887	6 232 853
15. Titres de créance émis	1 522 778	-1 402 393
16. Autres passifs	362 053	-518 571
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-3 267 234	590 849
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	-2 941 973	1 263 043
17. Produit des cessions d'immobilisations financières		
18. Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	547 283	624 058
19. Acquisition d'immobilisations financières		
20. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 031 613	-878 959
21. Intérêts perçus		
22. Dividendes perçus		
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	-484 330	-254 901
23. Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24. Emission de dettes subordonnées	1 308 845	342 930
25. Emission d'actions		
26. Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27. augmentation des capitaux propres et assimilés		
28. Intérêts versés		
29. Dividendes versés		
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	1 308 845	342 930
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	-2 117 458	1 351 073
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 059 101	2 708 028
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 941.643	4 059 101

ETAT DES SOLDES DE GESTION

	en milliers de dh	
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/19	31/12/18
+ Intérêts et produits assimilés	4 634 944	4 839 549
- Intérêts et charges assimilées	1 719 076	1 456 570
MARGE D'INTERET	2 915 868	3 382 979
+ Commissions perçues	493 856	435 816
- Commissions servies	21 827	9 466
MARGE SUR COMMISSIONS	472 028	426 351
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	424 714	-70 083
+ Résultat des opérations sur titres de placement	63 030	-40 126
+ Résultat des opérations de change	82 800	97 300
+ Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	570 545	-12 909
+ Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
+ Divers autres produits bancaires	35 892	34 772
- Diverses autres charges bancaires	224 458	212 587
PRODUIT NET BANCAIRE	3 769 874	3 618 605
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-37 412	-78 740
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	275 578	197 676
- Autres charges d'exploitation non bancaire	117 193	64 336
- Charges générales d'exploitation	1 959 560	1 874 968
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 931 287	1 798 237
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 118 788	1 030 054
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	239 774	161 354
RESULTAT COURANT	572 725	606 829
RESULTAT COURANT	-106 491	-204 564
- Impôts sur les résultats	63 798	30 300
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	402 437	371 965
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	402 437	371 965
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	199 480	200 900
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	38 606	65 485
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	204 223	200 000
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		42 361
- Reprises de provisions	66 194	132 473
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	274 354	196 836
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	327	
- Plus-values de cession sur immobilisations financières		32
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		27 536
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	504 525	578 906
- Bénéfices distribués		
+ AUTOFINANCEMENT	504 525	578 906

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

	en milliers de dh				
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	593 381	50 000	249 670	198 262	1 091 314
VALEURS RECUES EN PENSION		875 153			875 153
- au jour le jour		200 047			200 047
- à terme		675 107			675 107
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE		1 119 478		212 969	1 332 447
- au jour le jour		1 119 478			1 119 478
- à terme				212 969	212 969
PRETS FINANCIERS					6 063
AUTRES CREANCES		1			1
INTERETS COURUS A RECEVOIR		42		167	209
CREANCES EN SOUFFRANCE					
TOTAL	593 381	2 044 674	249 670	411 398	3 299 124

CREANCES SUR LA CLIENTELE

	en milliers de dh					
	Secteur public	Secteur privé			31/12/19	31/12/18
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	1 220 624	73 389	20 334 470	11 028 829	32 657 312	31 201 008
- Comptes à vue débiteurs	1 200 345	73 389	8 571 931	5 608 108	15 453 773	13 325 410
- Créances commerciales sur le maroc	2 279		1 939 980	1 164 762	3 107 021	3 585 729
- Crédits à l'exportation			301 891	24 088	325 979	374 409
- Autres crédits de trésorerie	18 000		9 520 668	4 231 871	13 770 539	13 915 460
CREDITS A LA CONSOMMATION				2 067 332	2 067 332	1 829 551
CREDITS A L'EQUIPEMENT	853 991		9 949 933	8 498 903	19 302 827	18 560 972
CREDITS IMMOBILIERS			7 932 662	9 011 001	16 943 663	15 196 899
AUTRES CREDITS		2 862 765	159 167	1 266 521	4 288 453	3 740 222
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	848 606		31 672		880 278	879 140
INTERETS COURUS A RECEVOIR				2 968 819	2 968 819	2 608 980
CREANCES EN SOUFFRANCE		3 620	1 712 138	282 254	1 998 012	1 735 368
TOTAL	2 923 221	2 939 774	40 120 042	35 123 659	81 106 695	75 752 141

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

en milliers de dh

	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		31/12/19	31/12/18
			financiers	non financiers		
TITRES COTES		8 978 651	3 754 331	48 634	12 781 616	12 725 273
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES		8 614 828			8 614 828	7 186 374
OBLIGATIONS		363 823			363 823	474 140
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TITRES DE PROPRIETE			3 754 331	48 634	3 802 965	5 064 758
TITRES NON COTES	652				652	2 513
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE	652				652	2 513
TITRES DE PROPRIETE						
TOTAL	652	8 978 651	3 754 331	48 634	12 782 268	12 727 786

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	8 999 707	8 999 707	8 999 707			
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	5 310 165	5 310 289	5 068 700			
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TITRES DE PROPRIETE	3 689 542	3 689 542	3 689 542			
TITRES DE PLACEMENT	3 487 810	3 495 850	3 216 854	40 769	10 230	32 730
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	2 990 146	3 009 757	2 775 100	25 963	6 352	6 352
OBLIGATIONS	380 274	372 580	328 242	14 806		22 500
AUTRES TITRES DE CREANCE	622	622	622			
TITRES DE PROPRIETE	116 768	112 891	112 891		3 877	3 877
TITRES D'INVESTISSEMENT	2 880 108	3 016 340	2 831 300			136 231
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	2 880 108	3 016 340	2 831 300			136 231
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TOTAL	15 367 626	15 511 897	15 047 861	40 769	10 230	168 961

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

ACTIF	31/12/19	31/12/18
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES		
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DEBITEURS DIVERS	607 070	633 872
Sommes dues par l'Etat	502 017	529 257
Divers autres débiteurs	105 053	104 615
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	1 919 478	1 601 762
COMPTES DE REGULARISATION	976 140	1 552 910
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES		
TOTAL	3 502 688	3 788 544

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	"Participation au capital en %"	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro Industrie	160 000	0,98%	50		
COMAPRA	Agro Industrie	66 800	0,01%		8	
SNDE	Agriculture	40 965	0,24%		100	
SOGETA	Agriculture		0,00%		300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311		172
SOCIETE LAITIERE DU NORD	Agro Industrie	50 000	0,39%		197	
FRUMAT	Agro Industrie				14 499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200		
AGRICULTURE ET PECHE				14 561	15 104	172
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	125 000		
HOLDAGRO	Agro Industrie	36 376	99,66%	36 251		
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403		
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795		
SWIFT	Service			23		
CMI	Service	98 200	10,18%	10 000		4 000
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548		
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	6 567	2 215	
IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	15,87%	6 779	1 886	
REGIONAL GESTION	Société de gestion	1 000	18,00%	180		
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	5 457	5 293	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	822	6 678	
FINEA	Nantissement de marchés	200 000	0,22%	340		66
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%	356		
CAM LEASING	Crédit à la consommation	100 000	100,00%	73 438	26 562	
CAM GESTION	Gestion d'actif	5 000	100,00%	5 000		
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	15 410		6 400
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	59		
BOURSE DE CASABLANCA		387 518	3,00%	11 765		
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400 000	51,00%	204 000		
AFREXIMBANK	Banque	47 500	0,06%	4 727		
AMIFA	Microfinance		40,00%	2 429		
BANQUES, FINANCE ET SERVICES				512 598	42 634	10 466
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	16 565		
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	4 859	5 141	
CASA PATRIMOINE		31 000	1,61%	500		
DIVERS				21 924	5 141	
DOTATIONS DIVERSES				200 797	65 018	
TOTAL				749 881	127 896	10 638

CREANCES SUBORDONNEES

CRÉANCES	MONTANT				en milliers de dh	
	31/12/19			31/12/18	Dont Entreprises liées et Apparenté	
	Brut 1	Prov. 2	Net 3	Net 4	31/12/19 Net 5	31/12/18 Net 6
Créances subordonnées	840		840	1 120	840	1 120
Etablissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL	840		840	1 120	840	1 120

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties / Reclassements	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	808 988	33 150			842 138	408 521	23 234		431 755	410 383
- Droit au bail	20 149				20 149	7 957	213		8 170	11 979
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	788 839	33 150			821 989	400 564	23 021		423 585	398 404
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 624 996	998 463	949 080		8 674 379	2 060 287	217 677	159 572	2 118 392	6 555 987
- Immeubles d'exploitation	2 553 935		331 372	21 298	2 243 861	432 433	53 031	122 812	362 652	1 881 208
. Terrain d'exploitation	654 170		70 199	3 100	580 871					580 871
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 882 833		261 173	24 398	1 646 058	432 433	53 031	122 812	362 652	1 283 405
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	16 932				16 932					16 932
- Mobilier et matériel d'exploitation	828 401	34 557	4 443		858 515	693 999	42 352	4 443	731 909	126 606
. Mobilier & Matériel de bureau d'exploitation	265 157	12 639	1 527		276 269	207 796	11 940	1 527	218 210	58 059
. Matériel Informatique	446 924	16 975	1 629		462 270	391 482	18 191	1 629	408 044	54 226
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	63 920		1 287		62 633	54 643	9 268	1 287	62 623	9
. Autres matériels d'exploitation	52 400	4 943			57 343	40 078	2 953		43 031	14 311
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	992 241	88 667	45 137	6 511	1 042 282	725 548	66 248	24 208	767 587	274 695
- Immobilisations corporelles hors exploitation	4 222 577	835 799	568 127		4 490 249	208 307	56 046	8 109	256 244	4 234 005
. Terrains hors exploitation	532 519		6 500		526 019					526 019
. Immeubles hors exploitation	1 003 834	64 802	24 240		1 044 395	128 951	40 663	4 755	164 860	879 536
. Mobiliers et matériel hors exploitation	108 172	4 673			112 846	43 419	9 754		53 173	59 672
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	2 578 052	766 324	537 387		2 806 988	35 937	5 629	3 355	38 211	2 768 778
- Immobilisations en cours	27 843	39 440		27 810	39 473					39 473
TOTAL	9 433 984	1 031 613	949 080		9 516 517	2 468 809	240 910	159 572	2 550 146	6 966 371

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/19	31/12/18
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS			405 221	613	405 834	1 118 060
VALEURS DONNEES EN PENSION	6 600 167				6 600 167	3 838 168
- au jour le jour						253 328
- à terme	6 600 167				6 600 167	3 584 840
EMPRUNTS DE TRESORERIE	1 000 000	550 000	1 500 000	1 167 817	4 217 817	4 287 407
- au jour le jour						377 828
- à terme	1 000 000	550 000	1 500 000	1 167 817	4 217 817	3 909 579
EMPRUNTS FINANCIERS				1 056 520	1 056 520	2 539 241
AUTRES DETTES		17 013			17 013	28 262
INTERETS COURUS A PAYER	20 512	46		3 960	24 518	34 261
TOTAL	7 620 679	567 059	1 905 221	2 228 911	12 321 869	11 845 398

DEPOTS DE LA CLIENTELE

	Secteur public	Secteur privé			31/12/19	31/12/18
		Entreprises Financières	Entreprises "non Financières"	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	6 202 494	2 067 713	8 362 056	23 820 933	40 453 196	37 547 386
COMPTE D'EPARGNE				13 118 783	13 118 783	12 264 263
DEPOTS A TERME	3 913 937	11 073 141	2 758 077	4 884 222	22 629 377	21 644 557
AUTRES COMPTES CREDITEURS	100 928		1 094 374	946 168	2 141 470	2 583 001
INTERETS COURUS A PAYER				375 113	375 113	320 844
TOTAL	10 217 359	13 140 854	12 214 507	43 145 219	78 717 939	74 360 052

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

	31/12/19	31/12/18
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	303 388	792 457
CREDITEURS DIVERS	299 639	306 942
Sommes dues à l'Etat	172 140	193 335
Sommes dues aux organismes de prévoyance	47 449	47 344
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12 568	12 568
Fournisseurs de biens et services	49 744	38 967
Divers autres créditeurs	17 737	14 728
COMPTES DE REGULARISATION	798 594	664 275
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES		
TOTAL	1 401 621	1 763 674

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2019

PROVISIONS

	31/12/18	Dotations 2019	Reprises 2019	Autres variations 2019	en milliers de dh 31/12/19
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	4 909 111	988 498	444 241		5 453 368
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	4 400 317	921 026	401 659		4 919 684
Titres de placement	45 600	28 518	41 388		32 730
Titres de participation et emplois assimilés	90 484	38 606	1 194		127 896
Titres d'investissement					
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	372 711	348			373 059
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 004 507	304 808	65 000	-76 293	1 168 022
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	20 193	34			20 227
Provisions pour risques de change	16 681				16 681
Provisions pour risques généraux	846 777	204 223	65 000		986 000
Provisions pour autres risques et charges	120 856	100 551		-76 293	145 114
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	5 913 618	1 293 306	509 241	-76 293	6 621 390

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

Rubriques	31/12/19	31/12/18
Subventions d'investissement	3 578	3 578
Subvention KFW reçue	15 785	15 785
Subvention Union Européenne reçue	3 578	3 578
Autres subventions reçues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15 785	-15 785
Fonds de garantie Union Européenne	3 578	3 578
TOTAL	7 157	7 157

DETTES SUBORDONNEES

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant del'emprunt en monnaie nationale (ou contre valeur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
						Montant N (ou contre valeur en KDH)	Montant N-1 (ou contre valeur en KDH)	Montant N (ou contre valeur en KDH)	Montant N-1 (ou contre valeur en KDH)
MAD	210 500		7 ans		210 500				
MAD	3 239 500		10 ans		3 239 500				
MAD	850 000		Perpétuelle		850 000				
TOTAL	4 300 000				4 300 000				

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	31/12/18	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/19
Ecart de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	2 408 380	371 965		2 780 345
Réserve légale	62 147	18 598		80 746
Autres réserves	903 113	353 366		1 256 479
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 443 120			1 443 120
Capital	4 227 677			4 227 677
Capital appelé	4 227 677			4 227 677
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	371 965	-371 965	402 437	402 437
TOTAL	7 008 021		402 437	7 410 458

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

	31/12/19	31/12/18
Opérations de change à terme	2 565 473	3 749 444
Devises à recevoir	783 763	1 327 086
Dirhams à livrer	268 472	960 818
Devises à livrer	1 014 028	920 839
Dirhams à recevoir	499 211	540 701
Engagements sur produits dérivés		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	2 565 473	3 749 444

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice
A. T.V.A. Facturée	41 926	177 657	183 748	35 836
B. T.V.A. Récupérable	5 792	156 912	140 973	21 731
sur charge	3 721	105 744	99 614	9 850
sur immobilisations	2 071	51 169	41 358	11 882
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A. = [A-B]	36 134	20 745	42 775	14 105

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2019

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Engagements de financement et de garantie donnés	12 117 844	13 865 163
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	166 372	135 649
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7 782 914	9 590 686
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	516 696	525 720
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 651 862	3 613 108
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

MARGE D'INTERETS

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
INTERETS PERCUS	4 634 944	4 839 549
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	30 824	10 759
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 493 832	4 769 114
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	110 287	59 676
INTERETS SERVIS	1 719 076	1 456 570
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	399 716	336 805
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 122 239	901 843
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	197 121	217 923
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTERET	2 915 868	3 382 979

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

	en milliers de dh		
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 414 134	2 414 134	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	2 414 134	2 414 134	

	en milliers de dh		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	9 132 663	9 132 663	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	9 132 663	9 132 663	

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
ACTIF :	4 103 248	3 861 768
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	150 182	155 941
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	660 654	523 866
Prêts de trésorerie		
Créances sur la clientèle	2 846 211	2 817 194
Titres de transaction et de placement et invest	358 506	364 767
Autres actifs	85 266	
Titres de participation et emplois assimilés	2 429	
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	4 103 248	3 861 768
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	613	4 577
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 221 889	3 034 900
Dépôts de la clientèle	524 943	641 667
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	1 355 803	180 624
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	1 660 353	1 646 134
Engagements reçus		
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	516 696	525 720

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

	en milliers de dh						
Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
30/06-12/2019	Immobilisations exploitation & hors exploitation	428 664	155 408	273 256	546 868	273 939	327
30/06/2019	Mobilier et Matériel de bureau [Dons]	1 195	1 195				
31/12/2019	Mobilier Matériel de bureau et autres	4 193	4 193		415	415	
TOTAUX		434 053	160 797	273 256	547 283	274 354	327

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

	en milliers de dh	
CATEGORIE DES TITRES	31/12/19	31/12/18
Titres de participations & titres de placement	35 883	34 772
TOTAL	35 883	34 772

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
PRODUITS	824 629	520 313
Gains sur les titres de transaction	577 606	205 622
Plus value de cession sur titres de placement	85 436	42 877
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	41 388	145 075
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	120 200	126 739
CHARGES	254 084	533 222
Pertes sur les titres de transaction	152 891	275 705
Moins value de cession sur titres de placement	35 276	145 225
Etalement de la prime d'investissement / placement		
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	28 518	82 854
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	37 399	29 439
Diverses autres charges bancaires		
RESULTAT	570 545	-12 909

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
CHARGES DE PERSONNEL	1 121 174	1 070 597
Dont salaires & appointements	106 619	114 424
Dont charges d'assurances sociales	86 294	82 965
Dont charges de retraite	104 247	100 250
Dont charges de formation	19 643	16 167
Dont autres charges de personnel	804 370	756 790
IMPOTS ET TAXES	35 377	34 203
Taxes urbaines & taxes d'édilité	6 580	5 877
Patente	22 105	21 855
Autres impôts & taxes	6 692	6 471
CHARGES EXTERNES	555 849	512 301
- Loyers de crédit-bail et de location	126 554	105 053
- Frais d'entretien et de réparation	110 596	97 167
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	36 743	38 976
- Transports et déplacements	41 009	38 870
- Publicité, publications et relations publiques	37 314	33 979
- Autres charges externes	203 634	198 256
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	47 681	56 968
DOTATIONS AUX AMORTISS. ET AUX PROVISIONS DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORPORELLES	199 480	200 900
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 959 560	1 874 968

COMMISSIONS

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
COMMISSIONS PERCUES :	552 491	495 310
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	58 636	59 494
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	1 584	2 387
Commissions sur fonctionnement de compte	177 267	165 571
sur moyens de paiement	214 231	191 198
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	100 773	76 660
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSEES	21 827	9 466
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	21 827	9 466

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES (Clientèle CAM)	Nombre de comptes (Client)		Montants en dirham	
	31/12/18	31/12/19	31/12/18	31/12/19
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2 254	2 262	372 423	421 666
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	50	48	1 365 054	1 423 977
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	6	5	696 600	696 600
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
Produit Net Bancaire	3 769 874	3 618 605
Résultat Brut d'exploitation	1 931 287	1 798 237
Résultat avant impôt	466 234	402 265

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	en milliers de dh	
	Montants	Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats
Décision de l'assemblée Générale du 31 Mai 2019		
Report à nouveau		Réserve légale
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves
Résultat net de l'exercice	371 965	Dividendes
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation
TOTAL A	371 965	TOTAL B
		371 965

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	en milliers de dh	
	31/12/19	31/12/18
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
Autres produits bancaires	824 638	520 313
- Gains sur titres de transaction	577 606	205 622
- Plus-values de cession sur titres de placement	85 436	42 877
- Produits sur opérations de change	120 200	126 739
- Divers autres produits bancaires	8	
Reprises de provision sur depreciations des titres de placement	41 388	145 075
Autres charges bancaires	500 370	755 275
- Charges sur emprunts de titres	78 949	8 813
- Pertes sur Titres actions / OPCVM	73 942	266 892
- Charges sur titres de placements		
- Moins values sur titres de placement	35 276	145 225
- Charges sur moyens de paiement		
- cotisation au fonds de garantie	108 973	120 873
- Charges opération de change	37 399	29 439
- Commissions sur achats et cession de titres	21 827	9 466
- Autres charges	115 485	91 715
- Provisions sur titres	28 518	82 854
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
Produits d'exploitation non bancaire	275 577	197 708
Dont plus values de cession d'immobilisation	274 354	196 836
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	1 224	871
Charges d'exploitation non bancaire	117 193	91 872
Charges sur valeurs et emplois divers	117 193	91 872
dont moins values de cession titres de participations		27 536
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 898 808	2 083 834
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	502 834	841 190
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	1 257	1 088
Charges non Courantes	107 748	205 652

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

	en milliers de dh	
I DETERMINATION DU RESULTAT	31/12/19	31/12/18
Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	572 725	606 829
Réintégrations fiscales (+)	863 206	656 459
Déductions fiscales (-)	1 157 014	1 031 549
Résultat courant théoriquement imposable (=)	278 916	231 739
Impôt théorique sur résultat courant (-)	103 199	85 743
Résultat courant après impôts (=)	175 717	145 996

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

	en milliers de dh	
	Exercice 2018	
I - RESULTAT NET COMPTABLE	466 234	
. Bénéfice net	466 234	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	863 206	
III - DEDUCTIONS FISCALES		1 157 014
	1 329 440	1 157 014
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut		172 426
. Déficit brut fiscal		
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal		172 426
. Déficit net fiscal		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

- Date de clôture [1]	31/12/19
- Date d'établissement des états de synthèse [2]	27/02/20
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

DATES	- Favorables - Défavorable	INDICATIONS DES EVENEMENTS Néant Néant
-------	-------------------------------	--

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital :	en milliers de dh		
Montant du capital social souscrit et non appelé	4 227 677		
Valeur nominale des titres	100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
ETAT MAROCAIN	31 780 465	31 780 465	75,2%
MAMDA	3 134 311	3 134 311	7,4%
MCMA	3 134 311	3 134 311	7,4%
CDG	4 227 678	4 227 678	10%
TOTAL	42 276 765	42 276 765	100%

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	11 748 910	10 037 628	9 322 733
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	3 769 874	3 618 605	3 545 846
2- Résultat avant impôts	466 234	402 265	457 098
3- Impôts sur les résultats	63 798	30 300	106 081
4- Bénéfices distribués			60 000
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	1 739 661	1 337 225	965 260
RESULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	9,5	8,8	8,3
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 121 174	1 070 597	1 045 513
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3892	3 902	3 828

TITRES DE CREANCES EMIS

Nature	Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux	Principal	Intérêts courus	Total
CDN	15/03/16	15/03/21	5 ANS	3,55	650 000	18 652	668 652
CDN	19/04/17	19/04/24	7 ANS	3,71	500 000	13 191	513 191
CDN	20/02/18	20/02/20	2 ANS	2,86	400 000	9 978	409 978
CDN	02/04/18	02/04/20	2 ANS	2,80	460 000	9 767	469 767
CDN	25/07/18	27/07/20	2 ANS	2,94	130 000	1 688	131 688
CDN	06/08/18	06/08/20	2 ANS	2,95	150 000	1 807	151 807
CDN	19/02/19	18/02/20	52 SEMAINES	2,68	977 000	22 911	999 911
CDN	27/03/19	25/03/20	52 SEMAINES	2,64	41 000	839	41 839
CDN	27/03/19	27/03/21	2 ANS	2,81	101 000	2 200	103 200
CDN	01/04/19	30/03/20	52 SEMAINES	2,65	40 000	807	40 807
CDN	01/04/19	01/04/21	2 ANS	2,79	330 000	7 008	337 008
CDN	24/06/19	22/06/20	52 SEMAINES	2,63	588 000	8 162	596 162
CDN	24/06/19	24/06/21	2 ANS	2,72	312 000	4 479	316 479
CDN	25/06/19	23/06/20	52 SEMAINES	2,63	305 000	4 211	309 211
CDN	02/08/19	31/07/20	52 SEMAINES	2,63	460 000	5 074	465 074
CDN	02/08/19	02/08/21	2 ANS	2,74	220 000	2 528	222 528
CDN	30/08/19	28/02/20	26 SEMAINES	2,50	140 000	1 196	141 196
CDN	30/08/19	28/08/20	52 SEMAINES	2,65	180 000	1 630	181 630
CDN	18/09/19	16/09/20	52 SEMAINES	2,63	200 000	1 520	201 520
CDN	02/10/19	01/04/20	26 SEMAINES	2,52	60 000	378	60 378
CDN	02/10/19	30/09/20	52 SEMAINES	2,62	50 000	328	50 328
CDN	17/10/19	16/04/20	26 SEMAINES	2,52	81 000	425	81 425
CDN	17/10/19	15/10/20	52 SEMAINES	2,62	301 000	1 643	302 643
CDN	17/10/19	17/10/21	2 ANS	2,72	99 000	561	99 561
CDN	30/10/19	28/10/20	52 SEMAINES	2,61	43 000	193	43 193
CDN	14/11/19	14/11/24	5 ANS	3,00	267 000	1 046	268 046
CDN	12/24/19	23/06/20	26 SEMAINES	2,54	180 000	89	180 089
CDN	12/24/19	22/12/20	52 SEMAINES	2,64	105 000	54	105 054

PASSIF ÉVENTUEL

Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2019 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.

Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision.

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DUREE RESIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

en milliers de dh

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
Créances sur les établissements de crédits & Assimilés			675 107					675 107
Prêts financier						4 304		4 304
Créances sur la clientèle	9 084 797	1 211 612	1 620 940	3 670 176	9 480 680	10 331 254	17 870 068	53 269 527
Titres de créance				28 429	15 290 118			15 318 547
Créances subordonnés					840			840
Dépôts d'investissement placés					150 000			150 000
TOTAL EMPLOIS	9 084 797	1 211 612	2 296 047	3 698 605	24 921 638	10 335 558	17 870 068	69 418 325

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
Dettes envers les établissements de crédit	6 600 167							6 600 167
Comptes & emprunts de trésorerie à terme	350 000		200 000	2 500 000				3 050 000
Emprunts financiers		40 574	61 179	101 805	203 767	373 371	273 376	1 054 071
Dettes envers la clientèle	3 760 905	4 670 371	5 722 649	7 469 218	932 139	57 651		22 612 933
Titres de créance émis								
Certificats de dépôt émis		1 598 000	1 674 000	1 619 000	1 712 000	767 000		7 370 000
Bons de sociétés de financement émis								
Emprunts obligataires émis								
Autres titres de créance émis								
Fonds publics affectés								
Dettes subordonnées					1 300 000	210 500	2 789 500	4 300 000
TOTAL RESSOURCES	10 711 072	6 308 945	7 657 828	11 690 023	4 147 906	1 408 522	3 062 876	44 987 171

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

en milliers de dh

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
6	9 253 583	7 378 011	1 491 873	383 700

ACTIFS A RISQUE, RESTRUCTURES ET IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

	Nombre	encours	Provisions
Créances en Souffrance Brut	78 062	6 945 845	4 939 911
Watchlist	24	2 471 983	397 064

EFFECTIF

en nombre

	31/12/19	31/12/18
Effectifs rémunérés	3 852	3 931
Effectifs utilisés	3 852	3 931
Effectifs équivalent plein temps	3 852	3 931
cadres équivalent plein temps	2 500	2 512
Employés équivalent plein temps	1 352	1 419
Dont effectifs employés à l'étranger		

RÉSEAU

en nombre

	31/12/19	31/12/18
Guichets permanents	521	518
Guichets périodiques		
Guichets automatiques de la banque	521	518
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTELE

en nombre

	31/12/19	31/12/18
Comptes courants	124 843	104 609
Comptes chèques, hors MRE	446 151	432 571
Comptes MRE	13 810	15 101
Comptes d'épargne	705 934	652 058
Comptes à terme et bons de caisse	2 808	2 934
TOTAL	1 293 546	1 207 273

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 31/12/2019 :

en milliers de dh

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur
2015	140 500	140 500	7 ANS	4,42% (fixe)
2015	759 500	759 500	10 ANS	4,8% (fixe)
2016	70 000	70 000	7 ANS	4,11% (fixe)
2016	180 000	180 000	10 ANS	3,51% (variable)
2016	350 000	350 000	10 ANS	4,43% (fixe)
2017	1 000 000	1 000 000	10 ANS	4,22% (fixe)
2018	500 000	500 000	10 ANS	4,10 % (fixe)
2019	450 000	450 000	10 ANS	3,71% (fixe)
2019	631 600	631 600	PERPETUELLE	5,78% (variable)
2019	218 400	218 400	PERPETUELLE	5,11% (variable)

FONDS PROPRES

en milliers de dh		
En KDH	31/12/19	31/12/18
FONDS PROPRES	11 713 502	9 905 369
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	7 838 509	6 627 465
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	6 988 509	6 627 465
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	5 670 797	5 670 797
-Instruments de fonds propres de base versés	4 227 677	4 227 677
-Prime d'émission	1 443 120	1 443 120
Résultats non distribués	1 658 916	1 275 078
Autres réserves	80 745	62 147
Autres immobilisations incorporelles	-421 949	-422 840
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		84 567
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		-42 284
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	850 000	
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3 874 993	3 277 904
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	3 278 900	2 929 800
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	588 936	383 232
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		-35 128
Eléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		-380 557
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-421 949	-422 840
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1	7 157	84 567
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		-42 284
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de cathégorie2 (T2)		-42 284
TOTAL RISQUES	6 544 635	5 839 740
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	5 686 193	5 175 030
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	311 726	133 999
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	546 716	530 711
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	9,58%	9,08%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	14,32%	13,57%

ICAAP

Dans le cadre de Pilier II des accords Bâle II, Le Crédit Agricole du Maroc a mis en place un processus prévisionnel de suivi et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres afin de s'assurer que ses fonds propres couvrent en permanence son exposition au risque, conformément aux règles dictées par le régulateur.

Ledit processus repose sur 5 principes directeurs :

- Stratégie et modèle d'activité
- Identifier et mesurer les risques
- Evaluer et quantifier les risques
- Composition et allocation des fonds propres internes
- Stress tests internes

 Fidarc Grant Thornton L'instinct de la croissance Fidarc Grant Thornton 47, rue Allal Ben Abdellah 20 000 Casablanca Maroc	 COOPERS AUDIT 83, Avenue Hassan II 20.100 Casablanca Maroc	
	CREDIT AGRICOLE DU MAROC S.A RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du CREDIT AGRICOLE DU MAROC S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 11 748 910, dont un bénéfice net de KMAD 402 437. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le directoire le 27 février 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date. Responsabilité de la direction La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances. Responsabilité de l'auditeur Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Opinion sur les états de synthèse Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CREDIT AGRICOLE DU MAROC S.A au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Vérifications et informations spécifiques Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes. Casablanca, le 5 juin 2020 Les Commissaires aux Comptes  FIDAROC GRANT THORNTON Fidarc Grant Thornton Membre Réseau Grant Thornton International 47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca Faïçal MEKOUAR 0522 34 48 96 - Fax : 0522 34 30 11 Associé  COOPERS AUDIT MAROC S.A COOPERS AUDIT MAROC Siège: 83 Avenue Hassan II CASABLANCA Bureau: 50 - 50, Rue Abdelatif Benabbou CASABLANCA Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 37 47 34 Abdelaziz ALMECHATT Associé	

RAPPORT DE GESTION



I. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

Au cours de cette année 2019, le groupe CAM a continué son développement en tant que banque universelle tout en consolidant ses acquis notamment en termes de Gouvernance du Groupe, d'élargissement de la base de sa clientèle et de bancarisation du monde rural.

Les principaux faits ayant marqué la vie du Groupe CAM au cours de cette année 2019 se présentent comme suit :



- Engagement du CAM pour la TPME suite aux hautes orientations royales à travers le déploiement du programme Al Moustatmir Al Qaraoui. Ainsi, la banque s'engage pour le développement du tissu entrepreneurial et l'éclosion de la TPME. Le Président du Directoire a appelé à la mobilisation générale et le renforcement des équipes du GCAM dans toutes leurs composantes en insistant plus particulièrement sur l'accueil et l'écoute.
- Félicitations du GCAM reçues au parlement devant l'ensemble des députés suite à sa mobilisation et son accompagnement de l'agriculture et du monde rural.
- Approbation par le Conseil de Surveillance du 18 Juillet 2019 du Plan « CAP 2023 ».
- Désignation du CAM comme meilleure institution africaine de financement du développement pour le continent africain. Cette distinction, obtenue pour la troisième fois consécutive, a été décernée par l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD), elle consacre le business model du groupe bancaire et sa capacité à accompagner l'ensemble des composantes du monde agricole et rural notamment les plus vulnérables.
- Nomination du GCAM en tant que meilleure institution bancaire en matière d'inclusion financière numérique dans le monde arabe .Ce titre a été octroyé par l'Union des Banques Arabes (UBA) et l'Organisation Arabe des Technologies de l'Information et de la Communication (AITCO) lors de la première édition du « prix de l'excellence des banques digitales arabes 2018 » à TUNIS.
- Double récompense pour le GCAM lors de la rencontre « Transformation digitale des banques d'Afrique du Nord » et ce par les prix :
 - Création de valeur disruptive en reconnaissance des efforts consentis en matière d'innovation et de digital.
 - « Solution & parcours client, poste de travail agile » en récompense de la mise en place d'une solution d'optimisation du temps de la force de vente.
- Obtention du certificat de mérite 2019 pour Tamwil El Fellah, filiale du Groupe Crédit Agricole du Maroc, primée dans le cadre de la catégorie" financement exceptionnel de projets durables.

NOUVELLES NORMES



- Entrée en vigueur de la norme IFRS 16 « locations » qui remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats instaurant un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement ;
- Entrée en vigueur d'une nouvelle approche IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » de la comptabilisation des risques fiscaux.

- Réalisation de six grandes opérations d'éducation financière au profit de plus de 10.700 petits producteurs agricoles et ménages ruraux, dont des femmes et des jeunes ;
- Signature avec l'AFD d'une convention de prêt de 50.000.000 Euros pour le financement des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles privées en zone rurale pour des investissements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de pompage solaire.

EDUCATION FINANCIERE & EFFICACITE ENERGETIQUE



ORGANISATION



- Mise en place d'un nouvel espace « Organisation » au sein de l'intranet CAM dans la continuité des efforts de digitalisation et d'efficacité opérationnelle. Cet espace permet aux collaborateurs de consulter les organigrammes, les procédures et l'ensemble des notes de service et d'information en vigueur ;
- Mise à jour du premier lot du manuel des procédures relatives au volet Ressources Humaines, qui couvre principalement les volets Formation, Gestion des stagiaires et veille RH. Il aborde également la gestion des habilitations RH ainsi que les reporting et outils de pilotage RH.

- Organisation de la 16ème convention de la banque le 29 Mars au théâtre Mohammed V à Rabat sous le thème « Notre culture d'entreprise à l'ère du digital ». Cet événement annuel constitue un moment d'échange et de rencontre dans une atmosphère conviviale permettant de renforcer l'adhésion des collaborateurs aux valeurs et à la culture d'entreprise.

COMMUNICATION INTERNE



RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES



- Réalisation par le CAM d'une opération d'émission d'obligations subordonnées perpétuelles de 850 MDH, avec un taux de souscription de 2,49. Cette opération s'inscrit dans le cadre du renforcement des fonds propres de base de la banque ainsi que l'accompagnement du financement du monde rural ;
- Réalisation par le CAM d'une opération d'émission d'obligations subordonnées de 450 MDH, répondant ainsi aux enjeux de son plan stratégique de développement tout en renforçant ses fonds propres prudentiels.

- Lancement de 3 challenges visant à mobiliser la force de vente pour la réalisation des objectifs relatifs aux produits d'assistance et de bancassurance ;
- Lancement d'un challenge relatif aux produits monétiques : E-LAYKI, VISA Executive Platinum et World First Privileges, afin d'améliorer davantage les réalisations commerciales sur la rubrique des cartes monétiques.



- Le CAM à l'assaut du courtage d'assurance : Le CAM a obtenu l'autorisation de la création d'une société spécialisée dans l'intermédiation d'assurance « CAM COURTAGE ».

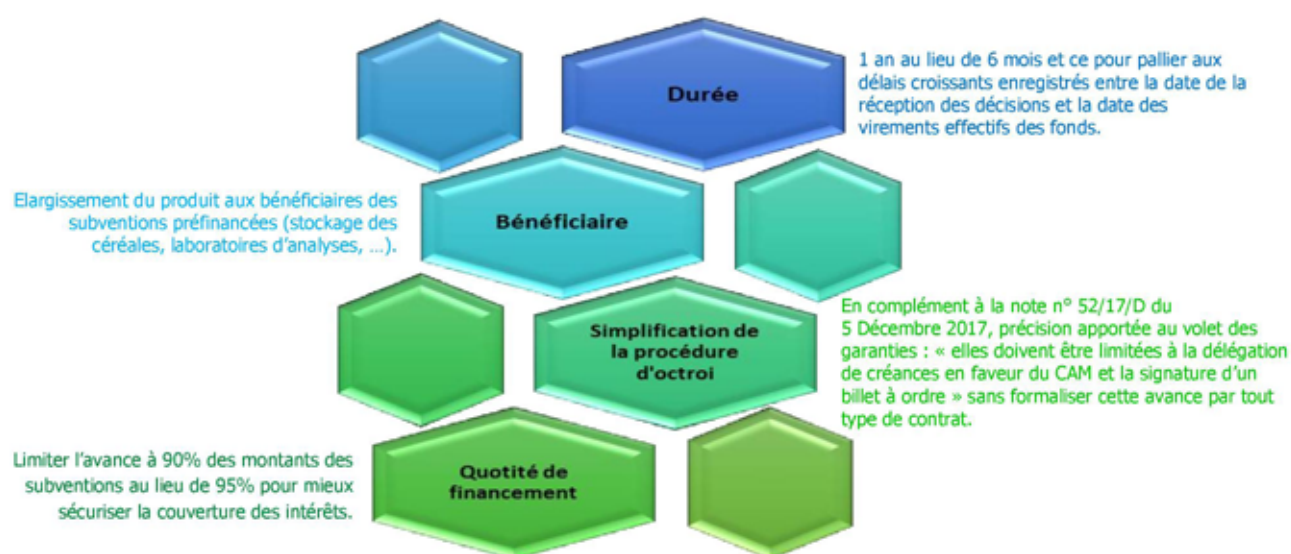
II. ACTIONS A DESTINATION DU MONDE RURAL

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE GCAM DE L'AGRI-AGRO ET DU PLAN MAROC VERT

Dans le cadre de ses missions et attributions, le Domaine Vert a entrepris plusieurs actions en 2019 dont les plus importantes sont relatées ci-dessous :

A. PILOTAGE ET ANIMATION DU PRODUIT "AVANCE SUR SUBVENTION"

L'analyse du produit « Avance sur subvention FDA » a donné lieu à un assouplissement significatif de la procédure d'octroi et de mise en place de ce produit, il s'agit des améliorations suivantes :



B. CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES DES UNITES IAA

Dans le but de consolider le positionnement de notre banque dans le secteur de l'agro-industrie et suite à l'élaboration de nouveaux Packs de financement répondant au contenu du Contrat-Programme IAA, deux bases de données ont été élaborées :

- La base de données globale des unités IAA (activité, provinces, exportatrices ou non ...) ;
- La liste des projets IAA déposés au niveau du FDA.

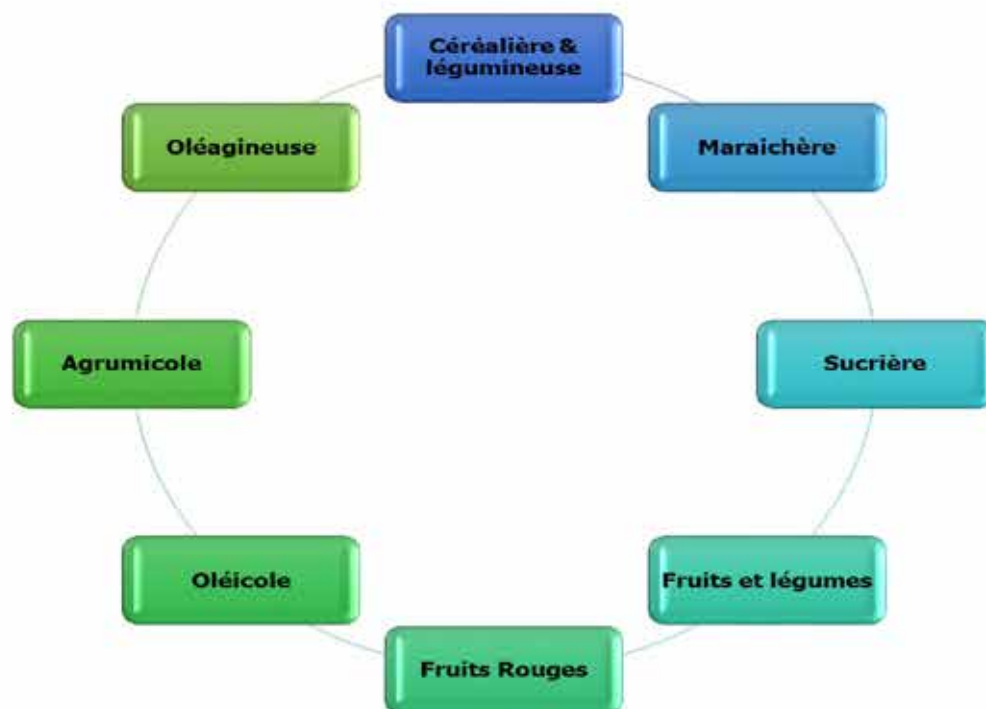
Dans ce cadre une importante opération de prospection a été menée en partenariat avec le réseau pour identifier les unités IAA clientes de celles qui ne le sont pas et ce, afin d'améliorer notre taux de pénétration de ce secteur porteur de valeur ajoutée et convoité par la concurrence pour sa faible exposition aux risques.

C. SUIVI DES OFFRES DES PACKS IAA

Dans le cadre de l'accompagnement financier du secteur agroindustriel, notamment le Contrat Programme de l'IAA signé entre l'Etat et les interprofessions, une offre sous forme de Packs IAA dédiée à tous les acteurs intervenant dans les chaînes de valeur alimentaires a été développée. Le suivi de la mise en place de ces packs IAA a été assuré en concertation avec la Direction Centrale Ingénierie et Efficience Opérationnelle et la Direction Centrale du Marketing.

D. ACTUALISATION DES FICHES TECHNIQUES DES FILIERES AGRICOLES POUR « FELLAH TRADE »

Dans le cadre de la gestion du site Fella Trade, les fiches techniques des filières de production végétales et animales ont été actualisées. Cette mise à jour a concerné les filières suivantes :



Aussi, les normes de financement des spéculations suivantes ont été révisées et actualisées :



E. FORMATION DE LA FORCE DE VENTE AGRI-AGRO

Afin de satisfaire les nombreuses et récurrentes demandes de formation émanant des CAMR et dans le but de mettre à jour les connaissances de la force de vente Agri-Agro, une formation a été dispensée aux responsables et Chargés de Clientèles Agri-Agro et ce, en étroite collaboration avec l'Académie du GCAM.

L'objectif recherché est la sensibilisation sur la mission du Domaine Vert et l'amélioration de leurs connaissances en matière de financement et d'accompagnement de l'agriculture, de l'agro-industrie et des activités économiques en milieu rural.

Cette formation, concentrée sur deux journées pleines, a porté sur les modules suivants :

Stratégie Agri-Agro du GCAM (modèle organisationnel et approche de financement)	
Offre CAM et Produits à l'agriculture et en milieu rural	
Packs de l'IAA dans le cadre du Contrat Programme de l'IAA	
Gestion des subventions FDA	
Assurances Agricoles	
Principales conventions	

Bilan de cette formation :

Cette formation a été dispensée dans 12 centres de formation et a concerné 466 collaborateurs dont 199 Directeurs et 200 CCA, constitués en 24 groupes.

Formation des nouvelles recrues du CAM

Dans le cadre de l'Ecole Tutorale et l'Ecole Métier, des sessions de formation-intégration destinées aux nouvelles recrues ont été dispensées et ont porté sur les modules suivants :

Ecole Tutorale

- Les Normes Indicatives de Financement à l'Agriculture ;
- Le Système de scoring ;
- La Typologie des exploitations agricoles et Appréciation de la rentabilité des exploitations agricoles ;
- Les produits de la banque destinés aux agriculteurs et agroindustriels ;
- L'approche du potentiel de financement agricole par région.

Ecole Métier

- La présentation de la mission de service public du GCAM ;
- Les Connaissances Agricoles de Base ;
- La Gestion de l'exploitation agricole ;
- Les Connaissances Juridiques de Base ;
- Le système des aides financières de l'Etat (FDA) ;
- L'assurance multirisque climatique.

F. SIAM 2019

La 14^{ème} édition du SIAM 2019 a été marquée par l'organisation d'un forum du Crédit Agricole du Maroc en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural et par la signature de plusieurs conventions de partenariat avec des institutionnels et des professionnels.

a) Forum du CAM en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural :

L'espace Forum, aménagé sur une superficie de 1.500 mètres carrés et constitué de 30 Desk, a été animé par 30 chargés de clientèle du GCAM qui ont bénéficié d'une formation sur l'organisation et le déroulement de l'événement, un rappel sur les différents produits et normes de financement de l'agriculture, de l'agro-industrie, des activités économiques en milieu rural et du développement rural. Des tablettes contenant les produits CAM et différents simulateurs de crédit ont été mises à leur disposition.

L'espace a été réparti comme suit :



Ce forum a connu la participation active du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime des Eaux et Forêts et du Développement Rural et de ses organismes spécialisés à savoir l'Agence de Développement Agricole (ADA) et l'Office Nationale du Conseil Agricole (ONCA).

Quatre Desks ont été réservés d'une part, aux experts de l'ADA pour présenter les plans d'action relatifs au soutien des filières agricoles (mobilisation du foncier, promotions des investissements, etc.) et d'autre part, aux conseillers de l'ONCA pour encadrer les agriculteurs en matière de conseil technique et de constitution d'entreprises ou de coopératives.

Ce forum a connu la participation de près de 450 jeunes intéressés par l'entrepreneuriat qui se sont déplacés (individuellement ou en groupe) afin de discuter de leurs idées de projets et ainsi obtenir des conseils techniques et financiers. Ces échanges ont abouti au dépôt de 130 projets.

Une analyse des projets par région et par type d'activité a été réalisée et a révélé qu'ils concernent principalement l'arboriculture, le maraîchage, l'élevage et la mécanisation. Ils sont répartis sur les régions de Fès – Meknès, Casablanca-Settat et Rabat-Salé, qui représentent respectivement, 54%, 18% et 10%. Certains projets relèvent des prestations de services agricoles en relation avec de grands opérateurs (Cosumar, Centrale Danone, Lesieur Cristal).

b) Conventions avec des institutionnels et des professionnels

Convention GCAM-AFD :

Protocole d'accord visant la mise en place d'une ligne de crédit de 50 Millions d'euros destinée au financement d'investissements dans le Développement Durable (l'irrigation, les plantations, le palmier dattier, l'agriculture biologique, le pompage solaire et économie d'énergie, traitement des déchets).

Convention GCAM-MCA

Accord cadre d'accompagnement financier des investissements de valorisation agricole des bénéficiaires du Projet "Productivité du Foncier" du MCA, notamment les 30 000 bénéficiaires des opérations de « Melkisation » dans les régions de Gharb et Haouz.

Convention GCAM-IFC

Convention cadre de partenariat portant sur le partage d'expérience et d'expertise en matière de coopération, d'inclusion financière et de développement des activités de leasing aussi bien au Maroc que dans les pays africains.

Convention GCAM-Nestlé

Convention relative à l'éducation financière de 12,000 agriculteurs producteurs de lait affiliés à Nestlé.

Convention GCAM-BERD

Mise en place d'une ligne de crédit de 20 Millions d'euros pour le financement des projets agricoles et ruraux portés exclusivement par des femmes.

Convention GCAM-KFW

Convention d'assistance technique visant à soutenir la réalisation du projet CAM sur l'élaboration d'une carte de rentabilité des activités agricoles et rurales et d'une application mobile destinée aux agriculteurs.

Convention GCAM-Ambassade des Pays Bas

Convention s'inscrivant dans la continuité de l'accord-cadre de Janvier 2013 visant l'accompagnement technique de producteurs de bovins laitiers dans la région de Tadla pour acquérir les techniques à un élevage laitier durable.

Conventions GCAM-AMIMA et GCAM-AMIFCOMA

Conventions visant à faciliter l'accès au matériel agricole avec le principal réseau d'importateurs.

Convention GCAM-FIMABIO

Partenariat visant à accompagner de manière optimale toute la chaîne de valeur de l'agriculture biologique en allant de la transformation jusqu'aux opérations de contrôle et de certification biologiques.

Convention GCAM-FICAP

Convention relative à l'accompagnement financier des conseillers agricoles privés agréés par l'ONCA et des agriculteurs encadrés par ces derniers.

G. COORDINATION DES PLATEFORMES DE LA FINANCE SOLIDAIRE

a) Suivi de la mise en œuvre du plan d'action

Le suivi de la mise en œuvre du plan d'action des plateformes de la finance solidaire avec TEF a porté sur le recouvrement et assainissement des impayés des Desks TEF. Ce suivi a permis de remettre l'activité de recouvrement des créances solidaires parmi les priorités des desks TEF, ce qui s'est traduit par une meilleure mobilisation, un accroissement des sorties de recouvrement et une amélioration des taux de récupération.

Des opérations coups de point sur le recouvrement ont été menées par les plateformes au niveau des Desks TEF ayant des taux d'impayés élevés.

b) Plan d'intervention du GCAM dans les régions difficiles

A l'instar du Plan d'Action d'intervention du GCAM dans la région d'Al Hoceima, un plan d'action d'intervention du GCAM dans la région de Boulemane a été élaboré. Dans ce cadre, une 1ère action de financement d'une coopérative de producteurs de pommes par TEF est en cours, elle porte sur les besoins d'un frigo de stockage construit dans le cadre du pilier II du Plan Maroc Vert.

Dans la perspective d'élaborer les plans d'action d'intervention pour les provinces d'Essaouira, Azilal et la région de Tafilalet, des monographies de ces régions défavorisées ont été réalisées.

H. SUIVI & DYNAMISATION DES CONVENTIONS INSTITUTIONNELLES & COMMERCIALES

a) Convention avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) relative au traitement des subventions de l'Etat :

Traitement des subventions :

Au 31 décembre 2019, les subventions reçues du Ministère et traitées par le réseau CAM depuis le début de l'exercice, se présentent comme suit :

- L'ordonnancement de 58 subventions préfinancées pour un montant de 292 900 360.93Dh ;
- Suivi des décisions de recouvrement FDA non prises en charge par les agences concernées ;
- Traitement d'une subvention au reboisement pour un montant de 187 500 Dirhams.

Dans le cadre du suivi de la ponctualité des débloqués en central et à l'effet d'apurer les stocks de subventions détenus de façon irrégulière au niveau des agences, une sensibilisation de ces dernières et de leurs Directions Régionales d'attache avait porté sur :

- Les décisions de subventions avec RIB et fonds les concernant sont disponibles et non réglées (Décisions ayant dépassé le délai réglementaire de leur règlement de 48 heures) ;
- Les décisions de subventions réglées de la Centrale et leurs montants bloqués sur les comptes des bénéficiaires en attente de leur affectation au remboursement des crédits préfinancement FDA auxquels elles sont liées ;
- Les décisions de subventions réglées sur des comptes domiciliés chez les banques confrères, rejetées par celles-ci et leurs montants logés dans des comptes généreux agences.

Suivi des produits CAM greffés aux subventions :

Suite à l'assouplissement de la procédure de gestion et d'octroi des **avances sur déblocage FDA**, les actions suivantes ont été menées :

- Déploiement en collaboration avec la Direction Ingénierie de Données d'un développement informatique permettant aux bénéficiaires de subventions d'être informés par SMS, dès la réception de leurs décisions de subventions, de la possibilité de bénéficier d'avances ;
- Elaboration de listes actualisées (Bases de conquêtes et de prospection) des bénéficiaires éligibles au placement d'avances et leur envoi quasi-mensuellement aux Directions Régionales et leur CAM-R d'attache pour information et dynamisation du placement du produit « Avance sur déblocage FDA » auprès des agences relevant de leur zone d'action.
- Conception d'un tableau de bord bimensuel, reprenant le potentiel de placement actualisé en produit « Avance sur déblocage FDA », le cumul réalisations depuis le début d'exercice et le taux de réalisation des objectifs par Direction Régionale et par CAM-R ;
- Suivi du recouvrement des avances échues non recouvrées et intervention auprès des agences concernées et de la Direction Ingénierie pour apurer les points de blocage de leur règlement.

Pour le produit « **Préfinancement FDA** », une analyse des subventions traitées durant les cinq dernières années a été réalisée. Ainsi une liste des bénéficiaires de subventions préfinancées non clients CAM a été communiquée aux Directions Régionales et leur CAMR d'attache pour les démarcher.

Par ailleurs, des tableaux de bord par nature d'investissement et par région ont été élaborés pour l'actualisation de la cartographie de la typologie des investissements par région.

b) Convention relative à l'assurance mortalité du bétail et arboriculture

Afin de déployer la convention relative à l'assurance mortalité du bétail et arboriculture qui a été signée avec la MAMDA, une procédure de mise en œuvre ainsi qu'une vaste opération de formation des chargés de clientèles agricoles ont été réalisées conjointement par le CAM et la MAMDA.

I. PROJET DE DIGITALISATION DES FILIERES AGRICOLES

La digitalisation des chaînes de valeur agricoles est aujourd'hui une tendance forte à l'échelle internationale et en Afrique en particulier. Elle constitue désormais un outil catalyseur qui permet l'amélioration de la performance globale de tous les acteurs du secteur agricole ainsi que la sécurisation et la traçabilité des flux financiers les concernant.

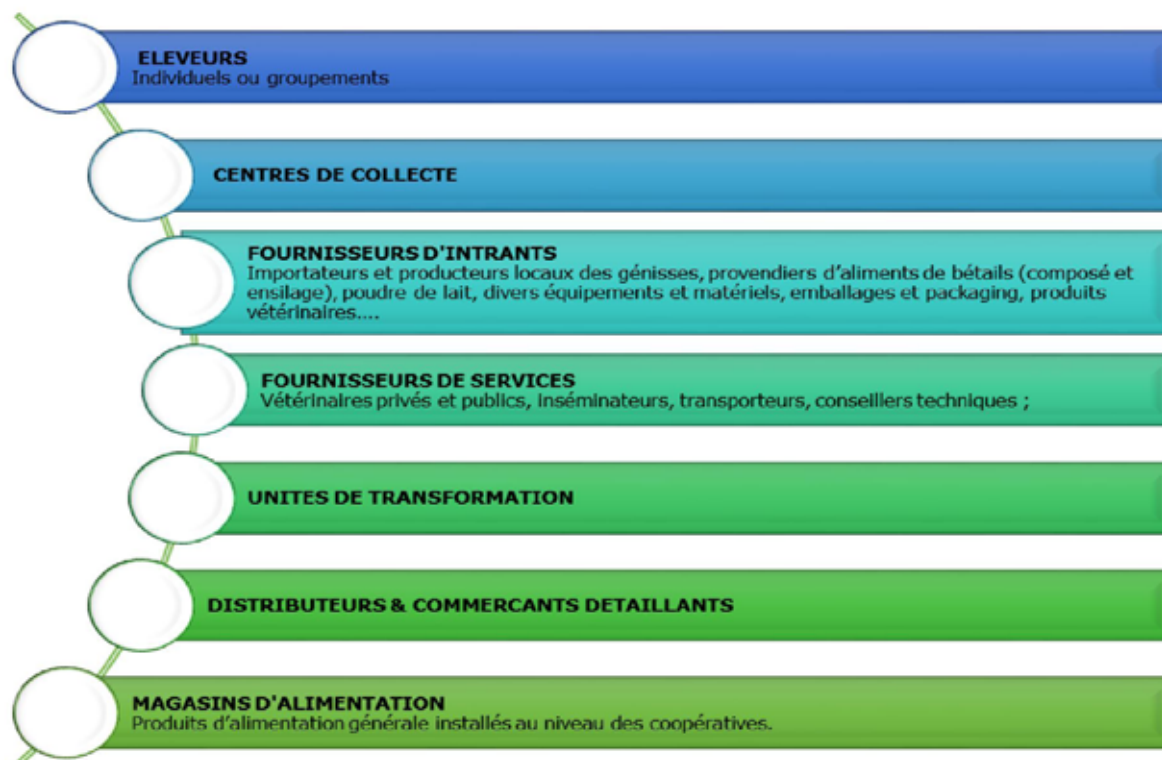
La digitalisation est un axe majeur de la stratégie d'intervention du GCAM dans le monde rural. Notre Banque vise son implémentation dans l'ensemble des chaînes de valeur agricoles marocaines à l'instar des expériences à l'international.

Pour cela, le GCAM a décidé la création d'une plateforme digitale par chaîne de valeur regroupant l'ensemble des acteurs de l'écosystème concerné. Pour une meilleure efficacité, dans un premier temps, le choix s'est porté sur la filière lait compte tenu de son importance socioéconomique et de son degré d'organisation et de structuration et ce en prenant l'écosystème autour de COPAG comme plateforme pilote de déploiement de ce processus.

Ce premier projet pilote concret permettra de mieux formaliser l'approche de digitalisation et d'en démontrer l'intérêt et l'efficacité avant sa généralisation à toute la filière lait puis à l'ensemble des filières agricoles.

Cette digitalisation concernera les intervenants directs au niveau de COPAG ainsi que l'ensemble des autres acteurs indirects. Elle contribuera ainsi à mieux connecter les différentes parties prenantes en leur permettant de générer plus de valeur ajoutée.

Les acteurs concernés sont :



La digitalisation permettra, entre autres, de :

- i. Dématérialiser les moyens de paiement afin de mieux maîtriser la traçabilité des flux financiers (décaissements et encaissements) entre l'ensemble des acteurs susmentionnés et ce dans le but de :
 - Permettre de s'assurer de la bonne utilisation des crédits et l'acquisition effective des objets financés ;
 - Sécuriser les opérations par la réduction de l'utilisation du cash ;
 - Faciliter les traitements comptables ;
- ii. Contribuer à l'inclusion financière des petits éleveurs en favorisant leur accès à la bancassurance et aux autres produits PP dans le monde rural notamment l'assurance mortalité du cheptel ;
- iii. Simplifier et rendre plus accessible le conseil et l'encadrement technique.

Elle concernera toutes les opérations et transactions ayant lieu au niveau de cette chaîne à savoir :

- Tous les paiements entre les fournisseurs et les autres acteurs directs et indirects ;
- Les débloques et les remboursements de tout type de crédit ;
- La gestion des divers prélèvements avant les virements des quinzaines ;
- Les virements aux éleveurs des quinzaines des recettes du lait ;
- Les recettes de la distribution du lait auprès des commerçants ;
- Les souscriptions à la bancassurance et à tous les autres produits PP ;
- Paiements des factures diverses ;
- La vulgarisation technique (ration alimentaire, soins vétérinaires, insémination...) ;
- Gestion des interventions urgentes en cas de difficulté de vêlage, de troubles intestinaux....
- Ainsi que tout moyen technologique innovant.

J. COOPERATION SUD-SUD

Mise en œuvre des conventions signées

Dans le cadre de la stratégie de coopération Sud-Sud du Groupe Crédit Agricole du Maroc, l'année 2019 a été marquée par :

- L'organisation de missions de mise en œuvre des conventions de partenariat signées en 2016 et 2017 avec des institutions financières africaines actives dans le secteur agricole ;
- La coopération avec l'OCP AFRICA autour du programme AGRI-BOOSTER ;
- Le renforcement des relations avec l'AFRACA ;
- La mise en place d'un partenariat avec la SFI ;
- Le renforcement de la visibilité du CAM au niveau international.

a) Mise en œuvre des MoU en Afrique

Dans le cadre de l'implémentation des conventions signées avec les institutions financières africaines, le CAM a reçu les délégations suivantes dans le but de renforcer leurs compétences techniques sur les sujets ci-dessous :

- **Architecture des systèmes d'information pour la Bank of Agriculture (Nigéria) :**
Reçue du 6 au 8 février 2019, une délégation des responsables IT de la banque partenaires a pu mieux cerner les fonctionnalités du système d'information au sein du GCAM (importance des différents systèmes, serveurs, bases de données, etc.) permettant ainsi à BOA d'élaborer un cahier de charge précis de tous ses besoins en IT.
- **Gestion du risque agricole pour la Banque Agricole du Niger :**
Organisée du 25 mars au 05 avril 2019, la mission a permis la présentation du système de scoring agricole du CAM ainsi que la mise en place d'un projet de référentiel de scoring agricole adapté au Niger et l'élaboration de normes de financement pour des productions animales et végétales locales. La délégation de la BAGRI était composée de quatre personnes provenant respectivement des structures suivantes : Risque crédit, Financement agricole et Système d'information.
- **Mise en place d'un système de scoring agricole au sein de la Banque Rwandaise de Développement :**
Organisée du 10 au 21 juin 2019, cette mission a permis l'élaboration des normes de financement ainsi que la mise en place du référentiel de scoring et le développement du système de scoring sur Excel.
- **Redynamisation de la coopération et participation à la conférence ministérielle annuelle de l'Initiative africaine d'adaptation aux changements climatiques :**
A l'issue de cette visite du 02 au 09 Novembre 2019, la délégation de TANZANIA AGRICULTURAL DEVELOPMENT Bank (Tanzanie) a exprimé des besoins en termes d'appui au déploiement d'une version actualisée du système de scoring agricole et d'accompagnement sur des projets à soumettre au Fonds LDN.

b) Participation aux visites et commissions du MAEC

Le Crédit Agricole du Maroc a été invité à participer à la délégation officielle du MAEC qui s'est rendue au Niger et au Rwanda ainsi qu'aux commissions mixtes organisées au cours de l'année 2019. Ces commissions mixtes ont eu pour objectif de faire le point sur l'avancement des différents accords signés et de discuter de nouvelles pistes de collaboration. Dans ce contexte, des conventions spécifiques relatives à l'inclusion financière des agriculteurs par la mise en place d'un système de scoring agricole respectivement au Niger et au Rwanda ont été élaborées.

c) Accueil de délégations de haut niveau avec le MAPM

Le CAM a été sollicité par le MAPM afin de recevoir des délégations africaines en visite au Maroc dans le cadre de la promotion des relations bilatérales et la création d'opportunités de coopération sur des domaines d'excellences divers tels que l'agriculture.

Ainsi, le CAM a reçu le 22 mars 2019 une délégation de Madagascar et le 08 novembre 2019, une délégation de l'ESWATINI. Au cours de ces visites, le CAM a présenté son modèle de financement, ses offres, ainsi que sa mission de service public au cœur de l'économie sociale et rurale, qui vise à promouvoir l'inclusion financière des agriculteurs et des ruraux par une offre de services adaptés et une expertise dédiée. Pour la mission malgache, la coopération avec le Fonds de Développement Agricole a été détaillée.

d) Appui stratégique à la UGANDA DEVELOPMENT BANK (UDB)

Suite à une première mission au Maroc, le CAM a été sollicité par la banque ougandaise UDB afin de l'assister dans la définition d'une stratégie de financement de l'agriculture répondant aux enjeux de développement de l'agriculture du pays. Une mission a eu lieu à cet effet en janvier 2019 et a permis de dégager des pistes de réflexion en vue d'un financement agricole plus inclusif et mieux maîtrisé.

Coopération avec l'OCP AFRICA

L'OCP a sollicité l'appui du CAM dans la mise en place du programme Agri-Booster qui vise à améliorer les revenus des petits agriculteurs africains grâce à un meilleur accès à des intrants de qualité et à des débouchés commerciaux. Dans ce cadre, les partenariats développés par le CAM avec des institutions financières africaines et le partage du savoir-faire en matière d'inclusion financière agricole permettent d'envisager des possibilités afin de satisfaire les besoins de financement des agriculteurs.

Ainsi, le CAM a tenu plusieurs réunions avec les équipes de l'OCP et de l'OCP AFRICA. Le CAM a organisé un atelier de travail à Accra (Ghana) avec les équipes du CAM, celles de l'OCP et celles de L'AGRICULTURE DEVELOPMENT BANK du Ghana en janvier 2019.

Une réunion de travail similaire a été tenue dans les locaux de l'OCP à Casablanca avec un haut responsable de Bank of Agriculture du Nigéria. Les discussions qui ont suivi ont permis d'aboutir à un partenariat entre l'OCP et BOA autour d'un projet pilote pour 1000 fermiers dans l'état d'OYO.

Ce pilote sera basé sur un partenariat entre BOA (Financement des intrants), OCP NIGERIA (fournisseur d'engrais et prestation de formation) et NOVUS-AGRO (agrégateur et acheteur potentiel de la récolte). La culture ciblée est le Maïs.

Renforcement des échanges avec l'AFRACA

a) Participation à l'Assemblée Générale de l'AFRACA

Membre actif de l'AFRACA, le CAM a participé à son Assemblée Générale en février 2019 à Lomé (Togo). Lors de cette Assemblée, la proposition de création d'une sous-région « Afrique du Nord » présidée par le CAM a été largement débattue. Cette proposition a été soutenue par de nombreuses institutions.

Le CAM a également contribué à la conférence organisée en marge de l'AG par une présentation intitulée « RETRACING KEY SUCCESS FACTORS IN GCAM'S LENDING MODEL TO THE AGRICULTURAL SECTOR IN MOROCCO ».

Par ailleurs, le CAM a participé en avril 2019 à un atelier portant sur les outils d'évaluation du risque agricole. Une présentation a donc été effectuée afin de présenter le système de scoring agricole, un outil innovant pouvant être adapté aux particularités des différents pays africains.

b) Participation à la conférence internationale organisée à Nairobi

Le CAM a aussi participé à la conférence internationale sur les meilleures pratiques en matière de financement rural et agricole sous le thème « L'Agriculture innovante et la finance inclusive en Afrique » organisée à Nairobi du 30 septembre au 3 octobre 2019.

Durant cette conférence le CAM a contribué dans un panel sur le financement mixte en assurant une présentation intitulée « GCAM'S RISK SHARING ». Cette présentation visait à mettre en avant la politique de mitigation du risque et les différents mécanismes de financement innovants que le CAM adopte pour servir ses clients, ce qui a suscité l'intérêt de l'audience sur l'approfondissement de cette thématique dont pourraient s'inspirer plusieurs partenaires africains dans le financement de l'agriculture.

Cette participation a également permis d'attirer l'attention de réseaux internationaux tels que SAFIN et MEDA qui sont des groupements d'acteurs opérant dans l'écosystème de l'agriculture et qui désirent approfondir les possibilités de collaboration avec le CAM.

Visibilité accrue du CAM au niveau international

a) La participation à la 6^{ème} édition de l'AFRICA AGRI-FORUM à Libreville

Le CAM a participé le 20 et 21 novembre 2019 à la 6^{ème} édition de l'AFRICA AGRI FORUM à Libreville. Durant cet événement, acteurs publics et privés du secteur agricole en Afrique centrale, bailleurs de fonds et investisseurs de plus de 30 pays, ont échangé autour des enjeux de la sécurité alimentaire, des modèles de financement, du potentiel de la jeunesse et de l'innovation et son impact sur le développement de la petite agriculture.

Des séances de haut niveau ont été dédiées aux ministres de l'agriculture africains afin d'exposer leur vision stratégique dans un cadre de coopération Sud-Sud.

b) La participation au 6ème Congrès Mondial de la Finance Agricole et Rurale

Le 6^{ème} Congrès Mondial de la Finance Agricole et Rurale a eu lieu les 12 et 13 novembre 2019 à New Delhi, Inde, autour de la thématique de la contribution du financement agricole et rural à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Ce Congrès, qui a été Co-organisé par la banque agricole indienne NABARD, a traité de thématiques diverses telles que le financement grâce à l'agrégation des petits agriculteurs, le financement des chaînes de valeur ou les services financiers inclusifs.

La thématique de l'assurance agricole, au cours de laquelle le CAM a partagé l'expérience marocaine, a été précédée par le lancement du Livre Blanc de l'Assurance Agricole, publié par CICA.

c) La participation au GLOBAL LANDSCAPES FORUM INVESTMENT CASE, Luxembourg, 29-30 novembre 2019

La question centrale abordée lors de cet événement est celle du changement d'échelle et du passage d'expériences pilotes au « Main-Stream » dans le financement durable de l'utilisation des terres.

L'intervention du CAM au cours de plusieurs sessions a porté sur le modèle de financement développé au Maroc à travers le CAM et ses filiales, notamment Tamwil El Fellah, pour renforcer l'inclusion financière des petits agriculteurs, et par conséquent permettre la distribution de fonds internationaux importants vers des projets locaux nécessitant de petits montants d'investissement. L'intégration des dimensions environnementale et sociale a ensuite été évoquée à travers les projets de plantation de palmiers dattiers.

Quelques contraintes majeures qui entravent la généralisation de ce type de financements durables ont également été mentionnées : les exigences des bailleurs de fonds qu'il faudrait standardiser pour permettre de meilleures synergies, la prise en compte des réalités locales notamment en termes de régulation, la difficulté de mettre en place des projets multi-objectifs (PME, agriculture, climat, etc.), les coûts d'évaluation et de reporting des impacts environnementaux et sociaux, etc.

d) Elaboration de matériel de communication

Afin de faciliter la communication avec les partenaires anglophones au cours des différents événements auxquels participe le CAM, deux plaquettes d'information ont été réalisées avec la DC Communication autour des thématiques suivantes :

- Inclusion financière et modèle de financement de l'agriculture du GCAM ;
- Lutte contre la désertification par le financement du palmier dattier.

Enfin, une capsule vidéo a été produite mettant en avant la coopération Sud-Sud du CAM, comprenant le témoignage de la délégation du Niger. Cette capsule sera complétée par des témoignages d'autres partenaires, en particulier anglophones.

Renforcement des partenariats bailleurs de fonds

a) Mise en place d'un partenariat avec la SFI

Suite à plusieurs échanges et discussions, la Société Financière Internationale (SFI) a manifesté son intérêt pour la signature d'un accord-cadre avec le CAM portant sur le partage d'expérience, l'échange d'expertise et le renforcement de capacités dans plusieurs domaines stratégiques, notamment la coopération Sud-Sud.

La 1^{ère} étape dans la mise en œuvre de ce partenariat concerne l'identification des pays/institutions partenaires communs à la SFI et au CAM.

Un autre axe stratégique du partenariat concerne l'échange en matière de digitalisation des filières agricoles. Pour cela, un atelier Agri-Digital a été organisé en faveur du CAM le 17 décembre 2019 et a permis la présentation et la discussion autour de l'expérience chinoise de digitalisation des plateformes agricoles, du crédit aux agriculteurs et de l'épargne.

b) Signature d'une nouvelle convention avec l'AFD dédiée aux projets durables

Le CAM a signé le 19 décembre 2019 une nouvelle convention avec l'AFD pour l'accompagner dans sa stratégie de financement de nouveaux projets agricoles durables en faveur d'exploitations agricoles et d'unités agro-industrielles en zones rurales. Les principaux secteurs concernés sont celui de l'eau, des investissements Ruraux Verts, de l'énergie ; et enfin de l'agriculture biologique et de valorisation des déchets agricoles.

Le programme s'appuiera sur la mobilisation d'une ligne de crédit de 50 millions d'euros associée à une enveloppe de subvention de 1,5 millions d'euros dédiée à l'accompagnement technique et financier des thématiques sectorielles les moins matures, à savoir, l'Efficacité énergétique (EE), les Energies Renouvelables (ENR) (technologies non standards), l'Agriculture Biologique (AB) et la Gestion-Valorisation des déchets agricoles.

K. ECONOMIE SOLIDAIRE

a) Convention GCAM – FMVS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention conclue en janvier 2018 entre le GCAM et la Fondation Mohammed V Pour la Solidarité « FMVS », les représentants du Domaine Vert, TEF et les CAMR, ont participé à des tournées de communication des services financiers et non financiers de notre banque dans les régions de Sous-Massa, de Rabat-Salé-Kénitra et de Laâyoune-Sakia Lhamra.

Ces tournées ont permis à 158 coopératives et GIE de profiter du programme d'accompagnement prévu dans ladite convention, notamment la prise en charge par la FMVS des travaux d'aménagement de leurs unités de transformation pour se conformer aux normes de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), et l'octroi d'équipements de production, de transformation et de conditionnement.

Le bilan des réalisations de cette convention dont l'enveloppe engagée s'est élevée à 4 975 696 DH (soit un taux d'engagement de 99,51 %) a consisté en :



Un suivi est assuré actuellement pour identifier les besoins de financement des coopératives. À fin décembre 2019, sur les 20 groupements bénéficiaires du programme d'équipement et d'aménagement de la FMVS, quatre coopératives ont été financées avec un financement total de 2 024 079 DH.

b) Convention GCAM - AGMS

Dans le cadre du suivi des réalisations de la convention conclue en Août 2018 entre le GCAM et l'AGMS ayant pour objet l'accompagnement par le GCAM de 367 groupements solidaires domiciliés au marché de Casablanca-Oasis, il est à noter qu'au 31/12/2019, le GCAM a accordé un financement global de 19.128.688 DH.

c) Convention des dattes GCAM - MAPM

Dans le cadre de la dynamisation de la convention conclue en octobre 2015 entre le GCAM et le MAPM ayant pour objet l'accompagnement financier par notre Banque de l'ensemble des acteurs de la filière des dattes dans les zones oasiennes, le CAM a financé, au 31/12/2019, cinq groupements pour un montant total de 8.201.994,00 DH.

d) Accompagnement d'acteurs de l'économie solidaire

Rencontres B to B à Chefchaouen

Un atelier de communication et d'échange a été organisé le 17 juin 2019 à la Maison d'Hôte Aïcha Bellouta au profit d'une vingtaine de groupements solidaires des provinces d'Ouezzane, Chefchaouen et Tétouan. Ont pris part à cet atelier, le Domaine Vert, la Fondation DD du CAM, la CAM Région et TEF. Egalement, des visites du marché des produits Bio de Bellouta et d'une société industrielle oléicole ont été effectuées et ont permis de faire des propositions concrètes visant à dynamiser la commercialisation des produits de la région.

Dans ce cadre, TEF a financé, au 31/12/2019, quatre dossiers de coopératives relevant de la CAM Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima pour un montant total de 1 104 000 Dirhams.

e) Identification d'acteurs de l'économie solidaire

Dans le cadre de l'identification d'acteurs de l'économie solidaire en vue d'un éventuel accompagnement financier par notre banque, plusieurs coopératives ont été prospectées lors des foires et missions dont 13 ont ouvert leurs comptes et des dossiers de crédits sont en cours d'examen par les agences CAM concernées.

L. FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)

Une Task-Force multidisciplinaire regroupant différents métiers de la banque a été créée pour restructurer le SGES moyennant une feuille de route détaillée avec des livrables planifiés.

Plusieurs ateliers ont été tenus, aboutissant ainsi à la définition des principes de base du SGES qui ont été validés : liste d'exclusion, clause E&S contractuelle, catégorisation des projets financés et système de réclamations E&S.

La procédure détaillée du SGES a également été mise en place et sera soumise à validation. A noter que tous les livrables du système sont conformes à la catégorisation des risques E&S de la Société Financière Internationale et respectent le cadre réglementaire marocain en matière de gestion environnementale et sociale.

Dans l'optique d'assurer un échange d'information rapide entre le point de vente et l'analyste risques environnementaux et sociaux et afin de garder une traçabilité des évaluations E&S effectuées, il a été décidé d'informatiser le système. Aussi, le Pôle SI a été associé au projet et un document de spécifications est en cours de finalisation par l'équipe MOA et la task force.

En parallèle, des ateliers de testing sont organisés afin d'appliquer la procédure SGES sur des cas réels et d'ajuster le système en cas de besoin.

b) Promotion de l'offre Développement Durable

Un pack « Développement Durable » pour accompagner tous les opérateurs désirant investir dans des projets à forte valeur ajoutée environnementale a été mis en place.

Ce pack, en parfaite concordance avec la stratégie nationale de développement durable, répond à différentes problématiques notamment : la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la gestion des déchets agricoles et l'adaptation aux changements climatiques. Le pack est composé des produits suivants :



Représentation du CAM lors des événements Développement Durable :

- Solaire Expo (26/02) : animation de la table ronde sur le pompage solaire.
- Meet The Expert-MTE Britcham (07/02) : animation de la conférence sur l'agriculture biologique.

c) Énergies renouvelables

Etude stratégique sur le marché du pompage solaire

L'objectif de cette étude est de dresser un état des lieux de l'offre technologique, des configurations technico-commerciales et des mécanismes de financement en mettant en avant les différents obstacles afin d'y remédier à travers des solutions concrètes. Ainsi, un atelier de présentation des résultats de l'état des lieux a été organisé lors du premier semestre 2019.

Actions de sensibilisation

En plus de la communication sur le projet GEF-pompage solaire lors des évènements dédiés à l'efficacité énergétique, au pompage solaire, aux énergies vertes et à l'environnement (auxquels le CAM est toujours associé afin de présenter son offre de financement), l'AMEE a mis en œuvre des guides en faveur des différents acteurs de la filière notamment :

- ➔ Guide de vulgarisation sur le pompage solaire dans lesquels les offres CAM et TEF sont détaillées ;
- ➔ Guide de veille technologique et bonnes pratiques techniques : configurations, dimensionnement, installation, entretien et maintenance.

Ces guides ont été mis en ligne sur Fella Trade.

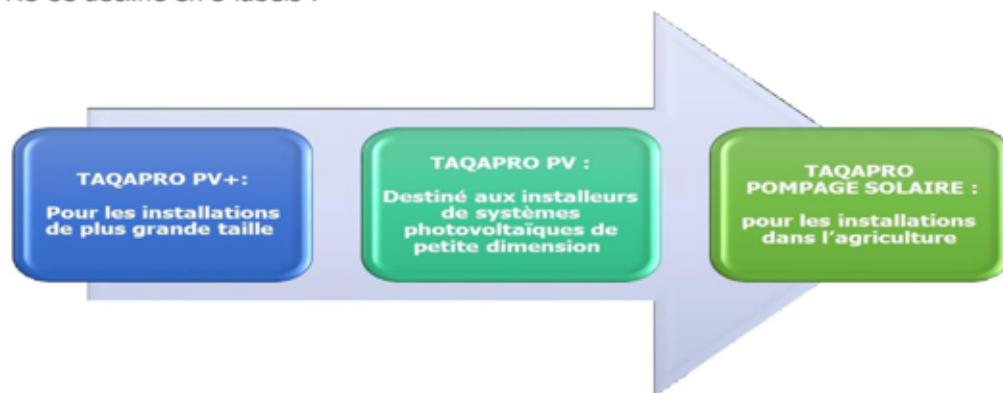
Projets de démonstration

Afin d'opérationnaliser les outils d'accompagnement qui seront développés (cahier des charges, exigences qualité, business modèle de projets de PPV...etc.), 20 projets pilotes ont été sélectionnés sur la base d'un appel à projets (possibilité d'extension de l'échantillon à 40 projets). Ces projets bénéficieront d'une dotation financière de 40% qui sera complétée par un autofinancement et un financement du CAM à travers le produit « Saquii Solaire ».

Label TAQAPRO

Créé par l'AMEE, l'Association marocaine des industries solaires et éoliennes (AMISOLE) et le Cluster Solaire, le Label TAQAPRO est destiné aux entreprises et aux autoentrepreneurs réalisant des installations de systèmes de pompage solaire et représente un gage de qualité pour les installations solaires photovoltaïques. Ce nouveau Label permettra au CAM de réduire le risque dans le financement des projets de pompage solaire.

TAQAPRO se décline en 3 labels :



Actuellement, 49 entreprises ont été labellisées "TAQA PRO". La liste sera publiée est mise à jour sur les sites de l'AMEE, l'AMISOLE et Fella Trade également.

d) Agriculture Biologique

Le CAM a signé, le 21 Juin 2019, en marge de la première édition du salon Bio Expo Maroc, avec le Club des Entrepreneurs Bio Maroc (CEBIO), une convention de partenariat qui a pour objectif d'accompagner les membres de ce club dans le développement de leurs activités de production, de transformation et de commercialisation de produits biologiques frais ou transformés.

e) Cartes vertes

Le concept de « carte verte » mis en place dans le cadre du partenariat entre le CAM et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) a déjà permis de participer au financement du projet de plantation de 1.000.000 d'arbres en une journée au niveau des 12 régions du Maroc, en marge de la COP22, organisée du 7 au 18 Novembre 2016.

Un deuxième projet a été financé et a permis de planter un périmètre de reboisement de 10 ha à Taghramte – Ouarzazate, équipé d'un système d'irrigation solaire.

Afin de renforcer leurs efforts de sauvegarde de la forêt marocaine, le CAM et le DEF ont signé, le 18 avril 2019, en marge du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), un accord de partenariat visant la préservation et la réhabilitation de la Cédraie du Moyen Atlas.

Dans ce cadre, les fonds générés par les « Cartes Vertes » du CAM permettront de financer des projets forestiers situés dans la Cédraie du Moyen Atlas et de contribuer à la gestion de la Maison de la Cédraie.

Ainsi, la Maison de la cédraie a été ouverte officiellement au grand public le 23 octobre 2019, en marge du 1er Festival de la photo nature organisé par le DEF et auquel le CAM a été invité. La cérémonie d'inauguration a été marquée par la signature du contrat de la gestion et de l'animation de la Maison de la cédraie avec la Fondation Couleurs pour la préservation et la promotion du patrimoine et de la culture du Maroc.

M. FELLAH-TRADE

Le site Fellah-Trade est une référence dans l'information et le conseil destinés aux secteurs agricole et agroindustriel.

Animation / Insertion

- 71 articles d'actualité
- Gestion de la relation avec Export Entreprise ;
- Réponse aux questions des internautes ;
- Mise à jour de la base de données des événements nationaux ;
- 11 newsletters mensuelles : proposition d'études récentes, d'événements nationaux et internationaux ainsi que des informations à mettre en avant dans un encadré.

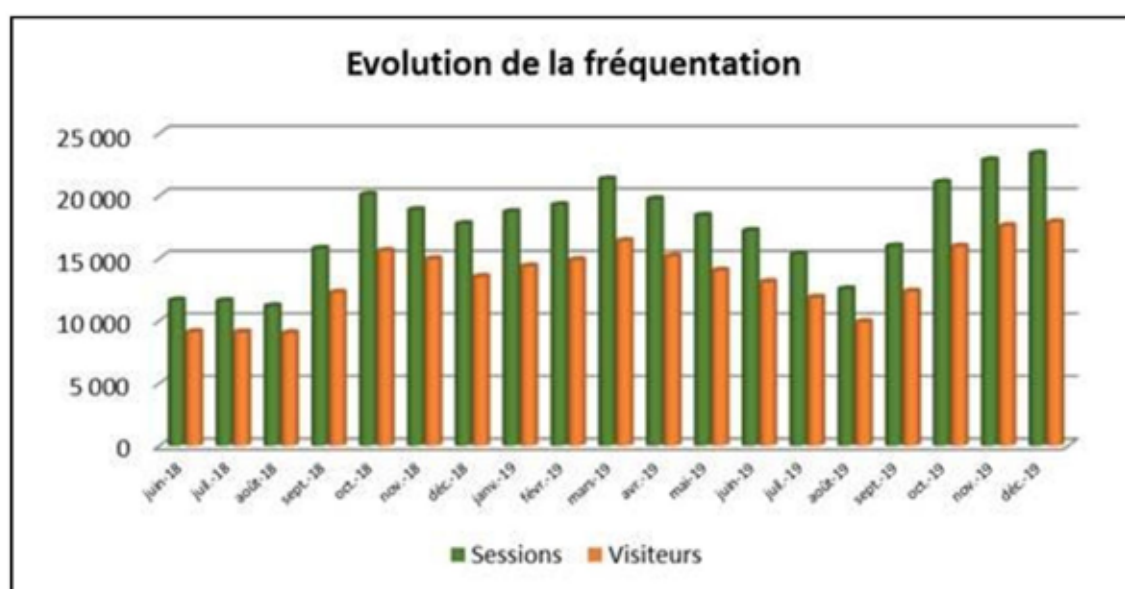
	THEME	EVENEMENTS
Janvier 2019	Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au service de l'agriculture	- Salon HALIEUTIS - International Green Week de BERLIN 2019 - BIOFACH 2019
Février 2019	Bon déroulement de la campagne agricole 2018/2019	- Salon HALIEUTIS - Solaire Expo Maroc - Salon international de l'agriculture 2019
Mars 2019	L'expérience avicole du Maroc : Un essor à exporter	- Festival national des fruits rouges - ITE CHINA, Salon international des technologies d'irrigation en Chine - Salon international de l'élevage en Zambie
Avril 2019	Pêche et aquaculture : des filières en développement	- Salon International de l'Agriculture - Salon professionnel international de l'agro-alimentaire & de l'emballage - Salon international des équipements et technologies de l'agriculture
Mai 2019	SIAM 2019 : Une présence forte du Crédit Agricole du Maroc	- Salon international de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie forestière et de l'alimentation - AGRITEC AFRICA - Salon international de l'agriculture au Kenya - Salon International de Pompage Solaire
Juin 2019	L'irrigation en agriculture : levier de développement économique et social	- Festival des cerises de Sefrou - Salon International du Pompage Solaire - INDO LIVESTOCK Salon international de l'élevage et de l'alimentation animale
Juillet 2019	Produits agricoles au Maroc: dynamique des échanges commerciaux	- MAROCARNE & MILK 2019 - MELA 2019 - AGROFOOD WEST AFRICA
Septembre 2019	La filière agrumicole : bonne dynamique de développement	- POLLUTEC MAROC 2019 - AGRILEVANTE - SEAFOOD PROCESSING EXPO
Octobre 2019	La rose à parfum marocaine	- Conférence UE-Afrique du Nord sur l'Agriculture Biologique - MOROCCO FOOD-EXPO - CONXEMAR
Novembre 2019	Ouverture officielle de la maison de la cédraie au Parc National d'Ifrane devant le grand public	- Conférence UE-Afrique du Nord sur l'Agriculture Biologique - MOROCCO FOOD-EXPO - AFRICA AGRI FORUM 2019
Décembre 2019	L'arganier, une essence originale du Maroc à promouvoir	- Salon international de l'agriculture, les technologies alimentaires et des aliments - Salon International du Pompage Solaire et des Energies Vertes - BIOFACH 2020

Trafic sur le site

A fin décembre 2019, les chiffres clés du site FellaH-Trade se présentent comme suit :

- Nombre de session : 158 562
- Nombre d'utilisateurs : 122 078
- Pages vues : 513 089 soit une moyenne de plus de 1.400 pages visitées par jour
- Durée moyenne de session : 01h32
- Nombre de profils : 7.937
- Nombre d'abonnés à la Veille : 4.885
- Services automatiques : 462

Le graphe ci-dessous montre l'évolution du nombre d'utilisateurs ainsi que celui des sessions ouvertes jusqu'à fin décembre 2019.



N. FOIRES ET SALONS

Les Salons et rencontres professionnels constituent, pour le GCAM, une bonne occasion pour réaffirmer et démontrer son positionnement de banque leader du financement de l'agriculture et du monde rural au Maroc. Qu'ils soient axés sur le financement ou la mise en relation commerciale des acteurs, le CAM a adapté le format des événements à la diversité des thématiques.

Par ailleurs, le CAM organise, en marge des événements agricoles majeurs auxquels il participe des forums d'investissement en relation avec les différentes filières.

L'année 2019 a été riche en événements importants pour le Crédit Agricole du Maroc qui ont nécessité la mobilisation de tous les moyens de la direction foires et salons afin d'assurer une participation à la hauteur de l'image de notre banque :

- Le 1^{er} Congrès International de Valorisation des PAM tenu à Marrakech: 25-26 janvier 2019 ;
- Le Salon du Fruit LOGISTICA qui s'est tenu à Berlin du 06 au 08 février 2019 ;
- La 5^{ème} édition du Salon HALIEUTIS qui s'est tenu à Agadir du 20 au 24 février 2019 ;
- La 56^{ème} édition du SIA qui s'est tenu à Paris du 23 février au 03 mars 2019 ;
- La 2^{ème} édition du Salon National du SARDI qui s'est tenu à Settat du 21 au 24 mars 2019 ;
- La 3^{ème} édition du Festival des Fruits Rouges tenu à Kenitra du 27 au 31 mars 2019 ;
- La 14^{ème} édition du SIAM tenu du 16 au 21 avril 2019 à Meknès.
- Foire internationale agricole de Dakhla du 04 au 06 septembre 2019 ;
- Salon Agricole Hed kourt du 25 au 28 septembre 2019 ;
- Festival de l'Agriculture de Sidi Bennour du 04 au 06 octobre 2019 ;
- Grain & Milling Expo du 09 au 11 octobre 2019 ;
- Festival National des pommes de Midelt du 10 au 13 octobre 2019 ;
- Salon International des dattes au Maroc à Erfoud du 24 au 27 octobre 2019 ;
- 6^{ème} Edition Africa Agri forum – Libreville le 20 et 21 novembre ;
- Dawajine – CASABLANCA : 26 au 28 novembre 2019 ;
- 6^{ème} Edition du Salon National de l'Olivier – El Attaouia du 4 au 7 décembre.

O. TAMWIL EL FELLAH (TEF)

L'année 2019 a connu une campagne agricole considérée comme globalement moyenne malgré les conditions climatiques qui étaient marquées par une baisse et une mauvaise répartition spatiale et temporelle de la pluviométrie. Cette situation agricole a impacté négativement la croissance des cultures notamment les céréales et a engendré une baisse des productions avec des disparités importantes selon les régions. En dépit de ce contexte agricole, TEF a réalisé des performances commerciales en progression : croissance de la base clientèle et amélioration de la production des crédits, et ce dans un cadre de renforcement de son dispositif de contrôle et de recouvrement.

a) Elargissement de la base clientèle

A fin décembre 2019, le portefeuille clientèle de TEF a atteint 90 658 (dont 23 000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF) petits agriculteurs, en progression de 7.824 nouveaux clients par rapport au 31.12.2018, soit une évolution de 9%.

L'année 2019 a également enregistré le financement de 92 nouvelles coopératives, portant ainsi le nombre total de groupements d'agriculteurs financés à 642, constituées de 23.226 adhérents bénéficiaires.

Quant aux organisations professionnelles féminines accompagnées depuis le démarrage de l'activité, elles représentent 64 coopératives, composées de 2.258 membres, dont 20 groupements de 1.089 adhérentes financés en 2019.

b) Attributions/Débloquages

L'enveloppe cumulée des crédits attribués, à fin décembre 2019, s'élève à 2.787 millions de dirhams contre 2.317 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 470 millions de dirhams, soit 20% par rapport à 2018.

Les crédits d'investissement attribués représentent 52%% du volume crédits attribués en 2019.

Quant aux décaissements cumulés, ils se sont établis à 2.411 millions de dirhams, dont 440 millions de dirhams au titre de l'exercice 2019, et enregistrent une croissance de 22% comparativement à l'année écoulée.

S'agissant de la structure de la production de l'année 2019 par famille d'activités, elle relate l'importance accordée par TEF au financement des investissements. Les viandes rouges concentrent 22% des affectations. Le maraîchage occupe 16%, les activités économiques en milieu rural 14%, les plantations fruitières 13%, l'irrigation 10%, le lait 8% du volume des crédits attribués.

c) Extension du Réseau



d) Faits marquants 2019

Les principales actions/événements ayant marqués l'année 2019 sont comme suit :

- Mise à jour de la politique générale du risque crédit TEF.
- Mise à jour du système et conditions de financements de TEF.
- Lancement de la Revue du manuel des procédures crédits TEF
- Mise en place d'un 2ème lot de procédures de fonctions mutualisées CAM-TEF, relatives au remboursement et indemnités assurances.
- Distinction de TEF à la ville de Karlsruhe (Allemagne) en remportant le certificat de Mérite 2019, dans le domaine du développement durable, portant sur le financement des projets de palmiers dattiers dans les oasis Marocaines.
- Contribution de TEF à l'opération d'éducation financière des petits producteurs agricoles et ménages ruraux menée par le CAM.
- Présentation du rapport final sur la mise en place d'un programme pilote d'agriculture durable.
- Participation de TEF aux réunions du Comité de Suivi de l'étude de structuration de l'accompagnement du développement du pompage solaire.
- Lancement de l'étude relative à la réalisation d'un projet pilote d'accompagnement non financier d'un échantillon de TPE rurales.

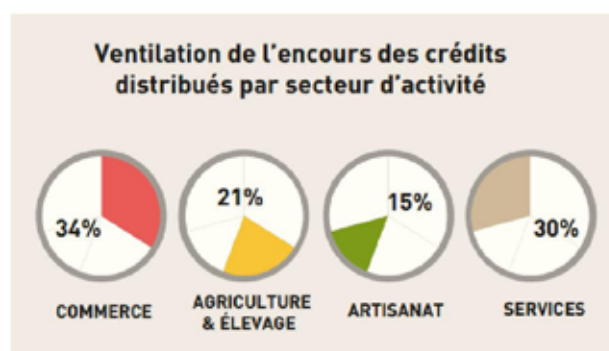
P. FONDATION ARDI POUR LE MICRO CREDIT

	31/12/2018	31/12/2019	Variation (En %)
Nombre antennes	230	220	-4,35 %
Personnel siège & réseau d'antennes	615	599	-2,60 %
Nombre clients actifs	100 063	100 026	- 0,04 %
Portefeuille encours (En millions de dirhams)	292	295	+1,03 %
Portefeuille cumulé (En millions de dirhams)	3 386	3 710	+ 9,57 %

Au 31 décembre 2019, l'encours du portefeuille a atteint 295 millions de dirhams au lieu de 292 millions de dirhams à fin 2018, soit une hausse de 1,03 %.

Ainsi, l'enveloppe cumulée des crédits attribués à fin décembre 2019 s'élève à 3 710 millions de dirhams contre 3 386 millions de dirhams à fin 2018.

La répartition de l'encours global par secteur d'activité financée se présente comme suit :



Afin d'atteindre le plus grand nombre de ruraux, ARDI s'est dotée d'un réseau dense qui couvre toutes les régions du Royaume et dispose actuellement de 220 antennes. Quant à l'effectif du personnel, il est de 599 collaborateurs.

Q. CENTRE D'ETUDES ET RECHERCHE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Le CERCAM est une structure d'accompagnement du GCAM rattachée à la Banque de la mission de service public. Au cours de l'année 2019, il a réalisé plusieurs projets, études et notes de synthèse sur différents secteurs et thématiques d'intérêt primordial pour le GCAM et ses filiales.

Parmi les principaux projets et/ou études réalisés par le CERCAM courant 2019, on peut citer :

- La poursuite du programme d'éducation financière des petits producteurs agricoles et ménages ruraux (Réalisation de la 6ème, 7ème et 8ème opération : Région Sous-Massa / Région Nord-Ouest / Edition spéciale SIAM 2019).
- Une opération de grande envergure avec le MCA est en préparation pour accompagner les bénéficiaires de la MELKISATION de 66.000 ha de terres collectives.
- L'élaboration de la stratégie GCAM pour le Marché de la TPME.
- La conception et test d'un dispositif pilote d'accompagnement non financier auprès d'un échantillon de 20 TPE rurales.
- L'élaboration de la carte de rentabilité des activités agricoles au Maroc.
- Lancement du projet BIG DATA ,1er projet de CPS Co-construit avec la DSI.
- Lancement du projet de modernisation des conditions de stockage de l'oignon en partenariat avec l'Ambassade des Pays Bas.

R. FONDATION CREDIT AGRICOLE DU MAROC POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2019, la Fondation CAM pour le Développement Durable (FCAMDD) a traduit son engagement en actions pour le développement d'une agriculture durable en :

- Promouvant la commercialisation des produits issus de l'agro-écologie au niveau du marché paysan de Rabat par la mise en place d'un label de qualité Co-construit par les producteurs et les consommateurs du Réseau des Initiatives Agro-écologiques au Maroc (RIAM): le « Système Participatif de Garantie (SPG) », alternative à la certification biologique par une tierce partie. Grâce à l'appui de la Fondation, le RIAM a effectué un voyage d'études auprès du SPG français « Nature et Progrès » et a accueilli des SPG espagnol et italien. Ces échanges avec ces SPG en exercice depuis plusieurs décennies ont permis une consolidation du fonctionnement du SPG marocain qui, au terme d'une deuxième campagne de labellisation, a été octroyé à 26 fermes. Soumis à la reconnaissance d'IMANOR au niveau national et de l'IFOAM au niveau international, le SPG Agro-écologie Maroc a par ailleurs été identifié avec 11 autres expériences à travers le monde comme une innovation alimentaire urbaine dont les impacts en termes de développement durable ont été étudiés dans le cadre du projet international URBAL ;
- Lançant en partenariat avec la Fondation High Atlas un projet pilote d'arboriculture de montagne durable visant la plantation sur 2 ans de 20.000 amandiers et noyers au profit des agriculteurs de la commune rurale du Toubkal et leur accompagnement dans la conduite biologique de cette activité de la plantation jusqu'à la commercialisation en passant par le greffage, l'entretien et la récolte. En 2019, 8.000 arbres ont été distribués pour être plantés et entretenus dans le respect des principes de l'arboriculture biologique. L'objectif de la Fondation à travers ce pilote est de tester la certification bio de groupement qui permettrait aux agriculteurs détenteurs de micro-vergers de mieux valoriser leur production fruitière. La capitalisation de cette expérience par la production d'outils pédagogiques et le développement d'une offre de financement adaptée est également prévue pour permettre la duplication de cette initiative dans d'autres zones de montagnes du Maroc ;
- Renforçant son partenariat avec la coopération néerlandaise à l'issue d'une étude de diagnostic pour la conduite d'un projet pilote d'élevage laitier durable dans le bassin du Tadla, consistant à délivrer, à travers un groupement de bureaux d'études techniques maroco-néerlandais, un accompagnement technique et managérial de 24 mois à une vingtaine d'éleveurs laitiers. En 2019, ont été sélectionnés les fermes pilotes clientes du CAM au sein des Directions Régionales de Benimellal et Fqih Ben Salah ainsi que le groupement de BET qui les amènera à produire plus avec moins de ressources naturelles ;
- Accompagnant le CAM dans la négociation de la subvention associée à la ligne de crédit de l'Agence Française de Développement pour financer les investissements dans les projets agricoles et agro-industriels durables. En effet, la Fondation participera à la mise en œuvre de l'assistance technique qui accompagnera les projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable, de certification biologique et de valorisation des déchets agricoles, thématiques dans lesquelles la Fondation a conduit plusieurs projets pilotes avec des clients du CAM ;

- En partageant son expertise en tant qu'acteur engagé pour l'essor d'une agriculture durable et résiliente en participant à différents événements régionaux, nationaux et internationaux comme le Salon de l'économie circulaire ECOMONDO à Rimini, le Forum Origine, Diversité et Territoires dédié à la transition agro-écologique à Lausanne. La Fondation a également organisé deux événements en 2019 :
 - Une grande conférence en marge du SIAM en partenariat avec la FAO et la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière Biologique (FIMABIO) sur « L'agriculture durable : plusieurs voies vers une croissance inclusive et écologique » pour sensibiliser les agriculteurs et leurs partenaires institutionnels sur l'essor du bio et des autres formes d'agriculture durable dans les pays développés mais aussi émergents et la nécessité pour l'agriculture marocaine de saisir cette formidable opportunité.
 - Une rencontre B2B à Agadir entre agriculteurs et opérateurs de recyclage de la Région Souss Massa pour leur présenter les solutions actuellement disponibles pour valoriser leurs déchets tant plastiques qu'organiques. L'objectif poursuivi par la Fondation était d'amener les plus grands producteurs horticoles, maraichers et agrumicoles de la Région Souss Massa émettant plus de la moitié des déchets agricoles du Maroc à s'inscrire dans l'économie circulaire en leur présentant les options de valorisation qu'elle a explorées avec son partenaire technique l'Association Agrotech Souss Massa.

III. ADAPTATIONS STRUCTURELLES

A. RESEAU

Au 31 décembre 2019, le réseau CAM compte 519 points de vente opérationnels répartis comme suit¹ :

CAM REGIONS & DIRECTIONS REGIONALES	Nbr de PDV
BANQUE PRIVEE	1
CAM CORPORATE	6
CAM REGION FES MEKNES	80
AE CAM Région Fès Meknès	2
DR Al Wahat	21
DR Fès	34
DR Meknès	23
CAM REGION GRAND CASABLANCA SETTAT	110
AE CAM Région Grand Casablanca Settat	6
DR CASABLANCA NORD	33
DR CASABLANCA SUD	31
DR DOUKKALA	18
DR GRAND CHAOUIA	22
CAM REGION MARRAKECH BENI MELLAL MOYEN ATLAS	91
AE CAM Région Marrakech Beni Mellal Moyen Atlas	2
DR Abda Chiadma	14
DR Beni Mellal - Moyen Atlas	18
DR Fkih Bensaleh-Khouribga	22
DR Marrakech Haouz	35
CAM REGION NORD ORIENTAL	93
AE CAM Région Nord Oriental	2
DR Nador - Méditerranée	16
DR Oriental	33
DR Tanger-Atlantique	20
DR Tetouan-Al Hoceima	22
CAM REGION RABAT SALE KENITRA	82
AE CAM Région Rabat Salé Kenitra	1
DR Gharb	27
DR Rabat	21
DR Salé-Zemmour	17
DR Témara Zaers	16
CAM REGION SOUSS GRAND SUD	55
AE CAM Région Souss Grand Sud	4
DR Agadir - Inezgane	22
DR Laâyoune-Grand Sud	11
DR Taroudant - Tiznit	18
SIEGE	1
Grands Comptes	1
TOTAL CAM	519

¹ Il est à noter qu'aucune nouvelle ouverture d'agence n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019

B. RESSOURCES HUMAINES

Le GCAM accorde une importance stratégique au développement et à l'épanouissement de son capital humain. L'année 2019 a été marquée par le renforcement des performances financières et la consolidation de la position commerciale de la banque. Fort de l'engagement de ses collaborateurs, le GCAM continue ainsi à se développer tout en œuvrant à adapter ses produits aux besoins de sa clientèle aussi bien dans le cadre de la banque commerciale que de la mission de service public.

L'effectif de la banque au 31 décembre 2019 (hors collaborateurs mis à disposition des filiales) se chiffre à 3856 collaborateurs répartis comme suit :

- Siège 33 %
- Réseau 67 %.

L'effectif du Réseau au titre de l'année 2019 compte 2603 collaborateurs dont la plupart sont affectés aux différents points de vente (CR, CL, AB, AE, CA) à raison de 83%.

La répartition de l'effectif du Réseau par région montre que les CAM-R Rabat-Salé-Kenitra et Grand Casablanca-Settat sont les plus représentées avec respectivement 515 et 508 collaborateurs, suivies par la CAM-R Marrakech-Béni Mellal-Moyen Atlas avec 436 collaborateurs.

S'agissant du volet formation et comme chaque année, la Banque offre à ses collaborateurs du Siège et du Réseau, une panoplie de formations dans le but d'améliorer leurs compétences et leur savoir-faire. Ces formations sont dispensées par la Direction Centrale Formation et l'Académie du GCAM comme suit :

Formation en 2019	Effectif forme	J/formation	J/h/formation	Budget réalisé en MDH
Direction Centrale de la Formation	2 942	578	4 495	3,3
Académie du CAM	2 384	564	9 052	3,2
TOTAL	5 326	1 142	13 547	6,5

Les formations réalisées par l'Académie du GCAM concernent les thèmes suivants :

THEMES DE FORMATION		EFFECTIF FORME	J/FORMATION	J/H/FORMATION
TUTORAT	JICAM promotion ARRAKMIYA	410	127	3173
	Ecole Tutorale			
ECOLES METIERS	Ecole des managers (Groupe 30)	66	66	994
	Ecole des managers (Groupe 31)			
	Ecole engagements (Groupe 2)			
	Ecole engagements (Groupe 3)			
FORMATIONS POUR FILIALES	Al Akhdar Bank	199	19	225
	Tamwil El Fellah			
	CAM Leasing			
	ARDI			
SEMINAIRES INTERNES	Cycle produits	1651	236	3857
	Agri-Agro			
	Ambassadeurs Innovation & Digital			
	Formation Bancassurance			
	HR Access			
FORMATION DIPLOMANTE	Master spécialisé- Gestion Financière HEC Paris/ Université Mohammed VI	10	40	200
CDCM	Centre de développement des compétences managériales	48	76	603
	Mentorat			
TOTAL GENERAL		2384	564	9052

En continuité avec les années précédentes, l'année 2019 a été marquée par l'enrichissement de l'offre de formation et le lancement de plusieurs projets visant à approfondir les connaissances des collaborateurs et améliorer leurs compétences.

Ci-après le détail des principaux chantiers entrepris :

INTITULE	PRINCIPALES REALISATIONS
Centre de développement des compétences managériales	Après l'organisation de la journée Assessment dédiée aux candidats évolutifs repérés dans le cadre d'une opération de détection des collaborateurs à potentiel, ces derniers ont profité d'une formation riche en connaissances et forte en valeur ajoutée sanctionnée par une soutenance de projet de fin de cursus.
E-Learning	Lancement du projet dans le but de généraliser la formation à l'ensemble des collaborateurs sur les fondamentaux de la banque et les exigences réglementaires (livraison de la plateforme E-Learning et les premières capsules en cours).
Cycle produits	Organisation de la formation dans le cadre de la refonte d'un certain nombre de produits dédiés au marché des particuliers.
Master Executive Gestion Finance	Lancement d'une formation d'excellence pour une dizaine de collaborateurs à très fort potentiel, en partenariat avec l'Université Mohamed VI, Polytechnique et HEC Paris.
Intégration et insertion des nouvelles recrues	- Organisation des journées d'intégration comportant des présentations, des tables rondes et des World Café dédiés aux programmes stratégiques; - Lancement de la formation en présentiel à la suite des JICAM; - Refonte de la procédure d'insertion des nouvelles recrues en cours.

Les formations réalisées par la Direction Centrale Formation concernent les thèmes suivants :

THEMES DE FORMATION	EFFECTIF FORME	J/FORMATION	J/H/FORMATION
FORMATIONS INTERNES	2 628	147	2 206
METIERS BANCAIRES & ACTIONS COMMERCIALES	Gestion Patrimoniale	6	3
	Formation Front Office	9	5
	Analyse financière	166	20
	Bâle III, stress test ICAAP, ILAAP	14	2
	Total	195	30
REGLEMENTATION & CONTROLE	Loi FATCA	1 280	52,5
	Devoir de vigilance	874	26
	Nouvelle instruction générale de l'Office des Changes	12	1
	Protection des données	107	4,5
	Total	2 273	84
INFORMATIQUE	Administrateur EFRONT	3	5
	Formation sur logiciel SAS	6	5
	ORACLE GL	8	1
	Total	17	11
MANAGEMENT & GESTION DES EQUIPES	Bonheur au travail	143	22
	Total	143	22
FORMATIONS EXTERNES	296	431	2 289
	Séminaires externes	100	78
	Formations diplômantes	196	353
TOTAL GENERAL	2 924	578	4 495

Au titre de l'année 2019, les actions menées par la Direction Centrale Formation ont profité à un effectif formé de l'ordre de 2924, pour 578 jours de formation et 4495 J/H/F. L'effectif formé est réparti à raison de 90% formé en interne et 10% ayant bénéficié de formations externes. Les formations réalisées ont couvert différents métiers de la Banque (Analyse financière, gestion de patrimoine...).

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre de formations de masse concernant des thèmes tels que le devoir de vigilance et la loi FATCA. Ces deux formations concentrent à elles seules 74% de l'effectif formé au niveau de la Direction Centrale Formation.

Par ailleurs et pour rappel, dans le cadre d'une démarche de responsabilisation des différentes structures de la banque et de recherche continue de la performance, des « Contrats de Responsabilité » ont été mis en place en 2018 afin de consigner les responsabilités des entités du Siège et du Réseau.

Ainsi, au titre de l'année 2019, le Pôle Responsabilités Contractuelles et Performances s'est attelé à suivre et développer le dispositif de gestion des contrats de responsabilité mis en place courant 2018. Le PRCP a également veillé à capitaliser sur l'évolution des différentes activités inhérentes à sa mission d'accompagnement RH des Centres de Responsabilité.

En effet, plusieurs nouvelles réflexions sont venues s'ajouter aux documents et activités réalisés habituellement. Après un an d'existence, il semblait opportun de faire un bilan des Contrats de Responsabilité en tant que mode de management intégré, particulièrement au niveau du Réseau.

Donnant lieu à un livrable qui a été présenté au top Management, ce bilan a permis de :

- Réaliser un constat général de l'impact du dispositif au niveau des CAM Régions ;
- Détailler les résultats chiffrés du modèle d'évaluation des CDR ;
- Visualiser le système de Scoring du Contrat de chaque CAM-R ainsi que le système de mesure de risque y afférent.

En se basant sur les données recueillies périodiquement auprès des CAM-R et des différents métiers (Banque Commerciale, Contrôle Risques Opérationnels, Gestion des Réclamations, ...), le bilan est actualisé régulièrement et comprend également un certain nombre de recommandations pour faire évoluer le dispositif et assurer sa pérennité.

Sur le plan de communication et parallèlement à l'organisation d'événements, la Communication Interne veille à assurer la diffusion des supports de communication et à la conception graphique des documents en réponse aux besoins des entités.

Ainsi, les collaborateurs de la Banque sont régulièrement tenus au courant des événements marquants à portée nationale et internationale et ce à travers les articles élaborés et diffusés par les équipes de la Communication Interne. A signaler également, la réalisation d'une newsletter périodique sur la Vie de l'Entreprise, qui est diffusée via messagerie à l'ensemble des collaborateurs.

Sur le plan de la Responsabilité sociétale et environnementale, l'année 2019 a été marquée par l'expansion de la vision de la RSE de notre groupe. Comme en témoigne les avancées réalisées en matière de stratégie RSE, mais également dans tous les domaines d'engagement de la Banque.

L'implication de la Banque dans diverses initiatives sociétales se traduit par la mise en œuvre d'une panoplie d'actions notamment la participation du GCAM dans le cadre du partenariat signé avec INJAZ à l'Innovation CAMP organisé en faveur des étudiants de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales à Rabat. L'objectif étant de développer la culture du volontariat d'entreprise et du mécénat de compétences.

Les actions répondant à l'engagement environnement de la Banque ont concerné plusieurs domaines au cours de l'année 2019 et les efforts du GCAM dans le domaine de l'environnement ont été reconnus à travers une distinction reçue pour la deuxième fois.

En effet, le 13 Novembre 2019, le trophée pour le littoral durable a été remis par Son Altesse Royale LALLA HASNAA, Présidente de la Fondation MOHAMMED VI pour la protection de l'environnement, à Mr. EL JAMALI, Directeur Général du Crédit Agricole du Maroc, pour valoriser les efforts de notre groupe dans la catégorie « Plage Propre ».

C. DEVELOPPEMENT, ORGANISATION ET PROCESS DE GESTION

Durant 2019, la Direction de l'Organisation a travaillé en étroite collaboration avec les entités concernées sur diverses notes relatives à l'organisation de leurs structures et aux comités et compétences, dont celles validées et diffusées, et ce, par groupe d'activité.

D'autres projets de notes relatives à la réorganisation de certaines structures et aux comités et compétences sont entamés notamment :



En termes d'optimisation des process, les structures processus et procédures ont travaillé sur différents sujets notamment :

- Mise à jour de dispositifs :
 - Revue du dispositif de gestion du Plan de Continuité d'Activité (PCA)/Plan de Continuité Informatique (PCI).
 - Mise en place d'un nouveau dispositif pour le développement de l'octroi « crédits à l'habitat ».
 - Dispositif de gestion et de suivi des règlements fournisseurs.
 - Dispositif de sureté – Sécurité des sites du Siège.
- Revue de processus et mise à jour de procédures relatives aux thématiques suivantes :
 - Opérations bancaires : Gestion des chèquiers, Gestion et liquidation des comptes de succession, « CAM E Valeur » : numérisation des valeurs et suivi de leur compensation par le client, Gestion des guichets automatiques bancaires, Approvisionnement et désapprovisionnement des billets de banque, clôture de compte.
 - Engagement et gestion du risque : Avance sur décision de subvention FDA, Elaboration du Coefficient Maximum de Division des Risques CMDR, Manuel des procédures relatives à l'activité « Crédit à la consommation », Mise à jour des procédures relatives aux crédits garantis par la CCG, Procédures relatives à la gestion des demandes de financement, instruction et contractualisation d'un dossier CAM LEASING, suivi et reporting des crédits octroyés aux apparentés, Gestion des EPS/cautionnement, Renouvellement des garanties, arrangement amiable pour solde de tout compte pour les créances non CES, Nouveaux mécanismes de soutien des crédits habitats pour les adhérents de la Fondation Mohammed VI, Crédit à l'habitat et aide frontale octroyée par l'ALEM.

- Relation client : Gestion des réclamations de la clientèle CAM.
- International : Remise documentaire import, Gestion des comptes pivots en devises.
- Finance et Support : Manuel des procédures Achats (Lot II), Communication Financière, Location d'un bien immeuble pour le réseau d'exploitation bancaire et les entités centrales, Manuel des procédures RH – Lot 1, Élaboration et suivi des limites de concentration, Déclenchement du Plan de Continuité d'Activité PCA Agence et Siège, Règlement des dépenses, Manuel des procédures comptables (lot 2), Manuels des procédures relatifs aux produits « CAM Éducation » et « Al Akhdar retraite » et Épargne patrimoniale.
- Audit et contrôle : Manuel des procédures d'audit.
- Risque marché : Mise à jour du manuel des procédures change.

Par ailleurs, d'autres procédures sont en cours d'élaboration ou de validation, relatives aux différents processus de la Banque.

La structure a également poursuivi des chantiers parallèlement à l'élaboration des procédures, dont :

- Administration et mise à jour des Référentiels (MEGA) du GCAM.
- Publication et suivi des évolutions de l'Espace « Organisation » du GCAM.
- Maintien de la cartographie des processus.
- Elaboration de notes de services et animation de commissions multidisciplinaires, notamment pour :
 - La mise en place ou la mise à jour de produits (Revue de l'offre Package, mise à jour de produits monétiques, Grille des taux débiteurs des crédits PP, Revue des fiches descriptives des fonds de garantie « PME » gérés par la CCG, Offre CAM pour accompagner le Contrat Programme des Industries Agro-Alimentaires (IAA), Mise à jour des fiches produit « Sakan Personnel Al'Adl » et « Sakan Personnel Santé » Etc.).
 - Mise à jour des manuels de contrôle pour les activités engagement, RH, vigilance, Back Offices, Achats, Logistique, etc.

En termes d'études et Conceptions Stratégiques, la Banque a travaillé sur différents projets comme suit:

Plan stratégique CAP2023 :

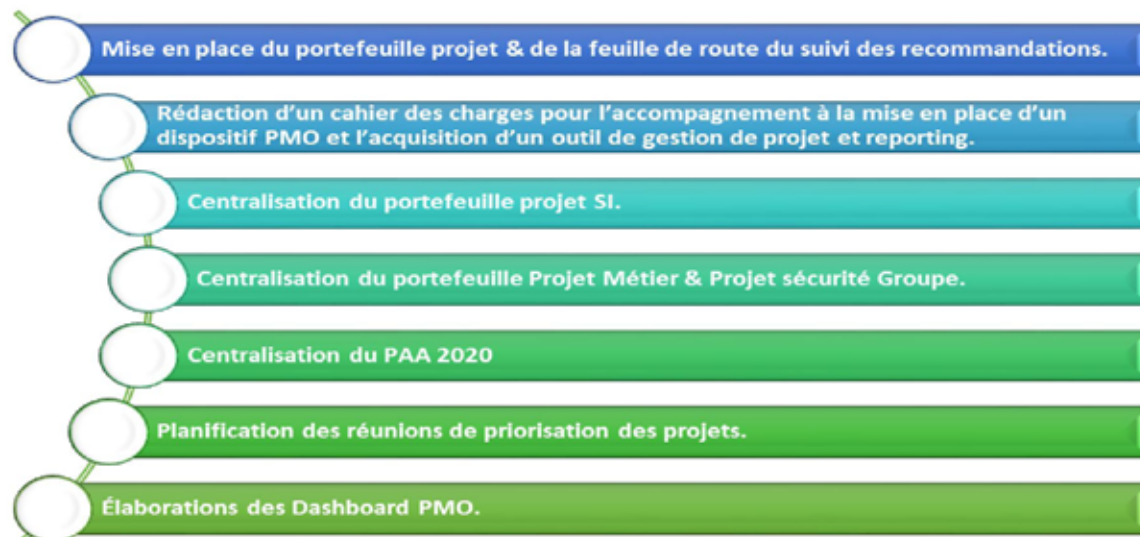
- Ajustement du plan stratégique pour la période 2019 - 2023
- Déclinaison de l'ensemble des composantes de la stratégie en objectifs opérationnels.
- Établissement de Paiement :
 - Lancement d'une consultation en vue d'un accompagnement pour l'obtention de l'agrément EDP et la définition de sa stratégie.
 - Participation aux travaux préparatoires du dossier d'agrément en collaboration avec le cabinet sélectionné et la Task Force.
- TPME :
 - Finalisation des travaux de la phase 3 du projet concernant l'élaboration de la stratégie.
 - Lancement du programme de mise en œuvre de la stratégie TPME baptisé « Al Moustatmir Al Qaraoui »
- Big-Data :
 - Lancement d'une consultation en vue d'un accompagnement pour la mise en œuvre d'un projet Big Data Agricole et rural.
- Élaboration des supports de présentations relatives à différentes instances internes et externes.

S'agissant des Projets transverses que la banque a mené/lancé, il s'agit notamment des projets suivants :

- Transformation structurelle du CAM :
 - Étude de deux nouveaux scénarii de transformation structurelle : conception du modèle.
 - Estimation des projections chiffrées d'un des scénarii.
 - Études d'opportunité stratégique des nouveaux scénarii avec un cabinet externe.
- Renforcement des Fonds Propres : conceptualisation d'une feuille de route.
- Redynamisation du partenariat avec Wafasalaf pour les crédits à la consommation.
- Lancement d'un appel d'offres et choix des prestataires pour un accompagnement en régie, notamment sur le volet procédural.
- Préparation d'un cahier des charges pour l'accompagnement à la conservation et la reprise du stock des dossiers physiques relatifs aux activités engagements et garanties.
- Élaboration d'un cahier des charges pour l'accompagnement à la mise en place d'une cartographie des risques liés à la digitalisation.
- Lancement d'une réflexion sur un modèle d'agences à effectif réduit.
- Élaboration d'un cahier des charges en vue du lancement d'un appel d'offres pour l'accompagnement à la mise en place d'une filiale d'affacturage.

En ce qui concerne le PMO, il est à noter qu'au cours de l'année 2019, la Direction PMO a mené et lancé les projets suivants :

Dispositif PMO :



Dispositif de suivi de recommandations :



S'agissant de la gestion des Projets Réglementaires, les principales actions entreprises en 2019 :

- Pilotage du chantier relatif à la préparation et transmission du reporting FATCA à destination de l'IRS en Juin 2019 et l'additif au reporting en Décembre 2019.
- Conduite du chantier relatif à la formalisation de la procédure de reporting FATCA pour l'IRS.
- Participation aux travaux relatifs à l'automatisation du reporting FATCA lot 2.
- Participation aux travaux d'élaboration du rapport de contrôle interne au titre de l'exercice 2018.
- Mise à jour de la cartographie des activités externalisées au titre de l'année 2018.
- Élaboration du cahier des charges relatives à la mise en conformité avec le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données).
- Participation à la préparation des réponses concernant les rapports de mission de BAM.
- Conduite des travaux de veille et analyse réglementaire, élaboration des études d'impact et lancement des plans d'actions de mise en conformité (Décision RIB, circulaire 5/w/2018, projets de directives LAB, Loi de finances 2020, Loi relative aux coopératives, circulaire relative aux conventions de comptes...).

Enfin, s'agissant de la Gestion du PCA, les principales actions entreprises au 31 Décembre 2019 sont :

- Revue du dispositif PCA/PCI.
- Élaboration des procédures détaillées de déclenchement du PCA siège et réseau.
- Conduite de trois tests PCA au titre de l'exercice 2019 :
 - Test PCA Agence – Meknès
 - Test PCA Agence – Marrakech
 - Test PCA Activité du siège – Back-office SIOB

La sensibilisation des différents acteurs a été effectuée lors de ces tests.

- Élaboration du cahier des charges relatives à la mise à niveau du référentiel PCA.
- Initiation du processus de montée en version de l'outil PARAD.

D. CONFORMITE ET DEONTOLOGIE

Dans le cadre de la mise en œuvre la politique générale de conformité du Groupe arrêtée par le Directoire, la Direction Centrale de Conformité et de la Déontologie (DCCD) a piloté et animé, durant l'exercice 2019, les dispositifs suivants :

a) Dispositif de la Conformité :

Point sur les actions de sensibilisation et de formation à la culture de contrôle et de conformité proposées par l'organe de direction :

Formation et sensibilisation relative à la Protection des Données à Caractère Personnelles (PDP) :

Durant l'exercice 2019, la Direction Conformité Métiers a poursuivi le processus de déploiement du dispositif de Protection des Données Personnelles de manière à inscrire la banque dans une démarche continue de mise en conformité avec la loi 09-08.

Formation et sensibilisation relative à la loi FATCA :

La Direction de Conformité Métiers a entamé, en février 2019, en collaboration avec la direction centrale de la formation, l'animation d'une formation sur la loi FATCA et ce, au bénéfice de près de 1300 collaborateurs du réseau et des entités concernées du siège.

E-learning : Collaboration avec CAM académie pour la conception de contenu digitalisés pour les thématiques FATCA, PDP et le dispositif de déontologie :

En collaboration avec CAM académie, la DCCD (Direction Centrale de la Conformité et de la Déontologie) a tenu des réunions pour cadrer le besoin en matière de E-learning pour les thématiques FATCA, PDP et le dispositif de déontologie.

Description des travaux (réalisation au titre de l'exercice 2019)

Participation aux commissions Conformité du GPBM

La Conformité a participé ou suivi les travaux des différentes commissions Conformité tenues par le GPBM portant notamment sur les chantiers suivants :

- Mise en application par les Banques de l'ICE ;
- Circulaire 01/18 de l'AMMC relative aux obligations de vigilance et de veille interne incombant aux organismes et personnes soumis au contrôle de l'AMMC ;
- Projet d'amendement de l'article 214 du Code Général des Impôts concernant les nouvelles dispositions régissant l'échange automatique des données fiscales ;
- Clôture de compte, services liés, informations, banque annexe ;
- Circulaires et directives reçues de Bank Al-Maghreb concernant la vigilance, les conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire ainsi que la mobilité bancaire.

Veille réglementaire/Validation des procédures

En termes de veille réglementaire, la Direction a entamé plusieurs chantiers en 2019 notamment :

- Mise à jour du référentiel réglementaire pour l'ensemble des métiers de la Banque ;
- Analyse des textes réglementaires applicables à la banque et ses différents métiers ;
- Projet de procédure sur le processus de veille réglementaire ;
- Uniformisation de la méthodologie de traitement et de revue des procédures à travers un canevas d'analyse et de suivi.
- Participation aux commissions multidisciplinaires d'élaboration et de validation des procédures (27 commissions/120 procédures).

Dispositif PDP : mise en conformité du CAM à la loi 09-08 :

La banque a poursuivi durant l'exercice 2019 le processus de pilotage du dispositif de protection des données personnelles de manière à inscrire la banque dans une démarche continue de mise en conformité à la loi 09-08. A cet effet, elle a procédé aux actions suivantes :

- Suivi des engagements pris auprès de la CNDP relatifs aux autorisations inhérentes aux traitements (Dispositif d'alerte professionnelle, Gestion des services de conciergerie, valorisation du patrimoine) ;
- Collaboration avec le contrôle permanent pour l'élaboration des contrôles de 1er niveau relatifs à la PDP
- Accompagnement des nouvelles filiales pour la mise en place du dispositif PDP
- Traitements des demandes d'avis de conformité relatifs à la PDP émanant des métiers
- Analyse du RGPD (Règlement Général Européen pour la protection des Données Personnelles) dans le but d'identifier les premières obligations opposables à la banque (qui ne posent pas de problèmes d'interprétation ni d'applicabilité opérationnelle) et d'analyser leur prise en charge
- Elaboration d'un cahier des charges pour le lancement d'une mission d'identification du GAP analysis RGPD /loi 09-08 et du plan de mise en conformité afférent à cette loi extraterritoriale.

Conformité des ouvertures de comptes des Non-Résidents Etrangers (NRE)

Dans le cadre du renforcement du processus d'identification et de contrôle des clients étrangers non-résidents, des mesures ont été mis en place afin de préserver l'image et la réputation du Groupe et ce conformément à la note de service n° 13/17/D du 02 mars 2017.

La DCCD a été mandatée par le Directoire pour le suivi de la conformité des ouvertures de comptes des NRE (hors Marocains Résidents à l'Etranger).

Des vérifications se font régulièrement avant la validation d'ouverture des dits comptes notamment la vérification de la carte de résidence, du passeport, du justificatif des fonds ainsi que du motif de l'ouverture du compte. Ces demandes, avant validation, sont transmises à la Direction de la vigilance pour analyse sur le volet LAB/FT.

Durant l'année 2019, la DCM a traité 35 demandes dont 9 ont été validées, 3 rejetées et 23 clôturées car incomplètes.

Conformité à la loi extra territoriale FATCA

En décembre 2018, le Crédit Agricole du Maroc a certifié sa conformité FATCA vis-à-vis de cette réglementation (Certification des comptes préexistants (COPA) et certification périodique).

Durant l'année 2019, les principales actions d'accompagnement de la conformité au dispositif FATCA se sont traduites par les actions suivantes :

- Accompagnement, conseil et suivi des métiers et des filiales du Groupe ;
- Suivi de la conformité de l'ensemble des filiales concernées et alerte sur les risques de « pollution » de ce dernier, et par conséquent les risques de sanctions (pertes du statut FATCA, ruptures des relations avec les correspondants étrangers, sanctions pécuniaires)
- Appui, conseil et recommandations sur les exigences réglementaires à appliquer sur le volet reporting (comptes dormants, NFFE passive etc.) et ce, au bénéfice de la banque
- Participation à l'expression de besoins concernant le volet SI inhérent au reporting FATCA.

Dispositif mis en place pour gérer le risque de non-conformité par nature :

En parallèle aux travaux de mise à jour et validation finale de la 1^{ère} version exhaustive de la cartographie RNC, la DCM a procédé, dans le cadre de la veille réglementaire, à l'analyse de près de 300 textes réglementaires, législatifs et normes classés selon les quatre catégories suivantes: Textes Non opposables à la banque: 210 ; Textes opposables à la banque (entrés en vigueur ou non) et pris en charge (Projets réglementaires, procédures...): 30 ;Textes opposables mais non encore entrés en vigueur et à lancer par la banque: 10 et Textes opposables analysés au niveau de la Carto RNC: 50

Sur la base des travaux de veille réglementaires, la DCM a identifié de nouveaux RNC potentiels en cours de discussion avec les métiers concernés ayant trait notamment aux thématiques réglementaires suivantes :

- Loi n°87-18 modifiant et complétant la loi 17-99 sur le code des assurances, portant sur l'introduction de l'assurance TAKAFUL
- Loi n° 85-18 modifiant la loi n° 18-97 relative au microcrédit.
- Octroi aux Etablissements de Paiement de la possibilité de procéder aux transferts au titre des secours familiaux
- Modification de la loi sur sociétés anonymes (Dahir n° 1-19-78 du 26 avril 2019 portant promulgation de la loi n° 20-19 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes)
- Garantie de l'Etat pour le remboursement des montants dus à FT Impérium Sukuk CI.

Il y a lieu de noter que certains de ces nouveaux RNC potentiels ont fait l'objet d'analyse et de remontée vers les entités concernées et sont actuellement en cours de prise en charge.

Par ailleurs, la DCCD a élaboré un projet de charte de conformité inhérent à la gestion du dispositif de conformité en général et notamment la mesure, le contrôle et la gestion des risques de non-conformité au sein de la banque via la cartographie des risques de non-conformité.

Description du processus de veille réglementaire et du respect des normes déontologiques :

Processus de veille réglementaire (Direction de conformité) :

Le processus s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques de non-conformité. Il s'agit d'élaborer et d'assurer la mise à jour d'un référentiel réglementaire sur la base du recensement des textes légaux et réglementaires, normes et pratiques associée à une analyse transverse à l'organisation. Chaque risque identifié est par conséquent rattaché à un ou plusieurs textes législatif ou réglementaire, à un processus / sous processus et un domaine/sous domaine de non-conformité.

La procédure élaborée ayant pour objet de décrire le processus de veille réglementaire est actuellement en cours de validation.

Processus de respect des normes déontologiques (Direction de Déontologie):

Dans le cadre de l'évaluation du respect des normes déontologiques, des synergies ont été développées entre la Direction de la Déontologie et les entités de contrôle du Groupe pour bénéficier de leur expertise en matière de contrôle et afin de faciliter la remontée des non conformités déontologiques.

Un référentiel a été élaboré et remis aux entités de contrôle pour orienter et harmoniser les vérifications à caractère déontologique à effectuer, à savoir un guide de contrôle de déontologie qui consiste à une intégration de la partie déontologie au niveau du canevas des missions in situ ainsi que des missions de contrôle thématiques effectuées par le contrôle permanent.

Processus de la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité

La procédure élaborée relative à l'identification et à la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité est en cours de validation. Elle décrit le processus de centralisation des dysfonctionnements émanant des différentes entités de contrôle concernées, ainsi que le processus de leur traitement et de suivi pour la mise à jour de la cartographie des RNC.

b) Dispositif de Déontologie :

Les principales réalisations de l'année 2019 sont comme suit :

Formation et sensibilisation :

Des actions de sensibilisation permanentes auprès de l'ensemble des collaborateurs sont déployées, sur le terrain, afin de vulgariser le dispositif de gestion des conflits d'intérêts et de renforcer son appropriation pour tout un chacun au sein du GCAM.

Ces actions de sensibilisation se matérialisent par :

- Le déploiement des formations par thématique pour les collaborateurs du GCAM ;
- La programmation des tournées au niveau des régions ;
- La réalisation de vidéos au sujet du conflit d'intérêts ;
- Le lancement des campagnes d'affichages en interne, pour sensibiliser sur la notion des conflits d'intérêts.

Annuellement, des modules de formation sur les thématiques de la déontologie sont dispensés pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques nationales et internationales.

Sur l'année 2019, les actions de formations déployées ont eu pour principal objectif la mise à niveau des connaissances des collaborateurs sur les thématiques de la déontologie. En parallèle à l'axe de formation, une politique de communication a été déployée afin de maintenir un dialogue constructif par rapport aux thématiques traitées par toutes les parties prenantes. Des supports didactiques tels qu'une vidéo, des affiches ont été conçues afin de favoriser l'appropriation des dispositifs et de garder un lien de proximité avec les collaborateurs du Groupe.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêts :

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a mis en place une politique globale de gestion des conflits d'intérêts qui repose sur les principes suivants :

Formalisation du dispositif de gestion des conflits d'intérêts :

L'ensemble du dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été formalisé dans le cadre de l'élaboration du manuel de procédures déontologiques. Ce dispositif s'appuie sur des procédures et outils, destinés à assurer et contribuer à la détection, la prévention et la gestion des situations de conflit d'intérêts.

Définition claire et illustrée du périmètre couvert et des situations de conflits d'intérêts :

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêt définit et recense l'ensemble des situations de conflits d'intérêts pouvant surgir au sein de la banque. Celui-ci couvre l'ensemble des parties prenantes (membres des organes d'administration et de direction, collaborateurs, filiales, ...) tenus d'établir annuellement une déclaration de conflit d'intérêt.

Actions de prévention et sensibilisation :

Des actions de sensibilisation permanentes auprès de l'ensemble des collaborateurs sont déployées, sur le terrain, afin de vulgariser le dispositif de gestion des conflits d'intérêts et de renforcer son appropriation pour tout un chacun au sein du GCAM.

Mise en place de mécanismes d'examen, de validation et de contrôle.

Le Dispositif de gestion des conflits d'intérêt explicite le processus de traitement des situations de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels, en fonction des différentes situations rencontrées, et définit les modalités de déclarations y afférentes. Il définit les modalités relatives, à la collecte et le traitement des déclarations de conflit d'intérêts par la Direction de la Déontologie, au processus de décision et de validation par l'organe de direction ainsi que les modalités de suivi et de contrôle du respect de ce dispositif par la direction en charge du contrôle permanent.

Gestion des conflits d'intérêts :

Conformément aux dispositions de la circulaire 4/W/2014 de BAM relative au contrôle interne des établissements de crédit et comme le stipule la procédure NS n° 80-16-D du 23-12-2016 relative à la prévention et la gestion du conflit d'intérêts, la Direction de la Déontologie en collaboration avec les relais déontologie procède annuellement à la collecte des déclarations de conflits d'intérêts.

Durant l'année 2019, 29 cas de conflits d'intérêts ont été remontés contre 33 cas en 2018.

Dispositif de contrôle déontologique

Des synergies ont été développées entre la Direction de Déontologie et les entités de contrôle du Groupe pour bénéficier de leurs expertises en matière d'inspection et pour faciliter les remontées des dysfonctionnements à caractère déontologiques.

En 2019, la Direction a mis en place un manuel de contrôle déontologique de 1er niveau pour cadrer les contrôles déontologiques, une partie déontologie a été intégrée au niveau du canevas des missions in situ et l'ensemble des remontées ont été analysé et traité.

Déontologie processus achat

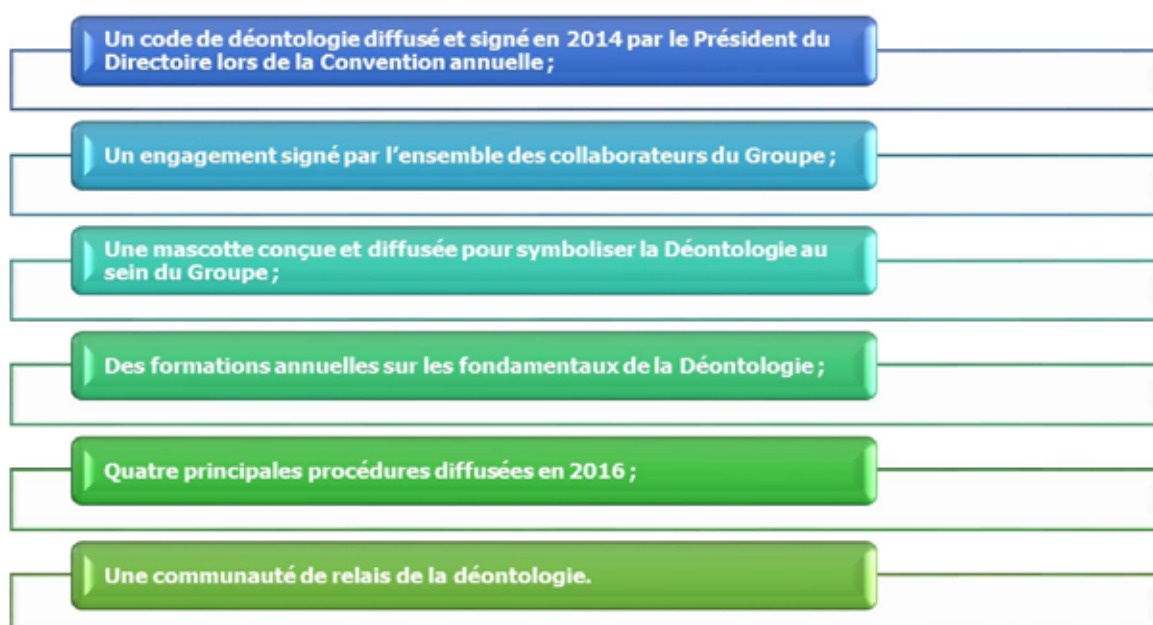
Dans le cadre du renforcement du dispositif de déontologie en vigueur et dans l'objectif d'instaurer un climat de confiance et de sécurité avec les partenaires et prestataires du GCAM, la Direction de la Déontologie a travaillé en collaboration avec la Direction des Achats sur un ensemble de projets visant à encadrer la relation liant le groupe avec ses partenaires et prestataires en matière éthique et déontologique.

Processus de respect des normes déontologiques

Dans le cadre de l'évaluation du respect des normes déontologiques, des synergies ont été développées avec les entités de contrôle du Groupe pour bénéficier de leur expertise en matière de contrôle et afin de faciliter la remontée des non conformités déontologiques. Un référentiel a été élaboré et remis aux entités de contrôle pour orienter et harmoniser les vérifications à caractère déontologique à effectuer.

Déontologie et éthique professionnelle

Dans un souci de maintenir au plus haut niveau l'image et la réputation du Groupe, la Direction de Déontologie a mis en place un dispositif basé sur le respect des prérequis réglementaires en matière d'éthique professionnel. Ce dispositif repose sur les piliers ci-dessous :



IV. ACTIVITES ET RESULTATS

A. COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

a) BILAN

Au terme du quatrième trimestre 2019, le total bilan consolidé ressort à 116 MMDH contre 107 MMDH au 31 Décembre 2018.

(En KDH)	déc-18	déc-19
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	4 099 975	2 003 078
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 697 669	9 467 199
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 414 233	3 700 283
Titres aux coûts amortis		2 985 478
Prêts et créances sur les ECA, au coût amorti	792 893	2 425 043
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	77 506 164	83 946 909
Actifs d'impôt Exigible	80 255	41 251
Actifs d'impôt différé	205 989	217 503
Comptes de régularisation et autres actifs	2 800 238	1 671 619
Immeubles de placement	1 542 510	1 827 004
Immobilisations corporelles	6 725 390	7 295 166
Immobilisations incorporelles	118 218	125 382
Ecart d'acquisition	306 908	306 908
Total Actif Consolidé	107 290 442	116 012 823
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21 206	23 263
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	12 358 708	12 808 935
Dettes envers la clientèle	75 048 898	79 109 012
Titres de créance émis	5 969 586	7 492 364
Passifs d'impôt exigibles	37 127	86 303
Passifs d'impôt différé	791 131	1 016 486
Comptes de régularisation et autres passifs	1 982 998	2 349 022
Provisions	333 316	338 732
Subventions et fonds assimilés	12 179	12 174
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	3 073 513	4 382 358
Capitaux propres	7 661 780	8 394 174
Total Passif Consolidé	107 290 442	116 012 823

b) COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDES

CPC CONSOLIDE RESUME (En KDH)	déc-18	déc-19
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	5 022 271	4 831 529
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	- 1 480 073	- 1 759 777
Marge d'Intérêt	3 542 198	3 071 752
Commissions (Produits)	474 473	529 691
Commissions (Charges)	- 8 749	- 19 616
Marge sur Commissions	465 724	510 075
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par résultat	8 442	567 910
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par CP	- 65 935	36 813
Produits des autres activités	224 039	104 986
Charges des autres activités	- 203 783	- 218 287
Produit Net Bancaire	3 970 685	4 073 249
Charges générales d'exploitation	- 1 917 785	- 1 950 814
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 247 125	- 407 995
Résultat Brut d'Exploitation	1 805 774	1 714 440
Coût du risque de crédit	- 743 189	- 930 774
Résultat d'Exploitation	1 062 585	783 666
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 224 207	68 895
Résultat avant Impôt	838 378	852 561
Impôts sur les résultats	- 217 217	- 233 063
Résultat net	621 161	619 498
Résultats minoritaires	- 4 943	- 16 180
Résultat net Part du groupe	626 104	635 678

L'évolution entre Décembre 2018 et Décembre 2019 des comptes de produits et charges consolidés se résume comme suit :

- Le PNB consolidé est de 4 073 MDH à fin Décembre 2019 en hausse de 3% par rapport au 31 Décembre 2018 ;
- Le résultat net part du groupe est de 636 MDH en progression de 2% par rapport à fin Décembre 2018 ;
- Le résultat net consolidé est de 619 MDH au 31 Décembre 2019.

La contribution au PNB par société du groupe se présente comme suit :

(En KDH)	Produits Nets Bancaires	Contribution (En %)
CAM	3 832 326	94,08%
ARDI	98 270	2,41%
TEF	52 894	1,30%
MSIN	30 256	0,74%
MAROGEST	22 023	0,55%
AL AKHDAR BANK	19 405	0,48%
CAM LEASING	9 017	0,22%
HOLDAGRO	7 887	0,19%
GCAM DOC	5 281	0,13%
ASS. ISMAILIA	4 461	0,11%
TARGA	-1 030	-0,03%
IMPACT CONSOLIDATION	-7 542	-0,19%
PNB CONSOLIDE	4 073 249	100%

Le principal contributeur au PNB est le Crédit Agricole du Maroc SA.

B. COMPTES SOCIAUX DU CREDIT AGRICOLE DU MAROC

c) BILAN

Le total bilan à fin Décembre 2019 de la banque a atteint 113 MMDH, marquant une progression de 7,5% par rapport au 31 Décembre 2018.

d) EMPLOIS ET RESSOURCES

Au terme de l'exercice 2019, l'encours global net des crédits à la clientèle (y compris les ECA) enregistre une augmentation de 7% passant ainsi de 75 930 MDH en Décembre 2018 à 81 347 MDH à fin Décembre 2019.

Le tableau ci-après reprend la ventilation de l'encours des créances sur la clientèle (y compris les ECA):

(En MDH)	déc-18	déc-19	Variations
Créances saines	73 316	78 469	7%
Créances en souffrance	6 136	6 918	13%
Créances acquises par affacturage	879	880	0,1%
Encours Brut	80 330	86 267	7%
Provisions	4 400	4 920	12%
Encours Net	75 930	81 347	7%
Taux de créances en souffrance	7,6%	8,0%	0,4%
Taux de provisionnement	71,7%	71,1%	-0,6%

Les créances saines ont augmenté de 7%, passant de 73 316 MDH en Décembre 2018 à 78 469 MDH à fin Décembre 2019.

L'encours des créances en souffrance comprennent essentiellement les créances compromises à hauteur de 5 778 MDH.

Ainsi, le taux de contentialité s'affiche à 8% au 31 Décembre 2019.

Le taux de couverture de ces créances est de 71,1% au même niveau qu'à fin Décembre 2018.

Les ressources clientèle (y compris les certificats de dépôts) ont enregistré une hausse de 6 MMDH passant ainsi de 80 MMDH en décembre 2018 à 86 MMDH à fin décembre 2019, liée essentiellement à celle des comptes à vue créditeurs (+8%) et des comptes à terme (+5%).

A fin Décembre 2019, les capitaux propres s'établissent à 11 749 MDH. Les réserves et primes liées au capital et réévaluation sont de 2 780 MDH. Les subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie se situent à fin Décembre 2019 à 7 MDH. Les dettes subordonnées sont de l'ordre de 4 331 MDH.

e) RESULTATS

Au terme de l'exercice 2019, le résultat net du CAM s'est établi à **402 MDH** tel que détaillé dans le tableau ci-après :

(En KDH)	déc-18	déc-19	Variations	
			Montant	%
Produits d'exploitation bancaire	5 830 450	5 989 320	158 871	2,7%
Charges d'exploitation bancaire	2 211 845	2 219 446	7 601	-
Produit Net Bancaire	3 618 605	3 769 874	151 269	4,2%
Charges générales d'exploitation	1 874 968	1 959 560	84 592	4,5%
Dotations nettes des reprises sur provisions	1 242 644	1 395 974	153 330	-
Résultat courant	606 829	572 725	-34 104	-
Résultat non courant et impôts	-234 864	-170 288	64 576	-
Résultat net de l'exercice	371 965	402 437	30 472	8%

En s'établissant à 3 770 MDH, le Produit Net Bancaire de la banque marque une progression de 4,2% par rapport à fin Décembre 2018.

Cette progression, dont le montant s'élève à 151 MDH, est liée à celle des produits d'intérêts notamment dû à l'effet volume sur le portefeuille de Crédits et celle du résultat sur l'activité de marché.

Au 31 Décembre 2019, les charges générales d'exploitation s'affichent à 1 960 MDH, en hausse de 85 MDH soit +4,5% par rapport au 31 Décembre 2018.

Cette augmentation est liée essentiellement à celle :

- Des charges de personnel pour 51 MDH (+4,7%). Hors augmentation générale du personnel intervenue au 2^{ème} semestre 2018, la hausse des charges du personnel est de 3%.
- Des charges externes pour un montant de 43 MDH, concernent les loyers de location simple ainsi que les frais d'entretien et réparations

A fin Décembre 2019, le résultat brut d'exploitation a connu une hausse de 7% par rapport au 31 Décembre 2018.

Au terme de l'année 2019, la banque a réalisé un résultat net de 402 MDH, contre 372 MDH une année auparavant.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Directoire du Crédit Agricole du Maroc propose d'affecter le Bénéfice Net de l'exercice 2019 selon la répartition suivante (En Dirhams) :

Bénéfice Net	402 436 684,99
Mise en réserve légale	20 121 834,25
Bénéfice distribuable	382 314 850,74
Dividendes à distribuer	-
Report à nouveau	382 314 850,74

C. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Composé essentiellement de titres non cotés, le portefeuille des participations détenu par le Crédit Agricole du Maroc, au 31 Décembre 2019, compte une trentaine de participations d'une valeur d'acquisition globale de 612 MDH contre 549 MDH en valeur nette. Le stock de provisions pour dépréciation des titres détenus est de 63 MDH.

a) Répartition sectorielle

Agriculture

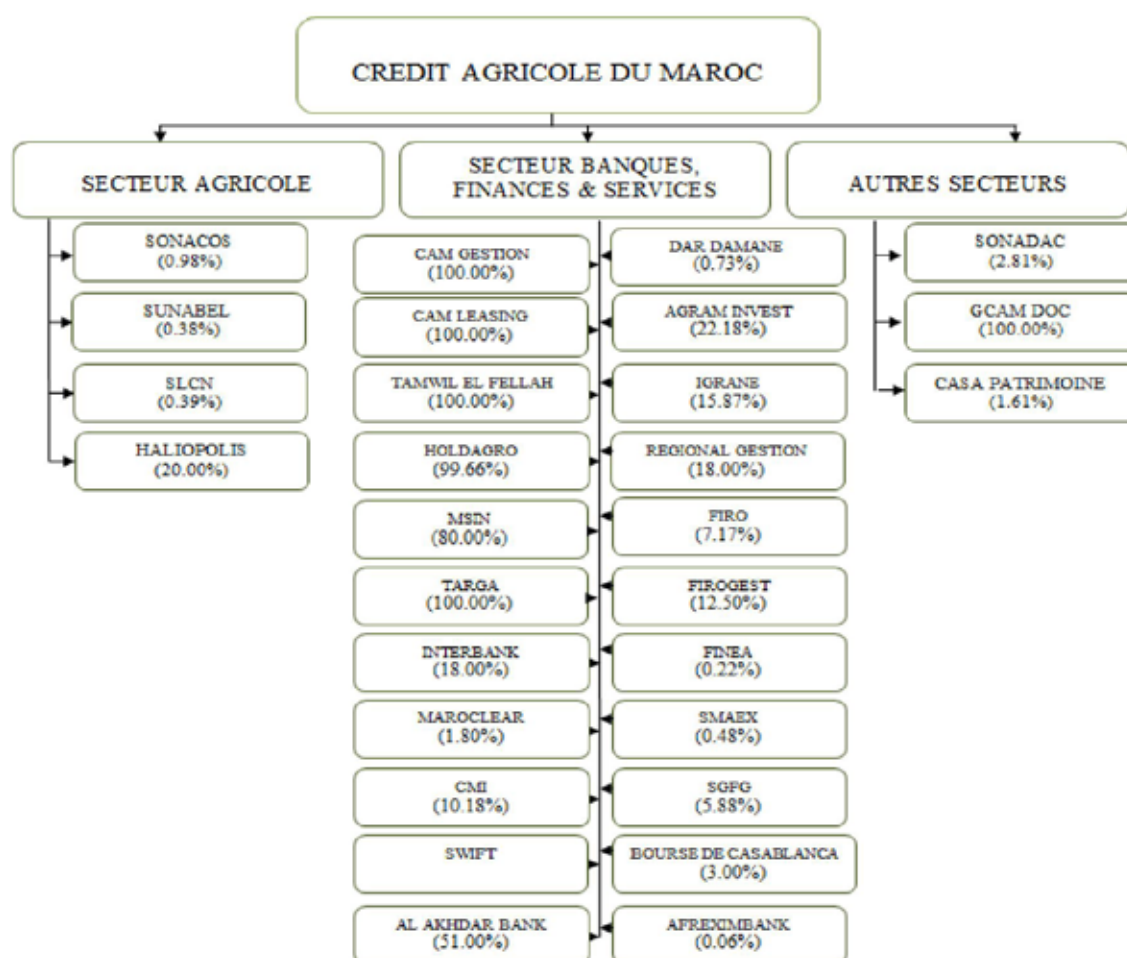
Les prises de participations dans ce secteur totalisent une valeur de 30 MDH, soit 5% du total du portefeuille. Les sociétés « PARC HALIOPOLIS » et « FRUMAT » représentent, à elles seules, 97% des participations dédiées à ce secteur. Les autres participations dans ce secteur concernent les sociétés telles que COMAPRA, SONACOS, SNDE, SOGETA, SUNABEL et Société Laitière Centrale du Nord

Banques, finances & services

D'une valeur globale de 555 MDH, ce domaine d'activité compte 23 participations et s'accapare la part la plus importante du portefeuille soit 91%. Les filiales TAMWIL EL FELLAH, CAM LEASING, la banque d'affaires HOLDAGRO, le fonds TARGA, MSIN, et AL AKHDAR BANK représentent 88% des parts investies dans ce secteur. Par ailleurs, les participations en devises représentent 1% du portefeuille et concernent AFREXIMBANK pour 4,7 MDH et AMIFA pour 2,4 MDH.

Divers

Cette catégorie comprend trois participations d'un montant global de 27 MDH, ce qui représente 4% du portefeuille de la banque.



L'organigramme ci-dessus n'intègre pas les sociétés en cours de liquidation ou de restructuration, notamment COMAPRA, SNDE, SOGETA et FRUMAT.

b) Comptes courants d'associés

Outre ses apports en capital, le Crédit Agricole du Maroc accompagne le développement de l'activité de ses filiales en leur assurant un financement sous forme d'avances en comptes courants d'associé.

Au 31 Décembre 2019, l'apport en comptes courants d'associé consenti aux participations s'élève à 266 MDH, et se présente comme suit :

- HOLDAGRO à hauteur de 137 MDH ;
- LAITIERE INVEST à hauteur de 80 MDH ; provisionné à hauteur de 65 MDH ;
- TAMWIL EL FELLAH à hauteur de 48 MDH ;
- AGRAM INVEST à hauteur de 776 KDH ;
- TARGA à hauteur de 105 KDH ;

c) Sociétés en liquidation

SNDE, SOGETA, FRUMAT, COMAPRA. Ces entités sont en liquidation et sont provisionnées à 100%.

d) Faits marquants

Au 31 Décembre 2019, le portefeuille des participations de la banque s'est caractérisé par :

- Le changement de l'activité de la filiale « Assalaf AL Akhdar » qui devient « CAM LEASING » ;
- La prise de participation dans le capital de l'AMIFA, à hauteur de 40% ;
- L'augmentation du capital d'AL AKHDAR BANK à hauteur de 100 MDH, le portant ainsi à 400 MDH.

e) Dépréciation des titres de participation du CAM

Au 31 Décembre 2019, le stock de provisions s'élève à 63 MDH. Pour sa part, le taux de provisionnement est de 10%.

SECTEUR D'ACTIVITE	VALEUR COMPTABLE (En DH)	PROVISION (En DH)	VNC
AGRICULTURE	29 664 900	15 103 600	14 561 300
BANQUES, FINANCES & SERVICES	555 232 760	42 634 438	512 598 322
DIVERS	27 064 800	5 140 804	21 923 996
TOTAL GENERAL	611 962 460	62 878 842	549 083 618

f) Rendement des titres de participation CAM

Au 31 Décembre 2019, le portefeuille de participations de la banque a rapporté un dividende global de 10,6 MDH.

TITRE	VALEUR COMPTABLE (En DH)	RENDEMENT (En DH)	TAUX DE RENDEMENT
MSIN	15 410 000	6 400 000	42%
CMI	10 000 000	4 000 000	40%
SUNABEL	311 300	172 488	55%
FINEA	340 000	66 000	19%
		10 638 488	

D. REALISATIONS BUDGETAIRES

a) Budget de Fonctionnement

A fin Décembre 2019, les réalisations du budget de fonctionnement s'établissent à 1 712 MDH, soit 104% du budget annuel estimé à 1 644 MDH, réparties comme suit :

Rubriques	Budget 2019	Réalisations au 31/12/2019
Charges de personnel	1 087 751 281	1 121 173 513
Impôts et Taxes	33 292 768	35 377 102
Charges Externes	523 677 227	555 848 858
Total général	1 644 721 277	1 712 399 473

Les réalisations des charges d'exploitation ont concerné :

- La masse salariale actuelle ;
- Les frais de fonctionnement liés à l'exploitation, notamment les ouvertures et la mise à niveau du réseau...

CHARGES DE PERSONNEL

Représentant 66% du total des charges de fonctionnement, les charges du personnel ressortent à 1 121 MDH à fin Décembre 2019. La masse salariale s'établit à 1 100 MDH constituée essentiellement par :

- Les salaires et autres rémunérations totalisant 909,5 MDH ;
- Les charges d'assurance sociales s'affichant à 86,3 MDH ;
- Les charges de retraite de 104,2 MDH.

Les charges de formation ressortent à 19,6 MDH. Elles sont constituées à hauteur de 68% par la taxe de formation professionnelle qui s'établit à 13,3 MDH. Le reste concerne essentiellement les séminaires externes au profit du personnel de la Banque : 6 MDH.

IMPOTS ET TAXES

A fin Décembre 2019, les impôts et taxes affichent une consommation de 35,4 MDH, ces charges ont été impactées essentiellement par la hausse des charges locatives et des taxes sur terrains non bâtis.

Les principales réalisations sont réparties comme suit :

- La taxe professionnelle de 22,1 MDH ;
- La taxe urbaine et services communaux de 6,6 MDH ;

CHARGES EXTERNES

S'affichant à 556 MDH à fin Décembre 2019, les charges externes représentent 32% des charges de fonctionnement. Les réalisations à fin 2019 ont été marquées par l'appréciation des charges de loyers des locaux d'agences bancaires (Centre d'affaires, Smart agence, agence CAM Leasing, agence ARDI TPE) et des plateaux de bureau qui s'inscrivent dans une optique de regroupement du personnel du siège CAM (plateaux de bureau éparpillés : Siège banque commerciale, Organisation, Centre de formation...). Par ailleurs, la consommation budgétaire des autres postes des charges externes est en ligne avec les prévisions.

b) Budget d'Investissement

Le budget d'investissement prévu pour l'année 2019 s'élève à 514 MDH et concerne essentiellement :

- Le développement du réseau à travers l'acquisition, l'agencement et l'aménagement de locaux destinés aux nouveaux points de vente (10 ouvertures de NPD prévues en 2019 dont l'acquisition de 7 nouvelles agences) ;
- Le renouvellement et la mise à niveau des aménagements et mobiliers / matériels d'exploitation (réseau et siège), notamment le matériel informatique pour le réseau ;
- La mise à niveau et le développement du réseau télécom, de la plateforme monétique, logiciels et applicatifs centraux ;
- La poursuite des projets de refonte du système sécuritaire de la Banque ;
- Les études générales de cadrage et prestations pour la mise en place des projets structurants et l'accompagnement de la campagne institutionnelle.

A fin Décembre 2019, les réalisations sur investissements hors acquisitions s'établissent à 218,4 MDH (soit de 54% du budget), les réalisations d'investissement concernent :

- Les agencements et aménagements du réseau et du siège : 88,9 MDH ;
- Les investissements informatiques (applicatifs, matériel informatique, réseau télécom) : 56,6 MDH ;
- Les constructions en cours : 20,5 MDH ;
- Les études générales liées au déploiement de la stratégie de la banque : 20,2 MDH ;
- Le matériel et mobilier de bureau et de banque : 14,9 MDH ;
- Les installations d'exploitation (climatisations, panneaux, enseignes, autres) : 14,4 MDH ;
- La Campagne Institutionnelle : 2,9 MDH.

MONTANTS EN KDH HT

BUDGET D'INVESTISSEMENT – HORS ACQUISITIONS -	Budget 2019	Réalisations 2019	% Réalisation
I IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	37 748	20 542	54%
Constructions en cours	37 748	20 542	54%
II MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	139 140	71 488	51%
Mobilier et matériel	17 500	14 857	85%
- Mobilier de bureau	14 000	11 945	85%
- Matériel de bureau et de banque	3 500	2 912	83%
Matériel informatique	121 640	56 631	47%
- Réseaux Télécom	7 000	6 483	93%
- Matériel informatique	38 500	16 975	44%
- Applicatifs centraux	76 140	33 173	44%
III AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	167 379	103 316	62%
Agencements et aménagements	126 869	88 905	70%
- Agencements et aménagements Siège	38 100	39 754	104%
- Agencements et aménagements Réseau	88 769	49 151	55%
Installations d'exploitation	40 510	14 411	36%
IV ETUDES GENERALES	44 816	20 156	45%
V CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE	15 000	2 930	20%
TOTAL INVESTISSEMENT (I+II+III+IV+V)	404 082	218 430	54%

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE (ESG)



I- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

LA RSE POUR LE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Si le Crédit Agricole du Maroc est aujourd'hui une Banque universelle proposant des services financiers au client particulier comme professionnel ou entreprise, le Crédit Agricole du Maroc s'engage surtout en faveur de l'agriculture et du développement socio-économique en milieu rural. Travaillant en coordination avec les pouvoirs publics, l'objectif de la banque est de valoriser les activités agricoles et de stabiliser les populations rurales en améliorant durablement leur niveau de vie.

A. Impact économique et environnemental de l'activité de la banque

La mission du Crédit Agricole du Maroc est déclinée à travers trois principaux axes à savoir :



De plus, la Banque va au-delà de sa vocation commerciale car elle est investie d'une mission de service public qui se répartit en plusieurs actions :



Depuis octobre 2008, le Crédit Agricole du Maroc s'est engagé à accompagner le Plan Maroc Vert, qui constitue une plateforme importante pour développer son activité. La banque s'est organisée en conséquence pour accompagner cette stratégie nationale de modernisation du secteur agricole.

B. Impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics

Le GCAM est une banque universelle qui s'inscrit dans une logique de service public en contribuant à renforcer les dispositifs financiers accompagnant le développement rural. Cette mission constitue le souci prioritaire de la banque vis-à-vis de son territoire et des citoyens qui y vivent.

Toutefois, le besoin de définir une approche structurée est apparu comme une nécessité afin de maximiser les impacts positifs générés par nos actions.

C. Impacts sur les communautés locales

Par-delà sa mission primaire de Banque chargée du financement de l'agriculture et des activités de développement du monde rural, le GCAM s'est inscrit dans une logique de développement humain, économique et social de la population du pays.

Dans le domaine de l'engagement du GCAM vis-à-vis de la communauté, il a été défini cinq axes d'intervention les plus pertinents et qui répondent aux directives des hautes instances nationales et à l'intérêt général du Royaume :



Aussi, une attention toute particulière est accordée à la promotion et la protection du patrimoine immatériel. Porté par Sa Majesté le Roi Mohammed IV, dans le cadre de la COP 22, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique, et de son agriculture, face aux changements climatiques.

Cette initiative a un double objectif : d'une part mettre l'Adaptation de l'Agriculture Africaine au cœur des négociations climatiques et, d'autre part, de favoriser la mise en œuvre des solutions, en particulier dans le cadre du Global Climate Action Agenda.

Conscient que la coopération Sud-Sud est une des clés du développement, le GCAM s'est engagé dans une politique de coopération à mettre ses outils et son savoir-faire à la disposition des partenaires africains et à soutenir le développement des projets d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

L'une des solutions proposées dans le cadre du AAA est de renforcer les capacités et solutions de financement, à travers : la généralisation du micro-crédit aux petits agriculteurs, développement du méso-crédit pour les moyennes exploitations, et le déploiement de solutions de bancarisation mobile. Dans ce cadre, se sont près d'une dizaine de partenariats qui ont été signés dans ce sens avec des banques africaines.

Dans le cadre du soutien par le GCAM de l'action de la Fondation Marocaine d'Education Financière (FMEF) à travers le partenariat liant les deux institutions et au vu de l'intérêt du Groupe pour la thématique d'inclusion financière, la conception et le déploiement d'un programme d'éducation financière en milieu rural afin de répondre au faible niveau d'instruction de la population rurale et l'absence d'une culture d'éducation financière.

D. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

L'identification des parties prenantes est la première condition à la mise en place d'un dialogue pour préparer un plan d'engagement robuste. En effet, pour assurer la durabilité de son développement, le GCAM échange avec ces parties prenantes directement ou indirectement affectées par ses activités : salariés, clients, fournisseurs, société civile, collectivités, etc. tant au niveau local qu'à l'échelle internationale.

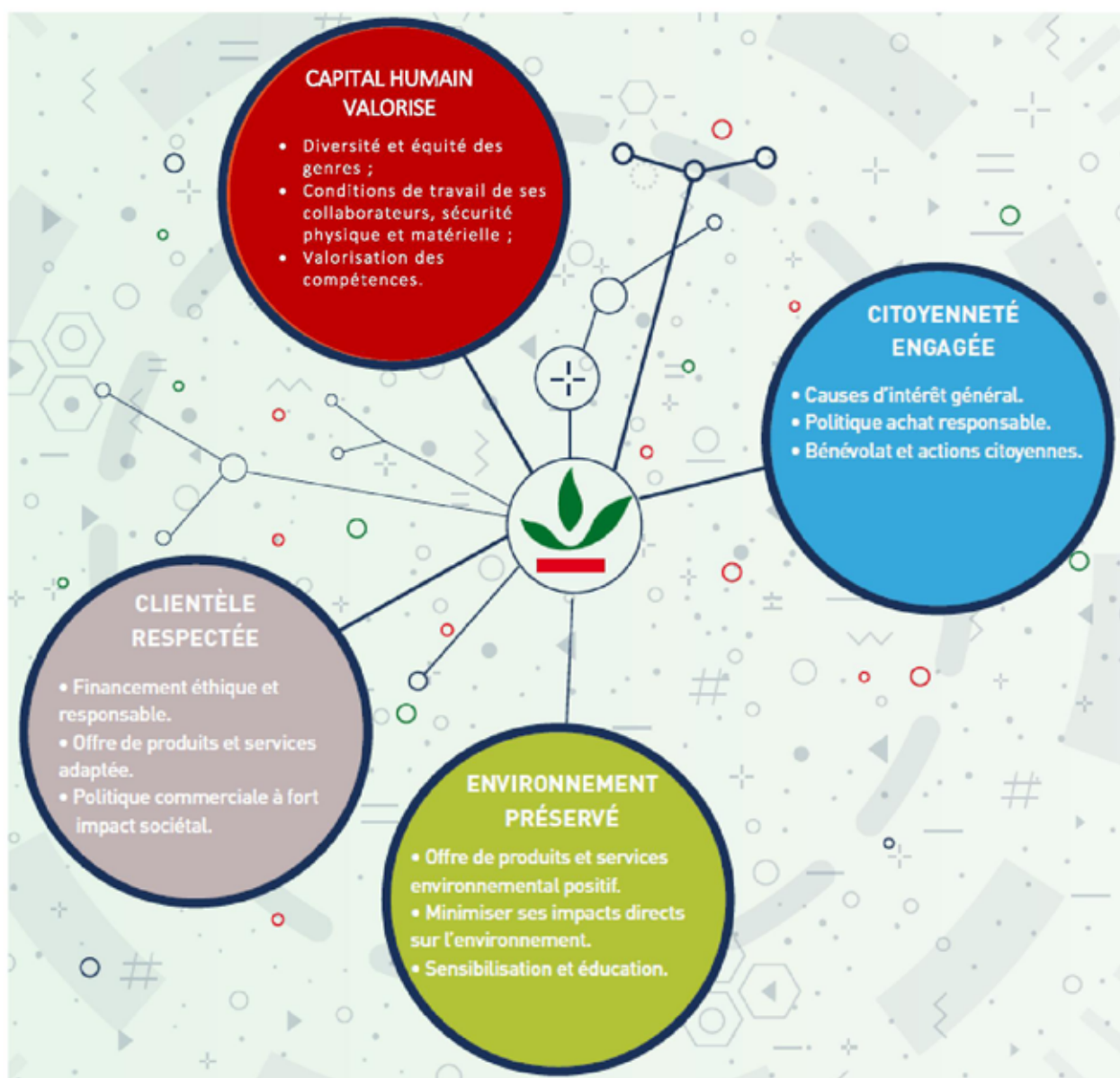
Chaque partie prenante étant motivée par des enjeux qui lui sont propres, c'est à travers une démarche d'écoute et de dialogue continue, que le GCAM construit ses relations avec l'ambition d'aligner ses projets avec les attentes de l'ensemble des acteurs qui composent son écosystème d'affaire. En retour, le GCAM tient compte de l'expertise de ses partenaires et bénéficie de leur implication pour répondre à ses propres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.



E. Objectifs et engagements de la banque en matière de RSE

Suite à l'identification des parties prenantes qui composent l'écosystème du GCAM, et de leurs attentes, c'est conscient de l'importance de l'adoption d'une politique RSE transparente, que le Groupe s'est engagé sur différents objectifs en concertation avec les entités opérationnelles. Ceux-ci portent sur les problématiques liées aux droits humains, aux ressources humaines, à l'environnement, à la prévention de la corruption, au respect de la saine concurrence, à la gouvernance, au volet clientèle et aux fournisseurs ainsi qu'à l'engagement sociétal.

Le GCAM s'est dès lors doté d'une stratégie globale intégrant toutes les dimensions du développement durable. Articulée autour de 4 axes et de 12 engagements, notre charte RSE vise à offrir un cadre respectueux de nos clients, valorisant nos collaborateurs, préservant l'environnement tout en contribuant au développement socio-économique de notre pays.



Cette charte a, par ailleurs fait en 2019 l'objet d'une diffusion large auprès des collaborateurs du GCAM mais aussi à un public plus large à travers le réseau d'agences.

F. Les faits marquants et principales réalisations des trois derniers exercices

- ✿ Tamwil Al Fellah a été distingué du prix de la meilleure institution africaine de financement du développement (AIAFD) au titre de l'année 2017. Le prix décerné est une reconnaissance et une récompense des actions engagées par TEF en faveur du développement de la petite agriculture et du monde rural. Les critères d'évaluation pris en compte pour ce prix sont la gouvernance, la finance et les opérations.
- ✿ En reconnaissance de son engagement pour l'intégration d'une démarche éthique et responsable dans sa gestion des risques extra financiers et également pour sa politique en faveur du développement humain et de la protection de l'environnement, la CGEM a attribué le 12 avril 2017 le « Label RSE » au Groupe Crédit Agricole du Maroc.
- ✿ En mars 2017, le GCAM a reçu « le Trophée Lalla Hasnaa Littoral Durable » récompensent l'implication citoyenne en matière de développement durable, de protection du littoral et de diffusion des comportements socialement et écologiquement responsables, dans la catégorie Responsabilité Sociétale et Environnementale et ce, en reconnaissance des actions menées dans les plages de Sidi Knakouch1 et Sidi Kankouch2 - Tanger et RasRmel- Larache
- ✿ African Banker Award : En reconnaissance de son engagement en faveur de l'agriculture familiale et du changement climatique, la Banque Africaine de Développement (BAD) a attribué le 23 mai 2017 à Ahmedabad en Inde, le « African Banker Award » au titre de « Banque socialement responsable de l'année ».
- ✿ Adhésion au Pacte Mondial : Le Global Compact, lancé en 2000 par l'organisation des Nations Unies, s'attache à promouvoir la responsabilité civique des entreprises, autour des 10 grands principes universels relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
- ✿ En juillet 2017, Tamwill al fellah s'est vu récompensé du certificat du mérite par l'European Organisation For Sustainable Development dans la catégorie « best innovation in Financial Services » pour succès de son programme de financement de l'irrigation par pompage solaire.
- ✿ Le 20 février 2019 s'est tenue à Casablanca la présentation de l'Etude réalisée par le Cabinet Trusted Advisors ayant pour thème « La transformation digitale des banques d'Afrique du nord : les enjeux des transformations et les initiatives qui se distinguent ». A cette occasion, Le Groupe CAM, qui figure parmi cinq banques primées, a été doublement récompensé et ce, par le prix « Transformation » : « Création de valeur disruptive » et par le prix « Solution & Parcours client » : « Poste de travail agile ». Le prix « Création de valeur disruptive » vient récompenser la prise de conscience de notre Banque, claire et assumée de saisir l'opportunité de l'innovation et du digital, les efforts consentis et à consentir par l'ensemble des collaborateurs qui ont permis au Crédit Agricole du Maroc de progresser dans son itinéraire transformationnel d'une manière disruptive. Quant au prix « Solution & Parcours client » : « Poste de travail agile », il vient couronner l'initiative prise par le Crédit Agricole du Maroc de mettre en place des solutions permettant à nos collaborateurs de servir leurs clients et prospects sans qu'ils aient besoin de se déplacer et leur permettre ainsi une optimisation du temps.
- ✿ En mars 2019, notre banque a eu le privilège de recevoir l'« Award for the Digital Financial Inclusion » de l'Union des Banque Arabes. Cette distinction nous a honoré parce qu'une banque marocaine est reconnue à l'échelle du Monde Arabe comme étant la meilleure sur ce sujet d'inclusion financière digitale. C'est aussi une fierté pour notre Groupe Crédit Agricole du Maroc de voir ses efforts de démocratisation du digital récompensés par une organisation telle que l'Union des Banques Arabes. Et c'est, en fin, une motivation supplémentaire pour continuer à œuvrer dans cette voie apportant ainsi encore plus de valeur à nos clients dans le Monde rural et Agricole.
- ✿ En septembre 2019, notre banque a été élue « meilleure banque dans la transformation Digitale au Maroc » par World Union of Arab Bankers.

II- INFORMATIONS SOCIALES

A. Politique de gestion du Capital Humain

Le capital Humain est le moteur de croissance du GCAM et la clé d'un avantage concurrentiel.

a. La politique de recrutement

Le processus de recrutement est un élément clé de la gestion des ressources humaines au sein du CAM, puisqu'il constitue l'un des principaux leviers de régulation des compétences.

C'est pourquoi le Crédit Agricole du Maroc s'engage à respecter l'égalité des chances, l'équité, la transparence, le mérite et l'objectivité.

Par ailleurs, soucieux de l'adéquation des recrues avec les besoins croissants de la banque aussi bien en termes de profils pointus que de profils polyvalents, le CAM accorde une attention de tout premier ordre à la diversification des sources de recrutement (forums, salons, annonces, présélections régionales, ...).

Ainsi, la politique de recrutement du Crédit Agricole du Maroc est principalement axée sur une logique d'optimisation, de renforcement du cœur du métier et d'investissement dans la relève.

b. La politique de rémunération

La politique de rémunération est l'un des sujets les plus sensibles en Gestion des Ressources Humaines au sein du Crédit Agricole du Maroc.

Le système de rémunération en vigueur a été mis en place en janvier 2009 pour accompagner la transformation juridique qu'a connu le Crédit Agricole du Maroc en 2006. Il est compétitif, attractif, rétribuant la performance et la responsabilité, encourage la mobilité, l'initiative et l'engagement tout en respectant les équilibres internes de Crédit Agricole du Maroc

Les composantes de la rémunération

Les composantes de la rémunération attribuée aux collaborateurs de la banque sont :

Le salaire variable :
 Récompensant les performances individuelles et collectives

Les avantages sociaux :
 Prêts à taux préférentiels, retraite et prévoyance, mutuelle, ...



Le salaire fixe :
 Partie fixe (commune à tout le personnel) basée sur le niveau d'instruction, l'ancienneté, l'emploi, le grade et éventuellement la fonction de responsabilité occupée

Le système de rémunération est basé sur 3 notions : l'emploi, le grade et la fonction.

- ✦ **Les emplois** du CAM sont rangés dans des « classes d'emplois homogènes » en fonction de leur poids et de leur importance relative. La grille est composée de 174 emplois-type.
- ✦ **Le grade** est accordé selon la classe administrative du collaborateur et évoluera avec le changement de la catégorie de la classe dans le cadre des avancements périodiques.
- ✦ **La fonction** de responsabilité est accordée dans le cadre de l'organisation interne du CAM.

Les objectifs de la rémunération

La politique de rémunération vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés et se permet de se soumettre à quelques principes :

- ✦ Privilégier le respect de l'équité interne ;
- ✦ Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérites / prise en compte des attentes du salarié) ;
- ✦ Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise ;
- ✦ Instaurer un principe de transparence.

c. La gestion de carrières

Pour renforcer la capacité du GCAM à anticiper et gérer l'évolution des emplois et compétences et mû par la volonté de faire participer ses collaborateurs à une démarche continue de leur employabilité et de leur développement professionnel, le GCAM a intégré, depuis 2009, la gestion de carrière et la mobilité dans le cycle complet de management des ressources humaines.

Dans sa démarche, la gestion de carrière allie les attentes des collaborateurs et les besoins de l'organisation. Les entretiens annuels, les entretiens de carrières et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, principaux outils de la gestion de carrière sont améliorés et mis à jour périodiquement.

La gestion de carrière contribue ainsi à l'adéquation et la réduction des écarts entre les besoins de la banque et les ressources humaines disponible.

Des itinéraires de carrières permettent de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés. Une veille RH permet aussi, en termes de métiers, d'être anticipatif et proactif pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la banque, tout en tenant compte des compétences et des intérêts des collaborateurs. La démarche est renforcée par la mise en place de dispositif de détection de talents et de constitution de vivier de compétence dans le but de préparer la relève d'une part et offrir des accélérateurs de carrière aux plus méritants d'autre part.

La gestion de carrière est une véritable opportunité pour les collaborateurs du GCAM puisqu'elle est accompagnée de la formation, de la promotion et de la mobilité.

Elle est aussi bénéfique pour la banque dans la mesure où son efficacité lui assure la pérennité, la performance et donc la croissance.

d. La politique de formation

La formation est un puissant levier de développement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de ses collaborateurs. Elle contribue activement au développement des compétences en adéquation avec la stratégie du Groupe. La politique de la formation au GCAM vise :

- ✱ La montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure professionnalisation ;
- ✱ La généralisation de la formation à tous les collaborateurs tous types de profils et de métiers confondus ;
- ✱ La régionalisation de la formation pour une meilleure proximité avec les collaborateurs du Réseau ;
- ✱ La diversification et l'adaptation des canaux de formation (présentiel – stage terrain-e.learning) ;

Pour ce faire le GCAM a mis en place un dispositif de formation décliné en deux structures distinctes :

Direction Centrale de la formation :

La mission de cette Entité s'articule autour de 3 axes de formations :

- ✱ Formations Internes : A la demande des Directions Métiers, cette entité organise des formations ponctuelles transverses (formations réglementaires, formations managériales, formations techniques, formation des formateurs ...) ;
- ✱ Formations Externes : Il s'agit de participation des collaborateurs du GCAM à des séminaires inter-entreprises portant sur le Risk Management, Digitalisation de l'entreprise, Contrôle & Audit Interne... ;
- ✱ Formations Diplômantes : Diverses formations diplômantes sont dispensées en faveur des collaborateurs du GCAM telles que l'Executive Master en Management Bancaire en partenariat avec l'UIR de Rabat, le Brevet Bancaire Métiers avec le CIPFB, le Master Executive Finance avec l'Université MedVI Polytechnique de Benguerir ...

Académie du GCAM :

Déclinée en Direction Centrale des Ecoles Métiers, laquelle est structurée en :

- ✱ Direction des Ecoles Métiers : Dispositif d'apprentissage permanent, itératif et transverse aux différents métiers de la Banque. Elle a pour objet de former aux compétences métiers dans le cadre d'écoles telles que l'Ecole des Managers, l'Ecole des Engagements, l'Ecole Compliance, l'Ecole Digitale... ;

🌱 *Direction de l'Intégration et du Tutorat* : cette Direction a pour mission de veiller à la bonne intégration des Nouvelles Recrues à travers l'organisation des JICAM (Journées d'Intégration des Nouvelles Recrues) et de l'Ecole Tutorale qui consiste en une formation en présentiel alternée par des stages pratiques sur le terrain pour les nouvelles recrues.

En termes de gouvernance le dispositif de la formation dispose de notes et de procédures régissant son organisation/gestion et d'un plan de formation dont l'élaboration est toujours en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Ce plan définit les formations par thématique, la population cible à former, le nombre de Jours /Formation et le nombre de Jours/Homme /Formation.

Pour l'exercice 2019 à titre d'exemple, le Dispositif de la formation avec ses deux composantes a totalisé :

🌱 Effectif formé	: 5 326
🌱 Jours/Formation	: 1 142
🌱 Jours/Hommes/Formations	: 13 547

a. Egalité hommes/femmes

Acteur engagé au quotidien en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Crédit Agricole du Maroc lutte contre les stéréotypes et déploie de nombreux dispositifs visant à promouvoir l'égalité au sein du Groupe et à combattre les disparités.

La stratégie au sein de la banque consiste à fixer des objectifs sur la représentation des femmes dans les populations clés. Par ailleurs, le Groupe souhaite ne faire aucune « concession » sur les compétences et réalise un suivi précis pour éviter les décisions biaisées par les préjugés.

En effet, Les femmes représentent aujourd'hui plus de 45% des effectifs totaux de la banque. Cette proportion est en amélioration depuis 2016 où les femmes représentaient moins de 43%.

B. Composantes et évolution de l'effectif du CAM

a. Effectif

	2017	2018	Δ%	2019	Δ%
Effectif¹	3 864	3 931	1,73%	3 961	0,76%
Siège ²	1 434	1 595	11,23%	1 358	-14,86%
Réseau	2 430	2 336	-3,87%	2 603	11,43%

Sur la période 2017 à 2019, l'effectif du CAM progresse légèrement en passant de 3 864 personnes à 3 961 personnes.

A fin 2018, le CAM emploie 3 931 personnes (+1,73%) dont 1 595 au niveau du siège de la banque (+11,23%) et 2 336 au niveau du réseau (-3,87%).

A fin Décembre 2019, le CAM emploie 3 961 personnes (+0,76%) dont 1 358 au niveau du siège de la banque (-14,86%) et 2 603 au niveau du réseau (+11,43%).

b. Encadrement

	2017	2018	Δ%	2019	Δ%
Cadres	2 245	2 512	11,89%	2 591	3,14%
Employés	1 619	1 419	-12,35%	1 370	-3,45%
Effectif	3 864	3 931	1,73%	3 961	0,76%
Taux d'encadrement	58%	64%		64%	

Au terme du mois de Décembre 2019, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 64%, au même niveau qu'au 31 Décembre 2018 et en progression de 6 points de pourcentage comparativement à l'exercice 2017.

c. Répartition de l'effectif par sexe

	2017	2018	Δ%	2019	Δ%
Femmes	1 702	1 762	3,53%	1 786	1,36%
Hommes	2 162	2 169	0,32%	2 175	0,28%
Effectif	3 864	3 931	1,73%	3 961	0,76%

Au terme du mois de Décembre 2019, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 786 soit 45% contre 55% de collaborateurs de sexe masculin.

d. Répartition de l'effectif par nature de contrat

	2017	2018	Δ%	2019	Δ%
CDD	105	97	-7,62%	110	13,40%
CDI	3 759	3 834	2,00%	3 851	0,44%
Effectif Total	3 864	3 931	1,73%	3 961	0,76%

Au terme du mois de Décembre 2019, l'effectif global du CAM s'affiche compte un total de 110 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3 851 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

¹ Effectif hors collaborateurs bénéficiant d'une mise en disponibilité ou en congé de maternité prolongé (plus de 3 mois).

² Dont 117 Collaborateurs affectés aux Filiales en 2019

e. Pyramides des âges

	2017	2018	Δ%	2019	Δ%
[18,35] ans	1 852	1 884	1,73%	1 868	-0,85%
[36,40] ans	384	476	23,96%	604	26,89%
[41,45] ans	167	192	14,97%	227	18,23%
[46,50] ans	225	189	-16,00%	161	-14,81%
[51,55] ans	623	506	-18,78%	426	-15,81%
[56,60] ans	613	684	11,58%	675	-1,32%
Effectif	3 864	3 931	1,73%	3 961	0,76%

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 35 ans passe de 1 852 personnes en 2017 à 1 868 à fin 2019 et représente désormais 47% de l'effectif global.

f. Ancienneté

	2017	2018	Δ%	2019	Δ%
< 5 ans	911	978	7,35%	960	-1,84%
[5 ; 10[ans	974	933	-4,21%	1053	12,86%
[10 ; 20[ans	647	790	22,10%	855	8,23%
[20 ; 30[ans	851	677	-20,45%	534	-21,12%
>=30 ans	481	553	14,97%	559	1,08%
Effectif	3 864	3 931	1,73%	3 961	0,76%

g. Turnover

	2017	2018	2019
Recrues	214	221	264
Départs	159	178	220
Taux de Turnover (*)	4,92%	5,16%	6,16%

Source : CAM

(*) $\left[\frac{((\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n) / 2) / \text{Effectif année } n-1}{100} \right] \times 100$

Au 31/12/2017, turnover ressort à 4,92%.

Au terme du mois de Décembre 2019, le turnover ressort à 6,16% contre 5,16 % en Décembre 2018.

h. Informations sociales et administratives

	2017	2018	2019
Nombre de représentants du personnel	26	26	26
Nombre de jours de grève	-	-	-
Nombre d'accidents de travail	22	21	19
Nombre de recrutements	214	221	264
<i>Cadres</i>	103	84	92
<i>Employés</i>	111	137	172
Nombre de licenciements	12	11	14
<i>Cadres</i>	9	6	9
<i>Employés</i>	3	5	5
Nombre de démissions	30	39	52
<i>Cadres</i>	10	9	12
<i>Employés</i>	20	30	40
Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs ou individuels)	-	-	-

Tout au long de la période analysée :

- Le nombre de représentants du personnel est resté stable (26) ;
- On ne compte aucun jour de grève ni aucun litige social.

III- INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le crédit agricole du Maroc a vécu durant son histoire de plus de cinquante ans des transformations, restructurations et adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui.

Le Groupe du Crédit Agricole a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Etablissements de crédit « EC » et du code de bonnes gouvernance des Entreprises et Etablissements publics « EEP ».

G. Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

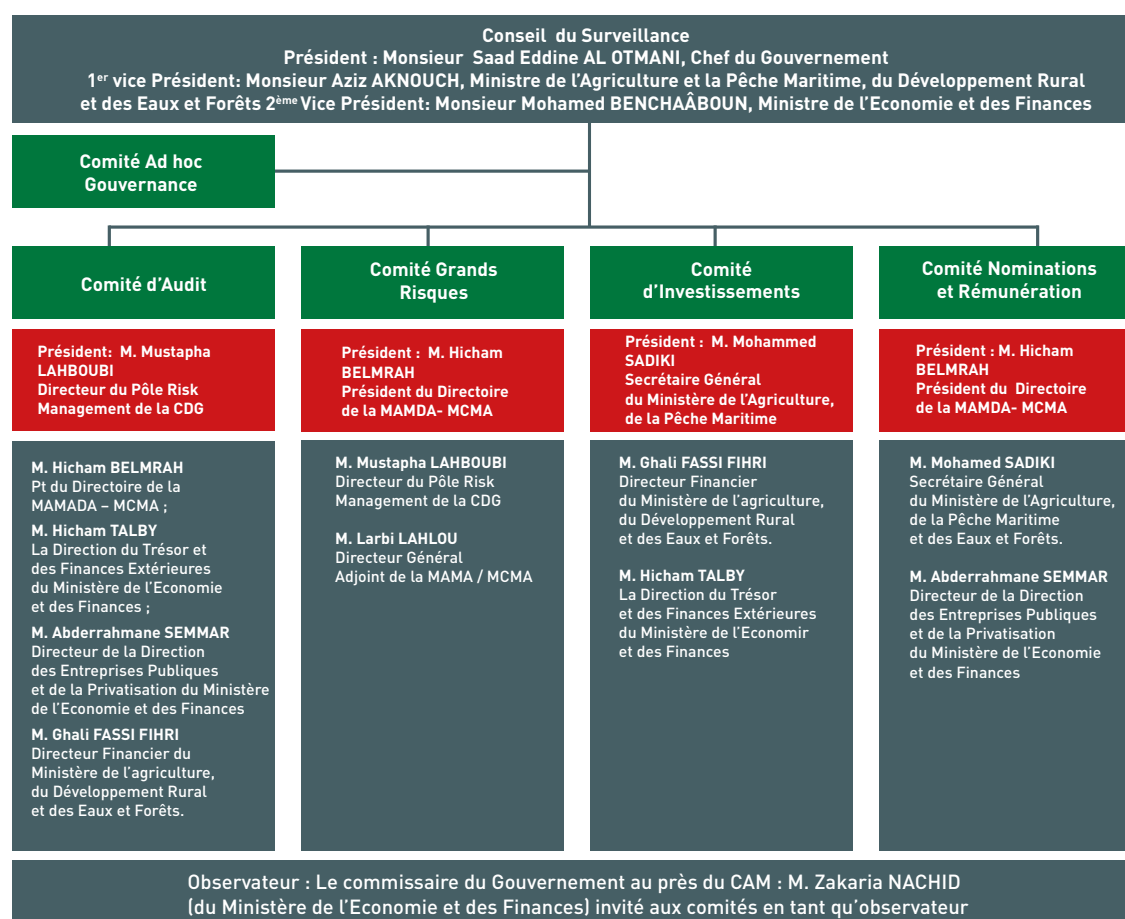
a. Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts.

Le conseil est composé de onze administrateurs :

Huit Administrateurs représentants de l'ETAT, dont le Chef du Gouvernement (Président) ; le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (premier vice-président) et le Ministre de l'Economie et des Finances (deuxième vice-président) ainsi que cinq autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Directeur du Trésor et des Finances externes, Directeur des EEC et le secrétaire général de l'intérieur) ; Trois Administrateurs représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG.

Les huit membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les deux ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :



CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Saâdeddine EL OTHMANI

Fonction	Siège au sein du CS du CAM	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Chef du Gouvernement	Président	AG du 09 Juin 2017	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. Saâdeddine El Othmani est titulaire d'un doctorat en médecine générale en 1986 et un diplôme de spécialité en psychiatrie en 1994. Il a aussi acquis une licence en droit musulman (charia) en 1983, puis un magistère en loi islamique en 1987 et un diplôme supérieur en études en 1999.

Une fois devenu docteur en médecine en 1987, Saâdine El Othmani commence à exercer en tant que médecin généraliste. En 1994, il devint psychiatre à l'hôpital psychiatrique de Berrechid.

En 2012, il est nommé ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. Enfin, en 2017, il est nommé chef du gouvernement par sa majesté le Roi Mohammed VI.

Outre sa fonction de chef du gouvernement, M. Saâdeddine El Othmani détient plusieurs mandats :

Secrétaire général du parti de la justice et du développement (PJD),

Président du conseil d'orientation stratégique du MCA Morocco ;

Président du conseil de surveillance : Holding Al Omrane ;

Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme , CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, Ecole nationale Supérieure de l'Administration,

Aziz AKHANNOUCH

Fonction	Siège au sein du CS du CAM	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1^{er} Vice Président	AG du 31 mai 2010	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. Aziz Akhannouch est titulaire d'un diplôme en management de l'Université des Shebrooke au Canada en 1986, M. Akhannouch est également président d'Akwa-Group. Un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz Akhannouch a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. Akhannouch a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.

En plus de sa fonction officielle au sein du gouvernement, M. Aziz Akhannouch assume plusieurs mandats : PDG AKWA group, Président RNI, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Académia, membre de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, membre administrateur de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, président de l'association du Concert pour la tolérance.

Mohamed BENCHAAABOUN

Fonction	Siège au sein du CS du CAM	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	2^{ème} Vice Président	AG du 31 mai 2019	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. BENCHAAABOUN est Lauréat de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris.

En août 1996, il est nommé Directeur à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, chargé de coordonner des projets transversaux pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances. En 1999, M. BENCHAAABOUN a rejoint la Banque Centrale Populaire (BCP) en tant que Directeur Général Adjoint, chargé des services communs puis du Pôle développement.

En septembre 2003, il est nommé par SM le Roi Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), poste qu'il a assuré jusqu'en février 2008, lorsqu'il a été nommé Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire (BCP). M. BENCHAAABOUN a

occupé auparavant plusieurs postes de responsabilité dans le secteur privé, notamment en tant que directeur de la Direction Industrielle du groupe Alcatel Alsthom au Maroc.

En avril 2010, M. BENCHAABOUN a été décoré par Sa Majesté le Roi du « Ouissam Al-Arch » de l'ordre de chevalier. En 2018, SM le Roi Mohammed VI a nommé M. Mohamed BENCHAABOUN Ministre de l'Economie et des Finances. Par ailleurs, M. BENCHAABOUN assume plusieurs mandats aussi bien au sein d'institution publiques que privées :

- Président : CGG
- Président du conseil de surveillance : Maroc télécom.
- Président du conseil d'administration : Ithmar Al Mawarid, AASLM, AAVBR, ANCFCC, ANRT, CNSS, OFPPT, ONCF, ONDA, ONEE, ONHYM, ANPME, CMR, ONMT, MCA Morocco.
- Membre du conseil de surveillance : ABB, Holding Al Omrane.
- Administrateur : Bank Al Magrib, MASEN, OCP, Royal Air Maroc, Société d'Investissements Energétiques.
- Président de l'assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité.

Noureddine BOUTAYEB

Fonction	Siège au sein du CS du CAM	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur	Membre	AG du 31 mai 2010	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. Boutayeb est un ingénieur diplômé de l'Ecole centrale Paris en 1979 et titulaire du Diplôme d'études approfondies (DEA) en mécanique des sols (1981) et du diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées (1981).

En 1982, il a entamé sa carrière professionnelle en tant que directeur général adjoint du groupe "Ingema", avant que le roi Mohammed VI ne le nomme directeur des Affaires rurales au ministère de l'Intérieur, en 2003. En mars 2006, le souverain a nommé M. Boutayeb au poste de wali, directeur général des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, puis en mars 2010, au poste de wali, secrétaire général du même ministère.

Outre sa fonction au sein du ministère l'intérieur, M. Boutayeb siège en tant qu'administrateur au sein de certains établissements publics stratégiques dont l'ONCF.

Mohammed SADIKI

Fonction	Siège au sein du CS du CAM	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 31 mai 2013	AG qui statuera sur les comptes 2021

Mohammed Sadiki est Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime du Maroc. Il est membre du comité de direction de la Plate-forme internationale pour la recherche en agrobiodiversité, et membre du conseil scientifique du Centre international de la recherche agricole et du développement (CIRAD). Il est également représentant du Maroc au conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du conseil d'administration du CIHEAM.

Docteur en sciences agronomiques et ingénieur agronome, M. Sadiki est par ailleurs professeur de génétique au sein de l'Institut agronomique vétérinaire Hassan II, dont il a par ailleurs été le directeur général de 2009 à 2012 et directeur de la recherche scientifique de 2005 à 2009.

Outre sa fonction au sein du ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed Sadiki siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

Abderrahmane SEMMAR

Fonction	Siège au sein du CS du CAM	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation	Membre	AG du 30 Mai 2016	AG qui statuera sur les comptes 2021

Monsieur Semmar occupe la fonction de Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation du Ministère de l'Economie et des Finances. Il a exercé pendant près de 34 ans dont 32 ans au Ministère de l'Economie et des Finances, notamment en tant que, chef de la Division des Programmations et Restructurations et Adjoint au Directeur chargé des Etudes et du Système d'Information. Il est, par ailleurs, Président de la Commission interministérielle du Partenariat Public-Privé et Président de Comité Permanent du Conseil National de la Comptabilité. Monsieur Semmar est diplômé en Gestion des Entreprises de l'Université de Casablanca et titulaire du 2ème Certificat d'Etudes Supérieures en Economie de l'Université de Rabat et du diplôme de 3ème cycle de l'Ecole Nationale d'Administration Publique de Rabat. De par son position à la tête de la DEPP, Monsieur Semmar siège dans les organes de gouvernance des établissements public : membre du conseil de surveillance de Maroc Telecom, administrateur au sein de Tanger Med Port Authority et de Tanger Med 2.

Ghali FASSI FIHRI

Fonction	Siège au sein du CS du CAM	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 31 mai 2018	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. Ghali FASSI FIHRI est titulaire d'un Master en finance de l'université Paris Dauphine, promotion 2011. Il a occupé plusieurs postes, en France et au Maroc et était notamment chargé du développement commercial au sein d'Attijariwafra bank en 2012 avant d'intégrer le ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts en 2016 en tant que conseiller technique.

Actuellement M. Ghali FASSI FIHRI est directeur financier au sein du ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.

Hicham BELMRAH

Fonction	Siège au sein du CS du CAM	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Président du directoire de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances	Membre	AG du 31 mai 2010	AG qui statuera sur les comptes 2021

A la tête du directoire de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M.Hicham Belmrah est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young. Par ailleurs, M. BELMRAH est également administrateur au sein de certaines entreprises: BCP, Cosumar, Lesieur Cristal, Maghrebail, CAT, RISMA, MEDI1SAT, RESORT CO, Afriquia SMDC.

M. Mustapha LAHBOUBI

Fonction	Siège au sein du CS du CAM	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Directeur du pôle Risk Management à la Caisse de Dépôt et de Gestion	Membre	AG du 09 Juin 2017	AG qui statuera sur les comptes 2021

M. Lahboubi est directeur du pôle risk management à la CDG. Il est diplômé de l'Ensaie avec un diplôme d'ingénieur en systèmes économiques et de l'Université Paris Dauphine avec une maîtrise.

Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Mustapha Lahboubi est administrateur de Crédit Immobilier et Hôtelier SA et membre de son comité d'audit depuis 2010.

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

De par leur qualité, les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent de la Société, à ce jour, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

b. Comité d'audit

Le comité d'audit se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- ✎ Evaluer de la qualité et de la cohérence du dispositif du contrôle interne ;
- ✎ Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières ;
- ✎ Suivre les recommandations des fonctions de contrôle interne et des CAC.

Durant l'exercice 2019, le comité d'audit a tenu 5 réunions pour traiter des points suivants :

- ✎ Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- ✎ Rappel des principales recommandations du Comité d'Audit émises en 2018 et 2019 ;
- ✎ Examen des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 Décembre 2018 ;
- ✎ Examen des comptes trimestriels arrêtés au 31/03/2019, 30/06/2019 et 30/09/2019 ;
- ✎ Principaux enseignements du Rapport sur les activités du contrôle interne au titre de 2018 ;
- ✎ Validation des plans d'audit et de contrôle 2019 des structures de contrôle interne ;
- ✎ Etat d'avancement des plans d'action des structures de contrôle interne au titre du S1 2019 ;
- ✎ Présentation des réalisations en matière de contrôle interne à fin Octobre 2019 ;
- ✎ Présentation du dispositif de sécurité des systèmes d'information ;
- ✎ Suivi des recommandations ;
- ✎ Validation de la charte de l'Audit Interne ;
- ✎ Divers.

c. Comité des investissements

Le comité d'investissement se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- ✎ Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la Banque ;
- ✎ Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- ✎ Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

Durant l'exercice 2019, le comité d'investissement a tenu 4 réunions pour traiter des points suivants :

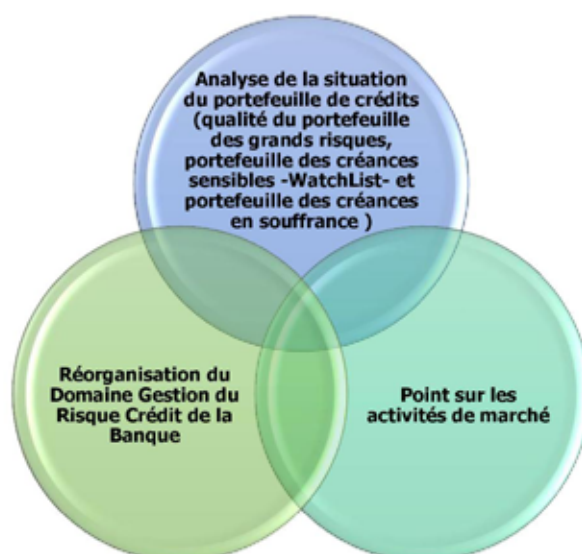
- ✎ Approbation du Procès-Verbal du Comité d'Investissement du 06 décembre 2017 ;
- ✎ Etat des Réalisations Budgétaires de fonctionnement et d'investissement au 30 juin 2018 ;
- ✎ Atterrissage à fin Décembre 2018 ;
- ✎ Budget prévisionnel d'Activité 2019 (rappel des principaux axes) ;
- ✎ Budget Prévisionnel de Fonctionnement 2019 ;
- ✎ Budget prévisionnel d'investissement triennal 2019 – 2021 ;
- ✎ Approbation du Procès-Verbal du Comité d'Investissements du 07 janvier 2019 ;
- ✎ Etat des réalisations budgétaires de fonctionnement et d'investissement au 30 Juin 2019 et atterrissage à fin Décembre 2019 ;
- ✎ Budget prévisionnel d'Activité 2020 (rappel des principaux axes) ;
- ✎ Budget prévisionnel de fonctionnement 2020 ;
- ✎ Budget prévisionnel d'investissement triennal 2020 – 2022.

d. Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- ✎ Superviser la gestion des risques de la Banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- ✎ Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la Banque ;
- ✎ Analyser la qualité du portefeuille des crédits ;

Durant l'exercice 2019, les réunions tenues par le comité des grands risques avaient pour ordre du jour le traitement des points suivants :



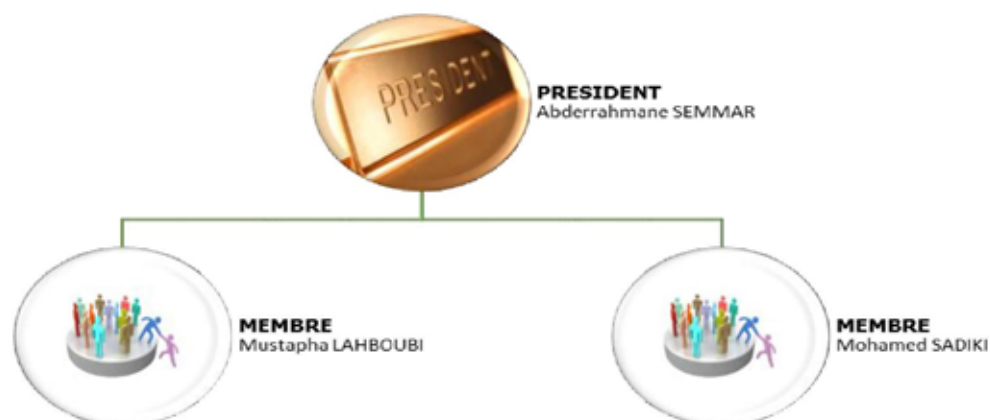
e. Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité de rémunération et nomination se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la Banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la Banque, de ses objectifs à court et long terme Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts.

f. Comité Ad hoc Gouvernance

Un comité ad hoc a été institué lors de la réunion du Conseil de surveillance tenue le mercredi 21 Mars 2018, pour statuer sur les questions de gouvernance notamment la cooptation des administrateurs indépendants. Ce comité est composé de trois administrateurs :



Il est à signaler que jusqu'à lors, le représentant du ministère de l'intérieur était considéré en tant que membre indépendant dans le sens où la tutelle de l'Etat sur le CAM est effectuée par le ministère de l'agriculture et le ministère des finances.

B. Le Directoire

Le Directoire via les comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés. Durant l'exercice 2019, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nombre de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	4	• Arrêtés des comptes au 31 décembre 2018, au 31 Mars 2019, au 30 juin 2019 et au 30 Septembre 2019	• Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes sans observation ni réserve.
Achat/Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	1	• Cession de biens immobiliers intra-groupe;	• Approbation du transfert de propriétés du CAM (intragroupe) ;
Comité du risque opérationnel	2	• Présentation semestrielle de la cartographie des risques opérationnels; • Bilan sur le Dispositif de remontée des événements, incidents et pertes; • Etat d'avancement du plan d'atténuation des risques opérationnels.	• Validation des mises à jour de la cartographie et appréciation du niveau d'exposition de la Banque aux risques opérationnels;
Divers	8	• Emissions Obligataires • Lancement de l'activité de CAM LEASING • Révision du plafond du programme d'émission de Certificats de Dépôt	• Approbation du lancement des émissions obligataires • Fixation des caractéristiques des émissions obligataires • Autorisation du démarrage de l'activité de Cam leasing • Augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt à 10 Milliards de Dirhams contre 8 Milliards auparavant.
Total	15		

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre de l'exercice 2019, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 54 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 62 MDH au terme de ladite période.

CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire

M. SIJILMASSI est diplômé d'HEC. De 1986 à 1993, il travaille à la Banque Commerciale du Maroc (BCM) en tant que Directeur délégué à la Direction des crédits en charge des grands groupes industriels. Il occupe ensuite le poste d'Administrateur Général au sein d'un Groupe industriel, avant de revenir au secteur bancaire en 2001 pour se voir confier la Direction du Pôle clientèle de la CNCA. En 2003, il est nommé Directeur Général de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Suite au changement de statut juridique de la CNCA devenue Société Anonyme à Directoire avec Conseil de Surveillance, il devient Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Tariq SIJILMASSI exerce les mandats suivants :

Professionnelles

- Vice-président de la Confédération internationale des institutions de crédit agricole (CICA) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) ;
- Président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), de 2008 à 2017 ;

Business

- Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM ;
- Membre du Conseil d'Administration de MAMDA/MCMA, première compagnie d'assurance marocaine pour le secteur agricole ;

Activités Philanthropiques

- Président du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit, institution de microcrédit leader au Maroc ;
- Présidence au sein de la commission d'audit de la confédération africaine du Football ;
- Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité, première organisation à but non lucratif au Maroc pour le développement durable et l'aide humanitaire ;
- Membre du Conseil d'Administration de l'Université Al Akhawayne, Ifrane, Maroc ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Royale Marocaine de Football.

Jamal Eddine EL JAMALI, Directeur Général

Ingénieur de l'Ecole Mohammedia, M. EL JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en Septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc. Depuis le 30 mai 2016, il a été nommé Directeur Général.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Jamal Eddine EL JAMALI exerce les mandats suivants :

Professionnelles

- Vice-président de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD).

Activités Philanthropiques

- Président du de l'Association Ismailia de Micro crédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire

Fouad CHIKRI, Directeur Général

Monsieur CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en Mathématique Appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis Directeur du Pôle Finance, et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire en charge du Domaine Finance.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CREDIT ;
- GCAM DOC;
- FOND TARGA;
- CAM LEASING;
- HOLDAGRO ;

Membre du Conseil de Surveillance

- MSIN

Abdelmounaim DINIA, Directeur Général

Diplômé de l'école SUPMECA Paris, il a débuté sa carrière à Paris où il exercé une douzaine d'années dans le secteur des IT notamment pour le secteur bancaire. Il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en 2004 en tant que Directeur des traitements Bancaires, puis Directeur des Systèmes d'information, Directeur de pôle et directeur Général Adjoint. M. DINIA Abdelmounaim est actuellement Directeur Général et membre du Directoire, chargé du support (IT, Stratégie, Développement, Digitalisation, Traitements, Moyens...) du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Abdelmounaim DINIA exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC
- CAM LEASING
- HOLDAGRO

Meriem IDRISSE KAITOUNI, Secrétaire Général

Diplômée de l'école supérieure de Gestion en 1989, Mme IDRISSE KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attaché de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis en tant que directeur délégué en charge du domaine Capital humain et RSE. En 2019, Mme IDRISSE KAITOUNI a été nommée Secrétaire général du Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISSE KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC

H. Comités Directeurs & Comités d'exploitation

Le CAM a réorganisé en septembre 2019 son dispositif de gouvernance interne, suite notamment à la recomposition de son Directoire et aux aménagements organisationnels opérés au sein de la Banque. Ainsi, outre les réunions statutaires du Directoire, les différents comités du Directoire ont été consolidés en trois types de comités :

- ✦ Comité Exécutif Bimensuel, organe à la fois de prise de décisions d'ordre stratégique pour l'ensemble des sujets qui remontent des différentes instances et instance de réflexion, de coordination, de suivi et d'appréciation des résultats de la banque.
- ✦ Comités Directeurs regroupés et repris en cinq Spécialisés Mensuels (au lieu et place des huit auparavant):
 - Comité Directeur Ressources & Emplois ;
 - Comité Directeur MSP & Agriculture Solidaire ;
 - Comité Directeur BFI, Trésorerie & ALM ;
 - Comité Directeur Support & Gouvernance ;
 - Comité Directeur Capital Humain, Communication & Relation Client ;
- ✦ Comité d'Exploitation Trimestriel dont la finalité est de suivre et de piloter l'activité commerciale de la Banque et d'assurer un échange avec les Responsables du Réseau.

Par ailleurs les comités spécifiques aux crédits et ceux édictés par la réglementation de travail sont maintenus :

- ✦ Comités relatifs aux engagements présidés par le Président du Directoire ;
 - Comité du Crédit du Siègle ;
 - Comité Gestion des créances Sensibles ;
 - Comité de Déclassement et Radiation des CES.
- ✦ Comités réglementaires ;
 - Comité d'entreprise ;
 - Comité Sécurité et Hygiène.

Durant l'année 2019, il a été tenu 18 réunions de différents comités :

- ✦ Comités Directeurs : 9
- ✦ Comité d'Exploitation : 9

Les principaux travaux réalisés par ces comités sont :

- ✦ Déploiement du Plan d'actions commercial PP 2019, élaboré selon l'orientation « Dynamisation de la collecte des Ressources à vue par l'équipement de la clientèle en offres compétitifs de produits et services de fidélisation » ;
- ✦ Suivi général et par CAMR, en Comité d'exploitation global et en tournée Réseau, de la réalisation des objectifs commerciaux, notamment les opportunités de croissances cibles de 2019 ;
- ✦ Optimisation de la structure du bilan et Amélioration de la liquidité par le comité ALM ;
- ✦ Revue de la gouvernance de la BFI ;
- ✦ Renforcement de synergies avec les filiales Al Akhdar Bank et CAM Leasing ;
- ✦ Suivi du Plan de Recrutement 2019 et satisfaction des besoins importants et urgents ;
- ✦ Suivi des projets de bâtiments et de projets SI ;
- ✦ Suivi du Contrôle interne notamment le dispositif GAFI et la cartographie des risques LAB ;
- ✦ Lancement du plan d'actions du GCAM pour le soutien aux jeunes entrepreneurs et aux TPME rurales.

I. Comités de crédit

a. Comités de Réseau

- ✎ Comité de Crédit Caisse Locale : le système de scoring permet la prise de décision après calcul automatique du crédit possible ;
- ✎ Les dossiers qui ne peuvent être examinés dans le cadre du scoring sont soumis au Comité de crédit de la Direction Régionale ;
- ✎ Comité de Crédit des Agences Particuliers et Professionnels ;
- ✎ Comité de Crédit des Caisses Régionales, Agences Entreprises et Centres d'Affaires ;
- ✎ Comité de Crédit des Directions Régionales ;
- ✎ Comité de Crédit CAM Corporate ;
- ✎ Comité de Crédit CAM Régions (Fès-Meknès, Grand Casa-Settat, Marrakech-Benimellal-Moyen Atlas, Nord-Oriental, Rabat-Salé-Kénitra, Souss-Grand Sud).

b. Comité du Siège

Comité de crédit du siège (CCS)

Le CCS est habilité à statuer sur les demandes de crédits, d'arrangement et de facilités de paiement ainsi que les demandes de restitution d'agios (suite à des re-calculs de taux d'intérêts et d'abandon des pénalités de retard et des intérêts de retard) dépassant les compétences des Comités de Crédit au niveau du Réseau et du Comité des Recouvrements du Siège.

Comité Interne du recouvrement

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-proflage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à cinq millions de dirhams.

Comité de recouvrement du siège

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-proflage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

Comité de déclassement et de radiation des CES

Ce Comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée de CES et de la déchéance du terme, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées et décide, le cas échéant, de la radiation comptable des CES.

Comité de Gestion des créances sensibles

Ce comité est chargé de suivre l'évolution de tout engagement présentant des signes inquiétants.

J. Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- ✎ Comité d'Entreprise ;
- ✎ Comité Sécurité et Hygiène.

K. Comité de suivi de la Gouvernance Interne

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs:

- ✎ Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- ✎ Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
- ✎ Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- ✎ Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

L. Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- ✦ Un Comité Risque Opérationnel Groupe veillant à la mise en place d'une politique opérationnelle et de vérifier son application ;
- ✦ Un Comité de Risque au sein de chaque métier et filiale qui examine les rapports sur les risques opérationnels et les reporting émanant des correspondants des risques opérationnels.

M. Audit Interne

Assurée au niveau de l'Audit Général Groupe, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques interne et des dispositifs de sécurité mis en place Ceci à travers la réalisation de missions approuvées par le Comité d'Audit.

Ces missions sont regroupées au niveau du Plan d'Audit annuel, et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la Banque que de ses filiales et des prestations externalisées, et prennent en considération le niveau de criticité des risques.

Elles sont menées sur la base d'un kit de l'Auditeur édictant les modalités de conduite des missions, d'orientations des axes d'investigations, de communication des résultats et d'archivage des dossiers de travail. Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs qui coiffent une équipe de 14 auditeurs, qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du plan d'Audit annuel, ainsi que des missions de post évaluation le cas échéant.

Les résultats des travaux desdites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires coiffée par le Pôle Développement.

La fonction travaille en collaboration avec le Pôle SI Groupe sur la mise en place d'un Data Warehouse facilitant l'accès aux bases documentaires et autres informations jugées utiles à la bonne conduite des missions dans les meilleures conditions de délai et répondant aux besoins de confidentialité et de sécurisation des informations.

N. Contrôle permanent

Gérée au niveau d'un Pôle dédié, la fonction Contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Banque en synergie avec les structures opérationnelles du Siège, du Réseau et des Filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles à distance et in situ menés au niveau du Siège et d'unités de contrôles régionales. Lesdits contrôles sont régis par des canevas dédiés, émanant principalement des manuels de contrôle de 1^{er} et de 2^{ème} niveau diffusés à l'ensemble des acteurs de la Banque et qui portent autant sur les activités de front que de back Office. Placée sous la responsabilité du Directeur chargé du Pôle Contrôle et Risque Opérationnel Groupe, la fonction Contrôle est organisée autour des Directions Centrales de « Contrôle Réseau », « Contrôle Siège » et « Contrôle et Risque Opérationnel Filiales ». Ainsi l'effectif total du contrôle permanent est de 63 collaborateurs.

O. Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines La fonction mène des missions sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées. Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 6 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmis à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servant de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.

P. Ethique & Déontologie

Dans le cadre de la mise en œuvre la politique générale de conformité du Groupe arrêtée par le Directoire, la Direction Centrale de Conformité et de la Déontologie (DCCD) a piloté et animé, durant l'exercice 2019, les dispositifs suivants :

a. Dispositif de la Conformité :

Point sur les actions de sensibilisation et de formation à la culture de contrôle et de conformité proposées par l'organe de direction :

Formation et sensibilisation relative à la Protection des Données à Caractère Personnelles (PDP) :

Durant l'exercice 2019, la Direction Conformité Métiers a poursuivi le processus de déploiement du dispositif de Protection des Données Personnelles de manière à s'inscrire dans une démarche continue de mise en conformité avec la loi 09-08.

Formation et sensibilisation relative à la loi FATCA :

La Direction de Conformité Métiers a entamé, en février 2019, en collaboration avec la direction centrale de la formation, l'animation d'une formation sur la loi FATCA et ce, au bénéfice de près de 1300 collaborateurs du réseau et des entités concernées du siège.

E-learning : Conception de contenu digitalisés pour les thématiques FATCA, PDP et le dispositif de déontologie :

En collaboration avec CAM académie, la DCCD a tenu des réunions pour cadrer le besoin en matière de E-learning pour les thématiques FATCA, PDP et le dispositif de déontologie.

Description des travaux (réalisation au titre de l'exercice 2019)

Participation aux commissions Conformité du GPBM

La Conformité a participé ou suivi les travaux des différentes commissions Conformité tenues par le GPBM portant notamment sur les chantiers suivants :

- ✳ Mise en application par les Banques de l'ICE ;
- ✳ Circulaire 01/18 de l'AMMC relative aux obligations de vigilance et de veille interne incombant aux organismes et personnes soumis au contrôle de l'AMMC ;
- ✳ Projet d'amendement de l'article 214 du Code Général des Impôts concernant les nouvelles dispositions régissant l'échange automatique des données fiscales ;
- ✳ Clôture de compte, services liés, informations, banque annexe ;
- ✳ Circulaires et directives reçues de Bank Al-Maghreb concernant la vigilance, les conditions et modalités de délivrance des mainlevées des sûretés garantissant un financement bancaire ainsi que la mobilité bancaire.

Veille réglementaire/Validation des procédures

En termes de veille réglementaire, la Direction a entamé plusieurs chantiers en 2019 notamment :

- ✳ Mise à jour du référentiel réglementaire pour l'ensemble des métiers de la Banque ;
- ✳ Analyse des textes réglementaires applicables à la banque et ses différents métiers ;
- ✳ Projet de procédure sur le processus de veille réglementaire ;
- ✳ Uniformisation du traitement et de revue des procédures à travers un canevas d'analyse et de suivi,
- ✳ Participation aux commissions multidisciplinaires d'élaboration et de validation des procédures (27 commissions/120 procédures).

Dispositif PDP : mise en conformité du CAM à la loi 09-08 :

La banque a poursuivi durant l'exercice 2019 le processus de pilotage du dispositif de protection des données personnelles de manière à inscrire la banque dans une démarche continue de mise en conformité à la loi 09-08. A cet effet, elle a procédé aux actions suivantes :

- ✳ Suivi des engagements pris auprès de la CNDP relatifs aux autorisations inhérentes aux traitements (Dispositif d'alerte professionnelle, Gestion des services de conciergerie, valorisation du patrimoine) ;
- ✳ Collaboration avec le contrôle permanent pour l'élaboration des contrôles de 1er niveau relatifs à la PDP ;
- ✳ Accompagnement des nouvelles filiales pour la mise en place du dispositif PDP ;
- ✳ Traitements des demandes d'avis de conformité relatifs à la PDP émanant des métiers ;
- ✳ Analyse du RGPD (Règlement Générale Européen pour la protection des Données Personnelles) dans le but d'identifier les premières obligations opposables à la banque (qui ne posent pas de problèmes d'interprétation ni d'applicabilité opérationnelle) et d'analyser leur prise en charge ;
- ✳ Elaboration d'un cahier des charges pour le lancement d'une mission d'identification du GAP analysis RGPD /loi 09-08 et du plan de mise en conformité afférent à cette loi extraterritoriale.

Conformité des ouvertures de comptes des Non-Résidents Etrangers (NRE)

Dans le cadre du renforcement du processus d'identification et de contrôle des clients étrangers non-résidents, des mesures ont été mis en place afin de préserver l'image et la réputation du Groupe et ce conformément à la note de service n° 13/17/D du 02 mars 2017.

La DCCD a été mandatée par le Directoire pour le suivi de la conformité des ouvertures de comptes des NRE (hors Marocains Résidents à l'Etranger).

Des vérifications se font régulièrement avant la validation d'ouverture des dits comptes notamment la vérification de la carte de résidence, du passeport, du justificatif des fonds ainsi que du motif de l'ouverture du compte. Ces demandes, avant validation, sont transmises à la Direction de la vigilance pour analyse sur le volet LAB/FT.

Durant l'année 2019, la DCM a traité 35 demandes dont 9 ont été validées, 3 rejetées et 23 clôturées car incomplètes.

Conformité à la loi extra territoriale FATCA

En décembre 2018, le Crédit Agricole du Maroc a certifié sa conformité FATCA vis-à-vis de cette réglementation (Certification des comptes préexistants (COPA) et certification périodique).

Durant l'année 2019, les principales actions d'accompagnement de la conformité au dispositif FATCA se sont traduites par les actions suivantes :

- ✎ Accompagnement, conseil et suivi des métiers et des filiales du Groupe ;
- ✎ Suivi de la conformité de l'ensemble des filiales concernées et alerte sur les risques de « pollution » de ce dernier, et par conséquent les risques de sanctions (pertes du statut FATCA, ruptures des relations avec les correspondants étrangers, sanctions pécuniaires)
- ✎ Appui, conseil et recommandations sur les exigences réglementaires à appliquer sur le volet reporting (comptes dormants, NFFE passive etc.) et ce, au bénéfice de la banque
- ✎ Participation à l'expression de besoins concernant le volet SI inhérent au reporting FATCA.

Dispositif mis en place pour gérer le risque de non-conformité par nature :

En parallèle aux travaux de mise à jour et validation finale de la 1^{ère} version exhaustive de la cartographie RNC, la DCM a procédé, dans le cadre de la veille réglementaire, à l'analyse de près de 300 textes réglementaires, législatifs et normes classés selon les quatre catégories suivantes: Textes Non opposables à la banque: 210 ; Textes opposables à la banque (entrés en vigueur ou non) et pris en charge (Projets réglementaires, procédures...): 30 ; Textes opposables mais non encore entrés en vigueur et à lancer par la banque: 10 et Textes opposables analysés au niveau de la Carto RNC: 50

Sur la base des travaux de veille réglementaires, la DCM a identifié de nouveaux RNC potentiels en cours de discussion avec les métiers concernés ayant trait notamment aux thématiques réglementaires suivantes :

- ✎ Loi n°87-18 modifiant et complétant la loi 17-99 sur le code des assurances, portant sur l'introduction de l'assurance TAKAFUL
- ✎ Loi n° 85-18 modifiant la loi n° 18-97 relative au microcrédit.
- ✎ Octroi aux Etablissements de Paiement de la possibilité de procéder aux transferts au titre des secours familiaux
- ✎ Modification de la loi sur sociétés anonymes (Dahir n° 1-19-78 du 26 avril 2019 portant promulgation de la loi n° 20-19 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes)
- ✎ Garantie de l'Etat pour le remboursement des montants dus à FT Impérium Sukuk CI.

Il y a lieu de noter que certains de ces nouveaux RNC potentiels ont fait l'objet d'analyse et de remontée vers les entités concernées et sont actuellement en cours de prise en charge.

Par ailleurs, la DCCD a élaboré un projet de charte de conformité inhérent à la gestion du dispositif de conformité en général et notamment la mesure, le contrôle et la gestion des risques de non-conformité au sein de la banque via la cartographie des risques de non-conformité.

Description du processus de veille réglementaire et du respect des normes déontologiques :

Processus de veille réglementaire (Direction de conformité) :

Le processus s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques de non-conformité. Il s'agit d'élaborer et d'assurer la mise à jour d'un référentiel réglementaire sur la base du recensement des textes légaux et réglementaires, normes et pratiques associée à une analyse transverse à l'organisation. Chaque risque identifié est par conséquent rattaché à un ou plusieurs textes législatif ou réglementaire, à un processus / sous processus et un domaine/sous domaine de non-conformité.

La procédure élaborée ayant pour objet de décrire le processus de veille réglementaire est actuellement en cours de validation.

Processus de respect des normes déontologiques (Direction de Déontologie) :

Dans le cadre de l'évaluation du respect des normes déontologiques, des synergies ont été développées entre la Direction de la Déontologie et les entités de contrôle du Groupe pour bénéficier de leur expertise en matière de contrôle et afin de faciliter la remontée des non conformités déontologiques.

Un référentiel a été élaboré et remis aux entités de contrôle pour orienter et harmoniser les vérifications à caractère déontologique à effectuer, à savoir un guide de contrôle de déontologie qui consiste à une intégration de la partie déontologie au niveau du canevas des missions in situ ainsi que des missions de contrôle thématiques effectuées par le contrôle permanent.

Processus de la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité

La procédure élaborée relative à l'identification et à la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité est en cours de validation. Elle décrit le processus de centralisation des dysfonctionnements émanant des différentes entités de contrôle concernées, ainsi que le processus de leur traitement et de suivi pour la mise à jour de la cartographie des RNC.

b. Dispositif de Déontologie : Principales réalisations 2019 :

Formation et sensibilisation :

Des actions de sensibilisation permanentes auprès de l'ensemble des collaborateurs sont déployées, sur le terrain, afin de vulgariser le dispositif de gestion des conflits d'intérêts et de renforcer son appropriation pour tout un chacun. Ces actions de sensibilisation se matérialisent par :

- ✿ Le déploiement des formations par thématique pour les collaborateurs du GCAM ;
- ✿ La programmation des tournées au niveau des régions ;
- ✿ La réalisation de vidéos au sujet du conflit d'intérêts ;
- ✿ Le lancement des campagnes d'affichages en interne, pour sensibiliser sur la notion des conflits d'intérêts.

Annuellement, des modules de formation sur les thématiques de la déontologie sont dispensés pour l'ensemble des collaborateurs conformément à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques nationales et internationales. Sur l'année 2019, les actions de formations déployées ont eu pour principal objectif la mise à niveau des connaissances des collaborateurs sur les thématiques de la déontologie. En parallèle à l'axe de formation, une politique de communication a été déployée afin de maintenir un dialogue constructif par rapport aux thématiques traitées par toutes les parties prenantes. Des supports didactiques tels qu'une vidéo, des affiches ont été conçues afin de favoriser l'appropriation des dispositifs et de garder un lien de proximité avec les collaborateurs du Groupe.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêts :

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a mis en place une politique globale de gestion des conflits d'intérêts qui repose sur les principes suivants :

Formalisation du dispositif de gestion des conflits d'intérêts :

L'ensemble du dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été formalisé dans le cadre de l'élaboration du manuel de procédures déontologiques. Ce dispositif s'appuie sur des procédures et outils, destinés à assurer et contribuer à la détection, la prévention et la gestion des situations de conflit d'intérêts.

Définition claire et illustrée du périmètre couvert et des situations de conflits d'intérêts :

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêt définit et recense l'ensemble des situations de conflits d'intérêts pouvant surgir au sein de la banque. Celui-ci couvre l'ensemble des parties prenantes (membres des organes d'administration et de direction, collaborateurs, filiales, ...) tenus d'établir annuellement une déclaration de conflit d'intérêt.

Actions de prévention et sensibilisation :

Des actions de sensibilisation permanentes auprès de l'ensemble des collaborateurs sont déployées, sur le terrain, afin de vulgariser le dispositif de gestion des conflits d'intérêts et de renforcer son appropriation pour tout un chacun au sein du GCAM.

Mise en place de mécanismes d'examen, de validation et de contrôle.

Le Dispositif de gestion des conflits d'intérêt explicite le processus de traitement des situations de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels, en fonction des différentes situations rencontrées, et définit les modalités de déclarations y afférentes. Il définit les modalités relatives, à la collecte et le traitement des déclarations de conflit d'intérêts par la Direction de la Déontologie, au processus de décision et de validation par l'organe de direction ainsi que les modalités de suivi et de contrôle du respect de ce dispositif par la direction en charge du contrôle permanent.

Gestion des conflits d'intérêts :

Conformément aux dispositions de la circulaire 4/W/2014 de BAM relative au contrôle interne des établissements de crédit et comme le stipule la procédure NS n° 80-16-D du 23-12-2016 relative à la prévention et la gestion du conflit d'intérêts, la Direction de la Déontologie en collaboration avec les relais déontologie procède annuellement à la collecte des déclarations de conflits d'intérêts.

Durant l'année 2019, 29 cas de conflits d'intérêts ont été remontés contre 33 cas en 2018.

Dispositif de contrôle déontologique

Des synergies ont été développées entre la Direction de Déontologie et les entités de contrôle du Groupe pour bénéficier de leurs expertises en matière d'inspection et pour faciliter les remontées des dysfonctionnements à caractère déontologiques.

En 2019, la Direction a mis en place un manuel de contrôle déontologique de 1er niveau pour cadrer les contrôles déontologiques, une partie déontologie a été intégrée au niveau du canevas des missions in situ et l'ensemble des remontées ont été analysé et traité.

Déontologie processus achat

Dans le cadre du renforcement du dispositif de déontologie en vigueur et dans l'objectif d'instaurer un climat de confiance et de sécurité avec les partenaires et prestataires du GCAM, la Direction de la Déontologie a travaillé en collaboration avec la Direction des Achats sur un ensemble de projets visant à encadrer la relation liant le groupe avec ses partenaires et prestataires en matière éthique et déontologique.

Processus de respect des normes déontologiques

Dans le cadre de l'évaluation du respect des normes déontologiques, des synergies ont été développées avec les entités de contrôle du Groupe pour bénéficier de leur expertise en matière de contrôle et afin de faciliter la remontée des non conformités déontologiques. Un référentiel a été élaboré et remis aux entités de contrôle pour orienter et harmoniser les vérifications à caractère déontologique à effectuer.

Déontologie et éthique professionnelle

Dans un souci de maintenir au plus haut niveau l'image et la réputation du Groupe, la Direction de Déontologie a mis en place un dispositif basé sur le respect des prérequis réglementaires en matière d'éthique professionnel. Ce dispositif repose sur les piliers ci-dessous :

- ▶ Un code de déontologie diffusé et signé en 2014 par le Président du Directoire lors de la Convention annuelle ;
- ▶ Un engagement signé par l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;
- ▶ Une mascotte conçue et diffusée pour symboliser la Déontologie au sein du Groupe ;
- ▶ Des formations annuelles sur les fondamentaux de la Déontologie ;
- ▶ Quatre principales procédures diffusées en 2016 ;
- ▶ Une communauté de relais de la déontologie.

IV- POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

A. RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

On entend par risque de crédit le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la Banque. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

a. Dispositif de Gestion du Risque de Crédit

Le GCAM accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste, de la pratique d'un mode de gouvernance efficace et efficient afin de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques fixés et au développement des métiers de la Banque tout en garantissant sa pérennité.

La gestion du risque crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque Crédit. Ce dernier a pour mission d'identifier, surveiller, prévenir et maîtriser le risque crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires et directives en matière de gestion du risque crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque Crédit lui permet de remonter rapidement les points de faiblesse soulevés et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque Crédit intègre quatre composantes organisationnelles (Pôle Engagements PME et Professionnels, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, Pôle Réalisation des Engagements et Pôle Management du Risque Crédit) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque crédit.

La responsabilité de gestion et suivi du risque crédit est l'affaire de tous les acteurs qui sont parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre :

- ✎ Le Domaine Gestion du Risque Crédit chargé de la surveillance et du pilotage global du risque crédit;
- ✎ Les entités opérationnelles de chaque CAM Région responsables du suivi opérationnel de la qualité de leur production ;
- ✎ La Banque Commerciale en particulier le Pôle Pilotage Stratégique en charge du pilotage et de la surveillance du risque crédit des CAM Régions ;
- ✎ Le Domaine Remedial Management ayant pour rôle de contrecarrer la défaillance des débiteurs récalcitrants, tout en garantissant un recouvrement rationnel et efficace des créances en souffrance et en assurant le conseil et la veille juridique de la Banque ;
- ✎ Les instances de gouvernance.

La gouvernance et l'organisation risque crédit s'articulent autour des principes suivants :

- ✎ Le respect des règles de bonne gouvernance du risque crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque crédit ;
- ✎ La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et insuffisances à l'organe dirigeant ;
- ✎ La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités : des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
- ✎ La prise des décisions stratégiques en matière de risque crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- ✎ La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière;

- ✎ La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- ✎ Le déploiement d'une organisation adéquate adaptée à la taille ainsi qu'à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la Banque et à ses activités ;
- ✎ La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque crédit partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- ✎ Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- ✎ L'intégration de la fonction risque crédit dans la planification stratégique ;
- ✎ Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- ✎ La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.

b. La politique Générale du Risque Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et régions.

Cette politique est revue périodiquement. Elle est validée par le Comité des Grands Risques émanant du Conseil de Surveillance.

La mise en œuvre de la politique générale du risque crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la Banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque crédit, à travers des procédures, chartes, fiches produits, normes indicatives de financement, recueil des comités et compétences, fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et du suivi des risques.

c. Dispositif de gestion et pilotage du risque de crédit

c.1 Dispositif d'octroi de crédit

Processus d'octroi

Le processus d'octroi de crédit mis en place est encadré par un ensemble de procédures détaillant le processus de traitement des demandes de crédit. Ce processus obéit à un système de délégation de compétences qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit.

Le processus d'octroi de crédit s'articule autour des principales étapes suivantes :

- ✎ Instruction du dossier de crédit Dès réception de la demande de crédit, le PDV procède à un entretien avec le client afin de déterminer ses besoins. Après vérification des documents requis, le PDV prépare la note de présentation pour décision conformément à la réglementation en vigueur et la transmet à l'instance concernée selon le schéma délégataire mis en place.
- ✎ Analyse du dossier de crédit La demande de crédit est ensuite étudiée par un analyste. Ce dernier effectue une analyse complète du dossier de crédit transmis par le PDV, formule un avis motivé sur la demande sollicitée et soumet la note de présentation au comité compétent pour décision.
- ✎ Prise de décision de crédit Après vérification de la cohérence des informations fournies et analyse et étude du dossier de crédit par le comité compétent, la décision d'octroi de crédit est établie. Elle est signée puis transmise aux points de vente.

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- ✿ La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- ✿ L'évaluation a priori du client à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- ✿ Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- ✿ La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- ✿ L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- ✿ La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- ✿ La structuration des opérations de crédit : un objet économique avéré, une maturité en conformité avec l'objet du crédit, une sécurité évidente par la capacité de remboursement de la contrepartie, une garantie ou sûreté pour conforter la position de la Banque à travers au moins un contrat de crédit ;
- ✿ L'utilisation des outils d'aide à la décision : notation interne et scoring ;
- ✿ Le déploiement de contrôles a priori avant le déblocage du crédit. Ce dispositif s'appuie sur un système informatique interne permettant de gérer l'instruction et la réalisation des demandes de crédit.

c.2 Dispositif d'évaluation du risque crédit

Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit. Il repose sur une série de modèles appropriée à chaque catégorie d'actifs. Ce système couvre, aujourd'hui, les segments de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et des personnes physiques agriculteurs. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de projets. Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et surtout sur la base de la connaissance métier accumulée par le CAM.

La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Le dispositif de notation interne est structuré autour des principes suivants :

- ✿ L'attribution d'une note interne unique à chaque contrepartie au moment du montage du dossier ;
- ✿ La notation constitue un critère clé dans la prise de décision d'octroi ;
- ✿ L'ensemble des clients de la Banque doit disposer d'une note ;
- ✿ Les notes doivent être revues au moins une fois par an ;
- ✿ Toute décision, concernant la note, peut être discutée au Comité compétent.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

Le processus de notation et de revue de la notation des contreparties est déclenché par différents types d'événements :

- ✿ Instruction d'une nouvelle demande de crédit ;
- ✿ Renouvellement de la ligne de fonctionnement ;
- ✿ Réception de nouveaux états financiers ;
- ✿ Survenance d'un événement susceptible de modifier le risque intrinsèque de la contrepartie ;
- ✿ Entrée / Sortie de la catégorie des créances sensibles (WL) ;
- ✿ Entrée / Sortie de la catégorie des créances en souffrance (CES) ;
- ✿ Suivi de l'état d'avancement des projets dans le cas de la promotion immobilière.

De plus, le dispositif de notation représente un élément fondamental du calcul des pertes attendues sous la norme IFRS 9.

Enfin, le dispositif de notation est assujéti à un backtesting afin d'en surveiller sa performance et sa robustesse dans la prédiction de la défaillance.

Scoring

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation gérés par le partenaire sont scorés à travers le système de scoring développé par ce dernier. Pour le crédit habitat, un système de scoring a été mis en place courant 2019.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des PME (Petites et Moyennes Exploitations Agricoles) et des EAC (Exploitations Agricoles Commerciales) est mis en place.

c.3 Dispositif d'identification, prévention et surveillance du Risque Crédit

Le dispositif de prévention du risque crédit permet de surveiller la qualité des engagements et d'anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés. Ce dispositif repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- ✿ L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux actuels ou futurs de la Banque ;
- ✿ L'identification et l'analyse des risques émergents susceptibles de devenir significatifs et qui méritent une analyse approfondie ;
- ✿ L'élaboration d'études économiques et sectorielles permettant d'orienter les choix stratégiques de positionnement et d'identifier les facteurs à risque ;
- ✿ La détection le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- ✿ La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte pouvant laisser penser que la situation d'une ou plusieurs contreparties doit être réévaluée ;
- ✿ La plus grande réactivité face aux signes précurseurs de défaut ;
- ✿ L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- ✿ L'évaluation régulière de la qualité du portefeuille par axe de pilotage ;
- ✿ La surveillance en permanence de la production de crédit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique générale du risque crédit ;
- ✿ La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- ✿ Le suivi du respect de la politique générale du risque crédit ;

- ✿ La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes ;
- ✿ Le pilotage fin de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- ✿ L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- ✿ La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

c.4 Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Ce dispositif repose sur les principes généraux suivants :

- ✿ L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances ;
- ✿ La réactivité dans le suivi dès l'apparition des premiers signes de difficulté pour favoriser les actions de suivi ;
- ✿ La veille en permanence à la régularité et la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement avec le suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- ✿ La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagement sur toute la chaîne de crédit de l'octroi jusqu'au recouvrement ;
- ✿ La synergie et la solidarité entre tous les intervenants chargés de ce suivi (les CAM Régions et les entités centrales chargées du suivi) ;
- ✿ La revue régulière de la classification réglementaire des crédits au regard des exigences réglementaires en vigueur ;
- ✿ La tenue régulière de Comités de Suivi des créances ;
- ✿ La segmentation du portefeuille des créances avec une approche de suivi différente pour chacun des sous-portefeuilles ;
- ✿ La mise en place d'un module informatique dédié au « Suivi des créances ».

c.5 Dispositif de gestion des créances sensibles

Les contreparties sensibles sont celles pour lesquelles il y a soit une dégradation de la qualité du risque clairement identifiée (impayé ou anomalie de gestion), soit des indicateurs d'alerte d'une dégradation potentielle de la qualité des risques de crédit.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles décidant des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance et des plans d'actions à entreprendre se tient trimestriellement.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision spécifique au moins égale à 10% de leurs montants. Toutefois, le comité peut exiger un niveau de provisionnement supérieur. Le retrait de la créance de la liste des créances sensibles est décidé par le Comité compétent.

c.6 Dispositif de gestion et recouvrement des Créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : Les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation décidant du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable se tient trimestriellement.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghreb en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- ✎ La priorisation des solutions de règlement à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- ✎ L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance;
- ✎ La priorisation du recouvrement des créances récemment déclassées ;
- ✎ La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés ;
- ✎ Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- ✎ La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- ✎ La définition d'objectifs annuels de recouvrement.

d. Risque de concentration

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- ✎ Des contreparties individuelles ;
- ✎ Des groupes d'intérêt ;
- ✎ Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique;
- ✎ Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Pour le suivi de ce risque, la Banque a mis en place un système adéquat d'identification, de mesure et de gestion adapté à la nature et au degré de complexité de l'activité. Ce système couvre les différentes formes de concentration du risque de crédit encourues.

Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bénéficiaire, et/ou de la qualité du dispositif de mesure et surveillance des risques, la Banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.

Le dispositif de limites retenu par la Banque permet de s'assurer et garantir en permanence le respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont in fine destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Le dispositif de limites défini fait l'objet d'un suivi régulier. L'objectif étant de :

- ✎ Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- ✎ Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- ✎ Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- ✎ Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Le dispositif de limites retenu par la Banque est fixé et revu autant que nécessaire et réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité Grands Risques, Comité d'Audit, Directoire et le régulateur.

B. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières... Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat du GCAM.

La gestion des risques de marché au sein du GCAM a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

a. Stratégie des Risques marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du GCAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse.

Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- ✎ La sécurité du développement des activités de marché ;
- ✎ Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- ✎ La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- ✎ La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...) ;
- ✎ La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- ✎ L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

b. Politiques des Risques marché:

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- ✎ Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- ✎ Un dispositif de limite opérationnelle ;
- ✎ Un dispositif de gestion des risques de marché;
- ✎ Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation ;
- ✎ Un dispositif de suivi des indicateurs.

C'est dans ce sens que les instances de gouvernance se concrétisent par des comités compétents, à savoir :

- ✿ Le comité BFI est chargé principalement de valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
- ✿ Le Comité de trésorerie et ALM répond au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque.
- ✿ Dispositif de gestion des risques de marché.

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- ✿ Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- ✿ Le respect du principe de séparation des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- ✿ Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- ✿ Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- ✿ Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.
- ✿ Dispositif de limite opérationnelle.

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatif à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes:



La gestion des limites, est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- ✿ Analysées et accordées par les comités compétents ;
- ✿ Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- ✿ Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- ✿ Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché ;
- ✿ Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation.

Le GCAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

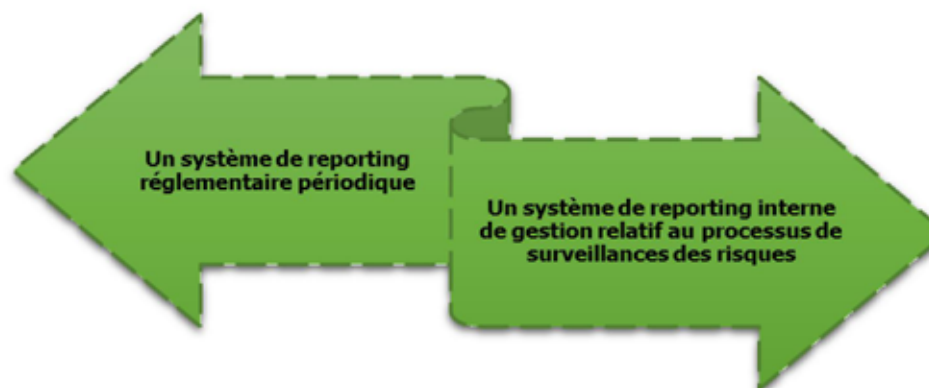
Value at Risk (VaR)

La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le GCAM retient le calcul de la VaR selon l'approche Riskmetrics. Cette méthode repose sur une matrice de variance-covariance des rendements des cours des différentes devises selon un niveau de confiance de 99% et un horizon temporel d'une journée. Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le GCAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des stress tests et Back tests et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Stress tests

Parallèlement au modèle interne VaR, Le GCAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché pour l'ensemble des compartiments des activités des marchés selon l'exigence réglementaire, ainsi que des simulations internes sur le portefeuille de négociation dans des cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférent, cela se concrétise via :



Les principaux scénarii retenus sont :

- ✦ Une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs globaux et par tranche de maturité);
- ✦ Une variation des cours de +/-1% et 0 5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD;
- ✦ Une variation des prix titre de propriété de +/-10% à +/-15%.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les Actifs du GCAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation.

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de la position de change qui est calculée selon la méthode interne.

Un dispositif de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des risques de Marché. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

Système de gestion :

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tous type gestion des habilitations et des restrictions d'accès,... etc).

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage,...etc.

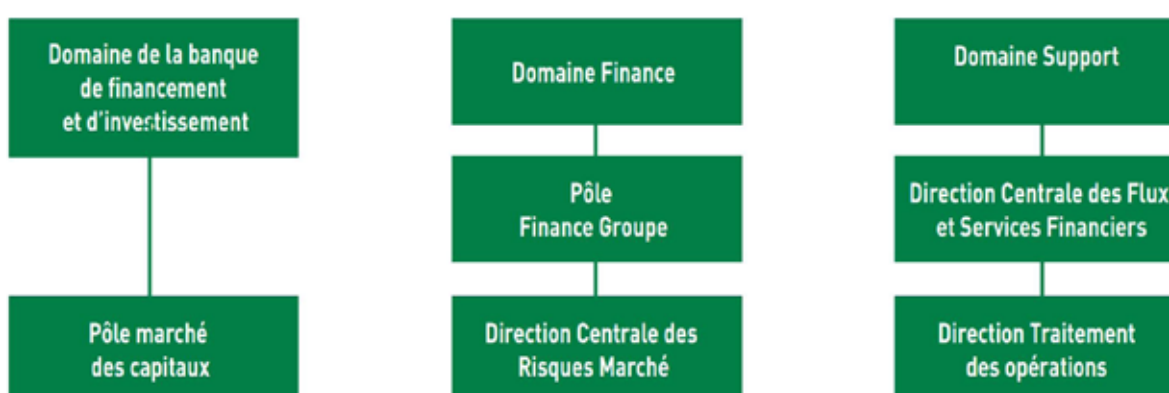
Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des Reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édité, notamment celle relatives au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie,...etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

c. Organisation des différentes entités:

Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement.



C. RISQUES ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par notre établissement à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

a. Politique de la gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier, et à l'aide des indicateurs pertinents et réconfortants, l'ALM vise au sein du CAM à maîtriser dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers.

En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité et en assurant une allocation des capitaux propres de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Les gestionnaires ALM dans leurs travaux réguliers analysent la série des impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif, en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, et période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée.

La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps, permet au comité ALM et à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers et ce à travers une analyse statique et dynamique. En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, elle élargit le périmètre d'analyse en ajoutant à l'évolution future des encours du stock, celle des hypothèses de production nouvelle.

Les gestionnaires ALM sont tenus aussi de répondre aux normes prudentielles requises par BKAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, pilotage et communication interactive mensuelle avec BKAM des reportings réglementaires et du ratio de liquidité à court terme LCR qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress Test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion

aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des Fonds propres. A cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité.

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc) et le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la Banque à travers un reporting dédié dans ce sens.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et les moyens termes et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité de trésorerie et ALM. Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité.

Ainsi, au 31 Décembre 2019, le LCR du CAM s'est établi à un niveau au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur un horizon d'un mois avec un gap de + 2,2 Mrds dhs. Sur le long terme (10 ans), le gap de liquidité global est positif avec un niveau de + 1,8 Mrds dhs.

Il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au cours de l'exercice 2019.

Stratégie de financement et refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité.

Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

Gestion de risque de taux :

La Direction de l'ALM au sein du Crédit Agricole du Maroc, analyse aussi le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi de ce risque qui se déclinent comme suit :

- ✎ Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- ✎ Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la Banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- ✎ Mesure des impasses/Gaps de taux: Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des GAP's pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- ✎ Veille au respect des limites réglementaires notamment : l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- ✎ Réalisation des stress test : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pb, 200 Pb (réglementaire) et 300 Pb, sur le PNB et les Fonds Propres économiques de la Banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- ✎ Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (Mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi des risques de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- ✎ Les Gap's de taux sur les différentes tranches de maturité ;
- ✎ L'impact sur le PNB prévisionnel d'une variation de taux (en %) ;
- ✎ L'impact sur la valeur économique d'une variation de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et Optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gap's de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du Bilan / Hors bilan, utilisées dans la mesure des Gap's de taux intègre un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des Options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT ...). D'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :

- ✎ Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : +/-110 Millions / ou 5% du PNB prévisionnel ;
- ✎ Impact taux choc 200 Pbs en % des FP réglementaires : 20%.

Principales limites en termes d'impasses en taux :

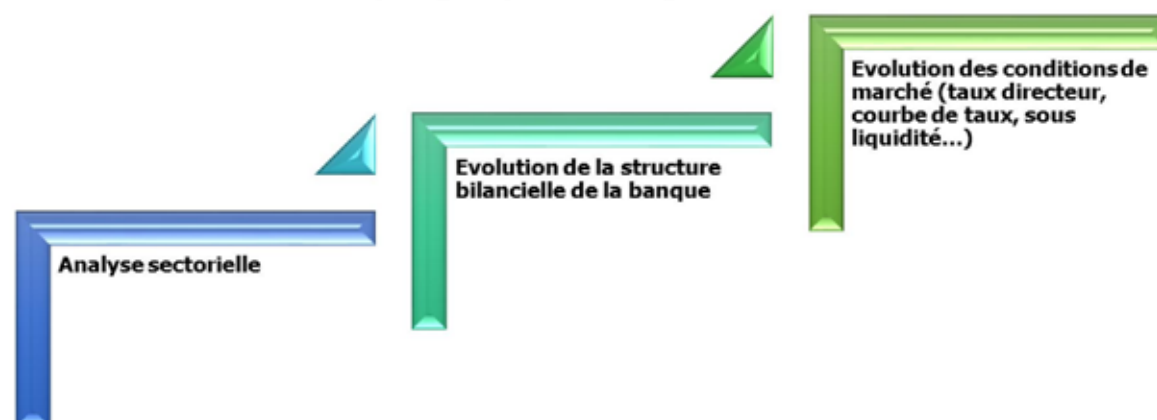
- ✎ Impasses en taux à 1 mois : Min 2 Mrds dhs ;
- ✎ Impasses en taux à la tranche « 1-2ans » : Min 2 Mrds dhs ;
- ✎ Impasses en taux à la tranche « 2-5ans » : Min -2 Mrds Dhs.

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion d'un comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de la limite.

Au cours de l'année 2019, il n'y a eu aucune révision des limites au titre du risque de taux.

Toutefois, au cours de l'exercice de l'année 2019, l'entité ALM au sein du CAM a procédé au suivi des éléments de gestion du risque de taux et de liquidité sur la base consolidée du Groupe CAM.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :



Au 31 Décembre 2019, nous constatons que l'étude d'impact statique d'une variation de taux de +/- 200 Pbs ressort un impact sur le PNB de +/-2,1%, ainsi que l'impact sur la valeur économique s'élève à +/-0,6% des fonds propres réglementaires prévisionnels.

Quant aux impasses en taux et au titre du même exercice, les gaps en taux ressortent à :

- ✦ Impasses en taux à 1 mois : 3,4 Mrds Dhs ;
- ✦ Impasses en taux à la tranche « 1-2ans » : 2,2 Mrds Dhs ;
- ✦ Impasses en taux à la tranche « 2-5ans » : -0,7 Mrds Dhs.

Ces niveaux respectent les limites internes.

Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque inscrites dans le bilan / hors bilan.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise Puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

b. Présentation du Comité ALM:

Le Comité ALM se charge par la suite de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaire pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenu du Comité est trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.

Le Comité ALM suit les orientations à moyen et long terme prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et les différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité ALM doit également veiller aux équilibres bilanciaux de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

Description du Backtesting des modèles d'écoulement.

La gestion du risque de taux et risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement.

Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la direction ALM.

Le Backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan. L'approche du Backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives.

Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le Backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels à savoir principalement les dépôts à vue.

D. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est défini par les pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes comme notamment les systèmes d'information, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée.

Le risque opérationnel présente la caractéristique d'être un risque diffus dont le périmètre est extrêmement large, il concerne l'ensemble des processus de la banque. C'est pour cette raison que la gestion des risques opérationnels est un enjeu majeur qui doit impacter et mobiliser tous les acteurs de la banque.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du GCAM permet d'assurer un suivi et une connaissance fiable des risques opérationnels encourus et une mise en place des mesures correctives d'atténuation et de maîtrise de ces risques, à travers la mise en place de la cartographie des risques et la mise en place progressive des indicateurs de suivi des risques. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM au titre de l'exercice 2019 concerne les principales lignes métiers de la Banque ainsi que ses principales filiales.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de saines pratiques de gestion des risques opérationnels en conformité avec les exigences réglementaires et qui s'appuie sur les points suivants:



Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans le système d'amélioration continue :

- ✎ Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- ✎ Analyser les risques (potentiels) et /ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières;
- ✎ Communiquer à fréquence régulière les reporting de suivi sur les événements, incidents et pertes collectés aux acteurs concernés en interne et aux instances de supervision ;
- ✎ Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et /ou incident 'avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- ✎ D'engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incidents tout en assurant un suivi régulier.

a. Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

La charte et les procédures de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisées en tenant compte des acteurs impliqués dans le processus de gestion et de pilotage des risques opérationnels. Compte tenu de la nature des risques opérationnels, le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :



La charte de gestion des risques opérationnels groupe définit la politique générale de gestion des risques opérationnels au sein du groupe GCAM, en terme de :

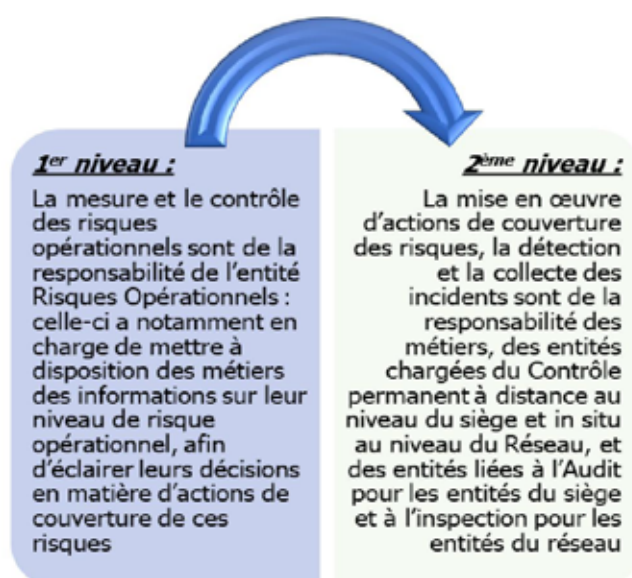
- ✎ Modèle de représentation et d'évaluation des risques (définition des concepts, description des référentiels, description des normes) ;
 - ✎ Modèle de représentation des indicateurs de suivi des risques et des mécanismes de couverture ;
 - ✎ Modèle de collecte des incidents ;
 - ✎ Description de l'organisation de la filière (acteurs, rôles et responsabilités,...);
- Description des procédures de Gestion des Risques Opérationnels.

b. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour des fonctions suivantes :

- ✎ La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- ✎ Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et des filiales dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission de recenser les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques, Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- ✎ Des Correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau siège du réseau et des Filiales chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées ;
- ✎ Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevés par les entités de contrôle interne.

En termes d'approche générale de gestion l'organisation de la filière Risque opérationnel s'appuie sur deux niveaux de gestion :



c. Principaux outils méthodologiques :

Cartographie des risques opérationnels :

Le dispositif de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place les stratégies pour les atténuer. Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents).

Deux approches ont été retenues par la fonction Risque Opérationnelle pour l'identification et l'évaluation des risques :

- ✎ Approche consistant à rencontrer les opérationnels pour s'exprimer sur les risques portés sur leur activité en les confrontant aux contrôles mis en place (enquêtes par sondage, missions in situ des équipes, contrôle à distance...) ;
- ✎ Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Inspection, Audit, Réclamations).

Au 31/12/2019, Il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

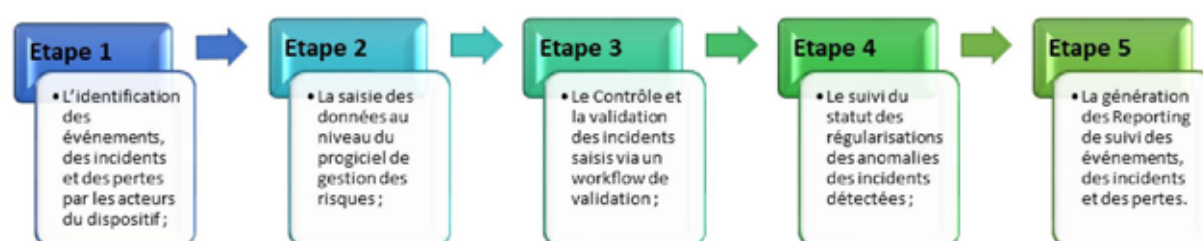
- ✎ L'analyse des événements, incidents et pertes de la période émanant des différentes sources (Rapport du Contrôle Permanent, Audit Général Groupe, Réclamations et métiers) ;
- ✎ La revue et validation de l'évaluation qualitative, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- ✎ La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- ✎ L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- ✎ La mise à jour du référentiel des risques opérationnels ;
- ✎ La classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.

Processus de collecte des événements, incidents et pertes

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte, il a connu une profonde mutation suite à la mise en place d'une solution progicielle de gestion des risques opérationnels à travers les apports fonctionnels suivants :

- ✎ La saisie automatisée et simplifiée des événements ou incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leurs périmètres métier ;
- ✎ La validation et le suivi des incidents saisis via un workflow de validation par les managers risques opérationnels au niveau du siège permettant d'alimenter directement la base des incidents et des pertes;
- ✎ La détection des incidents via les dispositifs de contrôle internes ou via les relais risques opérationnels permettant de détecter les événements incidents et pertes permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectés.

Le processus de remontée des événements, des incidents et pertes afférents au risque opérationnel peut être décliné en cinq étapes:



LISTE DES COMMUNIQUÉS FINANCIERS



LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS PAR LE CREDIT AGRICOLE DU MAROC DURANT L'EXERCICE 2019

-  Communiqué de presse au titre des résultats de l'exercice 2018 ;
-  Communiqué de presse au titre du premier trimestre 2019 ;
-  Communiqué de presse au titre du deuxième trimestre 2019 ;
-  Communiqué de presse au titre du premier semestre 2019 ;
-  Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche G » de l'emprunt obligataire subordonné 2016 ;
-  Communiqué de presse relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons pour un montant de 850 MDH ;
-  Communiqué de presse relatif aux résultats de l'émission obligataire subordonnée perpétuelle pour un montant de 850 MDH ;
-  Communiqué de presse relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 450 MDH ;
-  Communiqué de presse relatif aux résultats de l'émission obligataire subordonnée pour un montant de 450 MDH ;
-  Communiqué de presse au titre du troisième trimestre 2019.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



CREDIT AGRICOLE DU MAROC S.A RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Aux actionnaires du
CREDIT AGRICOLE DU MAROC S.A
Place Alaouites
BP 49, 10 000
Rabat

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Banque, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes tel que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président de votre Conseil de Surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1-1 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc & MAROGEST

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et du Conseil d'administration de MAROGEST,
- **Nature et objet de la convention** :

Il s'agit d'une convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale MAROGEST qui a pour objet la formalisation du soutien et de l'appui commercial du groupe CAM à sa filiale MAROGEST à travers la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses OPCVM. Ce soutien commercial a pour but la réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le plan stratégique de MAROGEST.

Cette nouvelle convention a pour objectifs :

- **Engagements de MAROGEST** : Communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission de commercialisation des OPCVM, réaliser son plan stratégique, et actionner les synergies avec les différentes entités du groupe CAM ;
- **Engagement du CAM** : Mobiliser les moyens (organisationnels et techniques) et les ressources humaines susceptibles d'apporter un soutien commercial nécessaires à la réalisation du plan de développement de sa filiale.
- **Modalités essentielles** :
 - **Durée** : La durée de la convention est de cinq ans renouvelables pour la même durée par tacite reconduction ;
 - **Conditions et modalités de résiliation** : la convention peut être résiliée à condition d'en informer l'autre partie dans un délai de trois mois ;
 - **Rémunérations** : En rémunération de ses prestations, le Crédit Agricole du Maroc, à travers les entités concernées percevra une rémunération de 500 KMAD Hors Taxes par an (600 KMAD TTC) ;
- **Opérations comptabilisées en 2019** :
 - **Montant comptabilisé** : En rémunération de ses prestations, le Crédit Agricole du Maroc, a facturé une rémunération de 500 KMAD hors taxes.
 - **Montant encaissé** : Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et Al Akhdar Bank

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Al Akhdar Bank.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale Al Akhdar Bank

Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
- Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale précitée sont à la charge de celle-ci.

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 26 837 KMAD TTC, détaillées comme suit :
 - o Charges : 24 715 KMAD
 - o Immobilisations : 2 122 KMAD
- Montant encaissé : Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice.
- Le solde de la créance au 31 décembre 2019 est de 60 164 KMAD.

2.2. Conventions de partenariat conclues entre le Crédit Agricole du Maroc et GCAM DOC

- **Parties concernées** : GCAM Doc et Crédit Agricole du Maroc, GCAM Doc étant une filiale du Crédit Agricole du Maroc ;
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale GCAM DOC.

Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAM DOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de GCAM DOC sont à la charge de celle-ci.

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur du CAM :**

- Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 4 888 KMAD TTC :

- o Charges : 4 274 KMAD
- o Immobilisations : 614 KMAD

- Montant comptabilisé : Le solde de la créance au 31 décembre 2019 s'élève à 15 417 KMAD.
- Montant encaissé : Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice.

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur du GCAM DOC :**

GCAM DOC a facturé au CAM au titre de l'exercice 2019 un montant de 5 281 KMAD :

- 1 581 KMAD relatifs à la refacturation du service d'enlèvement des archives,
- 3700 KMAD comme subvention d'équilibre.

2.3. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et CAM Gestion :

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de CAM Gestion ;
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM Gestion pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale CAM Gestion, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;

- **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de CAM Gestion sont à la charge de celle-ci.

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 48 KMAD TTC.
- Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice.
- Le solde de la créance au 31 décembre 2019 s'élève à 653 KMAD.

2.4. Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO :

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de HOLDAGRO ;
- **Nature et objet de la convention** :

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;

- **Modalités essentielles :**

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de HOLDAGRO sont à la charge de celle-ci.
- La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er janvier 2019 s'élève à 312 KMAD TTC (260 KMAD HT) ;

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 4 100 KMAD TTC.

- Montant encaissé : Le montant encaissé en 2019 est de 7 507 KMAD.
- Le solde de la créance relative aux dépenses et investissements courants au 31 décembre 2019 est de 4 100 KMAD.
- Par ailleurs, le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2019 s'élève à 136 679 KMAD. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2019.

2.5. Convention conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de HOLDAGRO ;
- **Nature et objet de la convention** :

Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du Crédit Agricole du Maroc ;

- **Modalités essentielles** :

- Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- Rémunération : Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation ;

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur de Holdagro**:

- Montant comptabilisé : HOLDAGRO a facturé sur le CAM au titre de l'exercice 2019 un montant de 9 255 KMAD.
- Montant encaissé : Le montant décaissé au 31 décembre 2019 par le CAM s'élève à 8 055 KMAD TTC.

2.6. Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société « CAM Leasing »

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de CAM Leasing ;
- **Nature et objet de la convention** :

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM LEASING pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles** :

- Durée : La durée de cette convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
- Rémunérations :

Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale sont à la charge de celle-ci.

La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er janvier 2019 s'élève à KMAD 360 TTC (KMAD 300 HT).

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur du CAM** :

- Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 8 301 KMAD TTC.
- Montant encaissé : Le montant encaissé en 2019 est de 19 220 KMAD.
- Le solde de la créance relative aux dépenses et investissements courants au 31 décembre 2019 est de 5 900 KMAD.

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur de CAM Leasing** :

Le CAM a accordé à CAM Leasing une subvention d'équilibre pour 7 500 KMAD.

2.7. Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah ;
- **Nature et objet de la convention** :

Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale à 100% Société de Financement pour le Développement Agricole S.F.D.A SA, de nom commercial Tamwil El Fellah pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis** :

Cette convention porte sur :

- La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles** :

- Signature en 2019, de l'Avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et Tamwil El Fellah. La rémunération du CAM, qui était de 320 KMAD Hors Taxes par an depuis le 1er mars 2011, passera à 540 000 dirhams hors taxes par an à compter du 1er Janvier 2019.

- Durée : la durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.

- Rémunérations :

- o Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de TAMWIL EL FELLAH sont à la charge de cette dernière.

- o La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, s'élève à KMAD 648 TTC (540 KMAD hors taxes).

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur du CAM** :

- Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 29 075 KMAD TTC. Ces montants n'ont pas encore été encaissés au 31 décembre 2019.

- Montant encaissé : Le montant encaissé par le CAM en 2019 (concernant les règlements effectués par le CAM pour le compte de Tamwil Al Fellah en 2018) s'élève à 30 383 KMAD TTC.

- Le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2019 est de 48 238 KMAD. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2019.

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur de Tamwil El Fellah** :

- Montant comptabilisé : Tamwil El Fellah a facturé au CAM en 2019 un montant de 1 310 KMAD relatif à la refacturation du différentiel d'intérêt.

- La refacturation totale du différentiel d'intérêt est de 16 436 KMAD au 31 décembre 2019.
- Montant décaissé : Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice.

2.8. Conventions de partenariat conclue avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation Ardi
- **Nature et objet de la convention** :

Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- o L'appui financier ;
 - o La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...) ;
 - o Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
 - Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunération :
 - o Les dépenses engagées par le Crédit Agricole du Maroc, avant le 1er janvier 2008, au profit de la fondation pour la mise en place et le fonctionnement de son siège et de son réseau constituent des subventions.
 - o Les dépenses engagées et réglées par la banque au profit de la fondation, à compter du 1er janvier 2008, sont à la charge de celle-ci.
 - o Signature en 2019 de l'avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la fondation ARDI. La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 1er mars 2011 qui s'élevait à KMAD 396 TTC (330 KMAD Hors taxes) est passée à KMAD 600 TTC (500 KMAD Hors taxes).

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur du CAM** :

- Montant comptabilisé :
 - o Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 5 526 KMAD TTC.
 - o La rémunération d'encadrement est de KMAD 600 TTC.
 - o La refacturation des immobilisations opérée par le CAM pour le compte de ARDI au titre de 2019 s'est élevé à KMAD 3 TTC.
- Montant encaissé : Le montant encaissé au 31 décembre 2019 correspond aux dépenses engagés en 2018, qui est de 5 609 KMAD TTC.

Cependant les dépenses engagé au titre de l'exercice 2019 n'ont pas encore été encaissés au cours de l'exercice et représentent la dette totale de la Fondation ARDI vis-à-vis du CAM.

- **Opérations comptabilisées en 2019 en faveur de ARDI** :

- Montant comptabilisé : La fondation ARDI a facturé au CAM un montant de 1 819 KMAD TTC :
 - o 1 261 KMAD relatifs à la rémunération des efforts de bancarisation des clients ARDI,
 - o 558 KMAD relatifs à la prise en charge par le CAM des salaires de la DR de Casablanca.
- Montant décaissé : Le montant décaissé au 31 décembre 2019 (concernant les dépenses engagées avant 2019) est de 1 988 KMAD.

2.9 Convention d'avances remboursables conclue avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc
- **Nature et objet de la convention** :

Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion. Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion ;

- **Modalités essentielles** :
 - Durée : indéterminée ;
 - Rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an.
- **Montant comptabilisé** : Cette convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2019.

Casablanca, le 5 juin 2020

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
47, Rue Allah Ben Abdellah - Casablanca
Tél : 0522 54 48 00 - Fax : 0522 79 40 30
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A.
COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 51, Bd Abdelatif Benkoudou
CASABLANCA
Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES



ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

	Cac 1						Cac 2						TOTAL
	Montant/Année			Pourcentage/Année			Montant/Année			Pourcentage/Année			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
Emetteur	650 000			61%			700 000	700 000	700 000	76%	74%	78%	
filiales	420 000			39%			220 000	200 000	200 000	24%	21%	22%	
Autres diligences et prestations directement liées à la Mission du commissariat aux comptes													
Emetteur													
filiales													
Sous - total	1 070 000			100%			920 000	900 000	900 000	100%	96%	100%	
Autres prestations rendues								40 000		0%	4%	0%	
Autres													
Sous - total													
Total général	1 070 000			100%			920 000	940 000	900 000	100%	100%	100%	



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE